Université de Lille
Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales
Première année de Master science politique
Parcours Communication Publique et Démocratie Participative

Le Conseil français du culte musulman à l'épreuve de la représentation

Mémoire préparé sous la direction de Simon Baeckelandt
Présenté et soutenu par Alexandre Arnould

Année universitaire 2021-2022

Remerciements

Merci à mon directeur de mémoire Monsieur Simon Baeckelandt pour son implication, sa disponibilité et ses précieux conseils.

Merci à Monsieur Fabien Desage et Madame Gayatri Rathore pour leur accompagnement et leur appui méthodologique tout au long de la réalisation de ce travail de recherche.

Merci à Madame Fatima Djemaï, Monsieur Bernard Godard ainsi qu'aux membres du Bureau central des cultes pour leur confiance. Les entretiens menés ont grandement contribué à faire mûrir ma réflexion.

Merci à mes collègues étudiants de l'Université de Lille et notamment ceux du parcours Communication publique et démocratie participative pour leur amitié et leur patience.

Merci à ma famille pour son soutien inconditionnel.

Table des matières

REMERCIEMENTS **3**

TABLE DES MATIERES **4**

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS **6**

INTRODUCTION **7**

La crise de la représentation de l'islam de France 7
Ce que représenter veut dire 9
Une littérature riche mais composite 10
Protocole d'enquête et difficultés d'accès au terrain 12

PREMIERE PARTIE - LE TEMPS LONG DU CFCM : ENTRE QUERELLES INTESTINES, JEUX D'INFLUENCE ET TUTELLE ETATIQUE **16**

A) L'AVANT CFCM **16**

1 – L'année 1989 comme prise de conscience **16**
L'islam, une « religion d'étrangers » 16
La mise à l'agenda politique de l'islam de France 17

2 – La construction du CFCM **19**
Des tentatives d'institutionnalisation infructueuses 19
De la consultation au CFCM 20

B) L'APRES CFCM **23**

1- De la faiblesse organisationnelle à la concurrence entre fédérations **23**
Des premières élections injustes ? 23
Le CFCM, une « usine à gaz » ? 24
Le déséquilibrage du rapport de force entre fédérations : la nouvelle hégémonie du Maroc .. 26

2 – Vers des alternatives au CFCM ? **31**
De la réforme de 2013 au Forif 31
Une tutelle étatique indépassable ? 34

DEUXIEME PARTIE – LA REPRESENTATION DU CULTE MUSULMAN EN ACTION **37**

A) UNE INSTANCE LEGITIMEE PAR SA RECONNAISSANCE ETATIQUE **37**

1 - Les enjeux de la légitimation par le haut **37**
Ce que la légitimation par le haut implique 37
Une traduction en termes de structures d'opportunités politiques et discursives 40

2 – Un décrochage par le haut et par le bas : islam officiel vs islam réel ? 43
Un décrochage par le haut – l'islam « officiel » 43
Un décrochage par le bas – l'islam « réel » 47

B) LA DEFENSE DES INTERETS DU CULTE MUSULMAN 51

1 – Le CFCM, un groupe d'intérêt comme un autre ? 51
Envisager le CFCM comme un groupe d'intérêt 51
Les ressources du CFCM 52

2 - Quel(s) répertoire(s) d'action ? 55
Les idéal-types de répertoires d'action 55
Les répertoires d'action alternatifs 59

CONCLUSION 62

Les causes de la faible représentativité du CFCM 62
Limites et perspectives de recherche 63

ANNEXES 65

Entretien avec Fatima Djemaï 66
Entretien avec Bernard Godard 70

BIBLIOGRAPHIE 88

1) LITTERATURE SCIENTIFIQUE 88
Sur la représentation 88
Sur l'islam de France 88
Sur les groupes d'intérêt 89
Sur l'action collective 90
Autres références 91

2) ARTICLES DE PRESSE 91

3) RAPPORTS 92

Liste des sigles et abréviations

ATIF : Assises Territoriales de l'Islam de France

BCC : Bureau Central des Cultes

CCIF : Collectif Contre l'Islamophobie en France

CCMTF : Comité de Coordination des Musulmans Turcs de France

CFCM : Conseil Français du Culte Musulman

CIMG : Communauté Islamique du Millî Görüş

CNI : Conseil National des Imams

CORIF : Conseil de Réflexion sur l'Islam en France

CRCM : Conseil Régional du Culte Musulman

FFAIACA : Fédération Française des Associations Islamiques d'Afrique, des Comores et des Antilles

FNMF : Fédération Nationale des Musulmans de France

FORIF : Forum de l'Islam de France

GMP : Grande Mosquée de Paris

MF : Musulmans de France

RMF : Rassemblement des Musulmans de France

UMF : Union des Mosquées de France

UOIF : Union des Organisations Islamiques de France

Introduction

La crise de la représentation de l'islam de France

« Ce ne sont *in fine* que 9 % des personnes se définissant comme musulmanes en France qui déclarent se sentir représentées par le CFCM ». Voici ce qu'affirme le rapport intitulé « Un islam français est possible » publié par l'Institut Montaigne en septembre 2016, réalisé par Hakim el Karoui en collaboration avec l'IFOP[1]. Cette faible représentativité du Conseil français du culte musulman (CFCM) auprès de la communauté musulmane apparait contradictoire. Tout d'abord puisque l'instance est construite comme étant la représentante officielle du culte musulman auprès des pouvoirs publics, elle bénéficie donc d'une légitimité institutionnelle, ressource décisive pour prétendre représenter. Ensuite, parce que le CFCM est censé être un atout pour la communauté musulmane française en vue de la structuration et d'une meilleure reconnaissance de son culte.

Malgré cela, le constat réalisé en 2016 s'est traduit durant l'année 2021 par une succession de crises qui ont publicisé les fractures au sein de l'islam de France. Tout d'abord en janvier 2021, trois fédérations constitutives du CFCM, le Comité de coordination des musulmans turcs de France (CCMTF), la Communauté Islamique du Millî Görüş (CIMG) et « Foi et Pratique », refusent de signer la Charte des principes pour l'islam de France souhaitée par le gouvernement français et établie par le CFCM. Ces trois fédérations acceptent finalement de signer la charte en décembre 2021. En mars de la même année, quatre fédérations décident de quitter le bureau exécutif du CFCM : la Fédération de la Grande Mosquée de Paris (GMP), le Rassemblement des musulmans de France (RMF), Musulmans de France (MF, anciennement UOIF) et la Fédération française des associations islamiques d'Afrique, des Comores et des Antilles (FFAIACA). Ces fédérations ont alors formé « La Coordination », une alliance concurrente au CFCM.

Par ailleurs, le gouvernement français a confirmé le 18 novembre 2020 qu'une nouvelle instance allait être créée afin d'assurer la formation des imams en France. Appelée Conseil national des imams (CNI), elle sera encadrée par les responsables musulmans français. Cette décision fait suite à des soupçons d'ingérences étrangères dans l'organisation du culte musulman liées à l'envoi et au financement par des pays étrangers d'imams aux prêches jugées

[1] Pour télécharger le dossier et obtenir des précisions sur la méthodologie, voir : Institut Montaigne. (2016). *Un islam français est possible*. https://www.institutmontaigne.org/publications/un-islam-francais-est-possible

trop radicales, incompatibles avec les valeurs de la République française. Toutefois, ce sont deux instances concurrentes qui verront finalement le jour. La première sous l'égide du Conseil français du culte musulman (CFCM) mais dont la mise en place a été reportée plusieurs fois, officiellement pour raison de crise sanitaire. Elle n'existe donc pas à ce jour. La seconde, déjà en exercice depuis le 21 novembre 2021, est placée sous l'autorité de La Coordination. Ainsi, au vue de la création de deux Conseils nationaux des imams distincts et concurrents, la presse française évoque une « Nouvelle crise dans l'islam de France »[2] et « L'épineuse organisation d'un islam de France »[3]. Cet échec de création d'un conseil national des imams commun pour l'ensemble de la communauté musulmane française n'est pas le premier, des tentatives infructueuses ont eu lieu en 1992, 2009, 2015 et 2016.

Comme pour arbitrer la fin de la période chaotique traversée par l'islam de France en 2021, le ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin, chargé des cultes, annonce le 12 décembre lors d'une interview dans l'émission Le Grand Jury sur RTL : « Aujourd'hui le CFCM, c'est-à-dire la représentation de l'islam consulaire : les marocains, les algériens, est morte. Le CFCM, pour les pouvoirs publics, pour la République française, n'existe plus, n'est plus l'interlocuteur de la République ». Cette déclaration qui met fin à dix-huit ans de reconnaissance politique et de légitimation étatique du CFCM pose la question des raisons de l'échec de ce dernier à représenter efficacement le culte musulman en France.

Pourtant, le CFCM est une organisation fondée en 2003 dont la construction a largement été soutenue par les pouvoirs publics. Fruit d'un long processus, le CFCM était censé jouir d'une légitimité institutionnelle par sa reconnaissance étatique, mais également d'une légitimité théologique car composé des fédérations représentantes des principaux courants de l'islam en France.

Sur son site internet, le CFCM se définit comme « une association française régie par la loi de 1901 qui a vocation à représenter le culte musulman en France auprès des instances étatiques pour les questions relatives à la pratique religieuse ». Organisé au niveau national, le CFCM possède également des relais locaux avec les Conseils régionaux du culte musulman (CRCM). Or, avoir pour vocation de représenter le culte musulman est cohérent voire souhaitable dans un pays où la liberté religieuse est établie par la Déclaration des droits de

[2] Guénois, J.-M. (2021, 19 novembre). Nouvelle crise dans l'islam de France. *Le Figaro*. Consulté le 10 décembre 2021, à l'adresse https://www.lefigaro.fr/actualite-france/nouvelle-crise-dans-l-islam-de-france-20211119

[3] Bevilacqua, A., & Lasserre, M. (2021, 23 novembre). L'épineuse organisation d'un islam de France. *La Croix*, 17.

l'homme et du citoyen de 1789 (art. 10), par la Convention européenne des droits de l'homme de 1950 (art. 9), et par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne de 2000 (art. 10). De plus, les autres cultes que sont le catholicisme, le judaïsme et le protestantisme possèdent tous trois des instances représentatives auprès des pouvoirs publics français. Par cette quête de représentation, l'islam, deuxième religion de France, souhaite être placé sur un pied d'égalité avec les autres cultes.

C'est donc ce paradoxe entre d'un côté la légitimité à revendiquer l'égalité que possède de fait le culte musulman, et cette volonté partagée par la communauté musulmane et par l'Etat français que ce culte et sa pratique soient reconnus et institutionnalisés dans l'hexagone, et de l'autre cette faiblesse finale de la représentativité du Conseil français du culte musulman qui est au cœur de ce travail de recherche. C'est l'échec d'un projet dont tout indique qu'il est à la fois souhaité et souhaitable aux yeux de l'ensemble de ses parties prenantes. Afin de mieux comprendre les enjeux autour de la notion de représentation, il convient d'en définir le sens, et ce qu'elle implique.

Ce que représenter veut dire

La représentation est une notion polysémique. Elle peut signifier des représentations dites « mentales » ou « théâtrales ». Pour cette étude, on privilégiera un troisième sens de la représentation que Jean-Pascal Daloz évoque sous le terme de « vicariance ». Il s'agit d'une représentation sous la forme d'une relation mandataire-mandant qui implique une délégation d'autorité. La représentation se définit en ce sens comme le « processus consistant à tenir la place d'autrui, en vertu notamment de mécanismes de délégation ou de prise en charge d'intérêts, de fonctions » (Daloz, 2017).

Dans notre cas, le mandataire est le Conseil français du culte musulman et le mandant est le culte musulman en France. Or, pour mettre cette relation en perspective, en termes d'individus, les mandataires sont les membres du CFCM et les mandants correspondent à la communauté musulmane française. Les représentants du culte musulman en France ont donc obtenu la charge de défendre les intérêts et de satisfaire les attentes liés à ce culte. C'est-à-dire, si l'on s'en réfère à l'article 2 des Statuts du CFCM concernant les buts de l'organisation, les mandataires sont chargés de « favoriser la dialogue » à la fois en interne au sein du CFCM mais aussi en externe « avec toutes les composantes de la société civile et avec les autres religions ». Ils sont également censés « assurer la représentation du culte musulman auprès des pouvoirs publics et des instances internationales « , « défendre les intérêts et la dignité du culte

musulman en France par tous les moyens légaux » et « mettre en œuvre des projets communs propres à favoriser le progrès et le rayonnement du culte musulman ». Cela signifie en pratique que les membres du CFCM doivent s'assurer que le culte musulman est écouté et respecté. C'est le « rendre présent » (Pitkin, 1967), le faire exister. Il s'agit aussi de veiller à ce que son exercice soit libre, et que les conditions de son exercice soient les plus satisfaisantes possibles. Cela concerne, selon une liste non-exhaustive, la gestion des lieux de culte, l'organisation des différentes pratiques religieuses (fêtes, alimentation halal etc.), l'aumônerie, le statut et la formation des imams, ainsi que les sources de financement.

Or, si la grande majorité des musulmans de France ne se sentent pas représentés par le CFCM c'est que, dans la relation qu'implique la représentation, les mandataires n'ont pas su répondre aux attentes qui étaient placées en eux par leurs mandants. Dans cette étude, on cherchera à comprendre les raisons de l'échec de cette représentation en questionnant l'action des représentants, ainsi que les facteurs exerçant une influence sur cette action. Il convient dès lors de penser en termes de représentation du point de vue des représentants et de leur environnement (Pitkin, 1967 ; Dutoya, Hayat, 2016) plutôt que de celui des représentés (Barrault-Stella, Talpin, 2021). Autrement dit, on cherchera moins à savoir pourquoi les représentés ne se sentent pas vraiment représentés que pourquoi les représentants n'arrivent pas à bien représenter.

Une littérature riche mais composite

La religion et la représentation sont des thèmes largement étudiés en science politique, mais ils le sont principalement de façon distincte notamment dans la littérature française. Par ailleurs, l'islam a fait son apparition dans le débat public depuis plusieurs décennies et a fait l'objet de nombreuses recherches mais dont les approches et les grilles d'analyse sont très variées. C'est pourquoi il convient de clarifier l'approche adoptée dans ce mémoire de recherche.

Tout d'abord, la littérature offre des pistes de réflexion concernant la compatibilité de l'islam avec le modèle français en termes de laïcité et de théologie (Bowen, 2004 ; Frégosi, 2011 ; Fernando, 2014). Néanmoins, ce présent mémoire n'a pas pour but d'interroger la potentielle solubilité de plusieurs cadres idéologiques, ni ne vise à pratiquer l'islamologie. En effet, il convient ici d'interroger la représentation du culte musulman au prisme des acteurs et des structures qui le font vivre, c'est-à-dire raisonner selon des pratiques. Aussi, il est important d'observer ces dernières au regard de la longue histoire de l'islam de France et du CFCM afin

de comprendre leur contexte d'émergence, et par quoi sont-elles rendues possibles. En effet, il ne faut pas négliger le poids des évènements passés sur les dynamiques du présent (Zarka, Taussig, 2004 ; Bancel, Blanchard, Boubeker, 2015 ; El Karoui, 2018). De plus, la mobilisation d'une sociologie de l'action publique et de l'analyse des relations entre le CFCM et les pouvoirs publics est tout aussi primordiale tant ces derniers ont été des acteurs incontournables de l'émergence et de la légitimation du CFCM (Frégosi, 2007 ; Laurence, 2011 ; Godard, 2015 ; Zeghal, 2015). Néanmoins, il ne s'agit pas de questionner les motivations de l'action des pouvoirs publics (Jouanneau, 2017) mais plutôt d'observer les conséquences de cette action étatique sur le degré de représentativité des organisations du culte musulman. La littérature apporte également des éléments de compréhension des conditions d'émergence d'une action collective au nom de l'islam et pour interpréter en ce sens le rôle des structures d'opportunités politiques et discursives (Cinalli, Giugni, 2013 ; Talpin, O'Miel, Frégosi, 2017). En effet, il s'agit ici d'envisager l'importance du rapport aux institutions, approche peu mobilisée dans la sociologie de l'action collective en France (Barrault-Stella, 2021). Il apparait de surcroît nécessaire de préciser que l'ensemble des travaux cités ont été importants pour déterminer le cadrage théorique de cette recherche.

Par ailleurs, s'intéresser aux capacités de représentation du CFCM implique de réfléchir en termes de ressources et d'intérêts. C'est pourquoi, avoir recours à la sociologie des groupes d'intérêt et de l'action collective est apparu comme une approche originale et pertinente dans la mesure où les groupes religieux ne sont que rarement étudiés en France sous le prisme de la défense d'intérêts en comparaison aux recherches menées outre-Atlantique (Hertzke, 2009 ; Mihut, 2011). Ceci s'explique par une banalisation du « lobbying » dans l'imaginaire collectif états-unien là où en France le terme provoque encore la méfiance (Courty, 2017). Il est important de préciser tout de même que le « lobbying » ne représente qu'une facette de l'univers des groupes d'intérêt. La manifestation de ces derniers est polymorphe tant dans les pratiques que dans les objectifs (Saurugger, 2003 ; Courty, Gervais, 2016). De ce fait, il est nécessaire dans un premier temps d'interroger la validité du lien établi entre le CFCM et les groupes d'intérêt à l'aune des ressources et des objectifs de l'organisation (Grossman, Saurugger, 2012). Ensuite, la littérature permet d'envisager la capacité du CFCM à porter ses intérêts à travers la notion de répertoire d'action (Tilly, 1984 ; Offerlé, 1998) mais aussi selon une interprétation de l'action collective, en discutant notamment de l'hypothèse d'un calcul, rationnel ou non, effectué par les acteurs (Clark, Wilson, 1961 ; Olson, 1987).

Ayant connaissance de l'ensemble de ces informations, il est possible de formuler des interrogations qui vont guider ce travail de recherche. On peut ainsi se demander, comment expliquer la faible représentativité et les faibles capacités de représentation du CFCM ? Quelles ressources possède le CFCM pour assurer la représentation du culte musulman ? Existe-t-il des contraintes structurelles qui pèsent sur lui ? Comment le CFCM réalise-t-il en pratique cette représentation ? Pourquoi les pouvoirs publics ont-ils récemment décidé d'écarter le CFCM ?

On peut s'attendre à ce que le CFCM souffre de l'ambivalence des intérêts, des attentes et des aspirations de ses parties prenantes. C'est-à-dire d'une part que les fédérations musulmanes qui le composent s'affrontent pour obtenir un monopole en son sein, de l'autre que les pouvoirs publics attendent des membres du CFCM qu'ils adoptent des discours et des postures favorables aux valeurs de la République française en contrepartie de leur reconnaissance étatique. Ainsi, face au manque d'unité au sein de l'instance, et donc son incapacité à porter les intérêts du culte musulman à l'unisson, la communauté musulmane se sent impuissante mais également écartée car peu écoutée. De ce fait, elle considère que le culte musulman est mal représenté. Cette hypothèse permet d'envisager les contraintes qui pèsent sur la représentativité du CFCM dans leur complexité et leur multiplicité, qu'elles soient internes, avec les fédérations, ou externes, avec le rapport aux institutions étatiques françaises.

Protocole d'enquête et difficultés d'accès au terrain

Afin de mener à bien ce travail de recherche, au-delà de la mobilisation de la littérature scientifique autour de la représentation, de l'islam de France, des groupes d'intérêt et de l'action collective, trois entretiens semi-directifs ont été menés avec différents acteurs de l'institutionnalisation du culte musulman en France.

Le premier entretien a été mené le 30 janvier 2022 avec Fatima Djemaï, aumônier du culte musulman en milieu hospitalier, nommée en 2017 aumônière référente des hôpitaux, cliniques et maisons de retraite de Châlons-en-Champagne. En parallèle, Madame Djemaï siège depuis 2014 au sein du Conseil régional du culte musulman de Champagne-Ardenne, c'est la première femme à y siéger. De plus, elle est devenue membre du collège des femmes élues au sein du CFCM en 2016. Toutefois elle a depuis quitté cette instance. Madame Djemaï est très impliquée dans la promotion de la place des femmes dans les instances représentatives de l'islam de France. Elle dénonce à la fois le manque de féminisation du CFCM et le manque de transparence dans les processus décisionnels de l'organisation.

Le deuxième entretien s'est déroulé le 5 mars 2022 avec Bernard Godard, ancien officier des renseignements généraux qui a été le « conseiller islam » du ministère de l'Intérieur français de 1997 à 2014. Tout d'abord au sein du cabinet de Jean-Pierre Chevènement puis comme chargé de mission et consultant au Bureau central des cultes (BCC). Considéré par ses pairs comme étant « la mémoire de l'islam de France »[4], Monsieur Godard est souvent cité comme l'un des architectes du CFCM. L'entretien qui a duré deux heures trente a permis d'aborder le temps long de l'histoire de l'islam de France et du CFCM, mais également de revenir en pratique sur le fonctionnement organisationnel de ce dernier.

Le troisième entretien a eu lieu le 15 avril 2022 au Bureau central des cultes (BCC) avec deux de ses membres. Selon le site internet du ministère de l'Intérieur, le BCC « est chargé des relations avec les autorités représentatives des religions présentes en France et de l'application de la loi de 1905 en matière de police des cultes ». Il appartient à la sous-direction des libertés publiques au sein de ce ministère. Cet entretien avec les agents du service au cœur des relations entre les pouvoirs publics et le culte musulman a été l'occasion de revenir sur les difficultés rencontrées par le CFCM, mais aussi sur les alternatives envisagées et leurs motivations. Cet entretien n'ayant pas pu être enregistré, il n'y a pas de retranscription de ce dernier.

Pour autant, malgré ces trois entretiens essentiels, il convient de mentionner les difficultés rencontrées pour en obtenir davantage. En effet, une trentaine de sollicitations ont été émises afin de mener des entretiens avec des représentants du culte musulman en France que ce soient des élus du CFCM ou des membres des différentes fédérations musulmanes. Cependant, les demandes sont restées sans réponse, et parfois il s'est avéré impossible de trouver les coordonnées de personnalités dont l'intervention aurait été précieuse. La carence d'entretien avec des représentants du culte musulman français est dommageable mais s'explique tout d'abord par un manque de connaissances personnelles au sein des instances de ce dernier. La deuxième raison, non moins importante, concerne l'aspect à la fois clivant et actuel du sujet de l'organisation du culte musulman en France. En effet, d'un côté les questions liées à la religion peuvent être la source de tensions, et la communauté musulmane souhaite rester prudente car elle a vu se développer des formes de stigmatisation dans le débat public depuis plusieurs décennies. De l'autre, la question du CFCM et des enjeux de la représentation du culte musulman est toujours d'actualité et les négociations à ce sujet ont continué tout au

[4] Sauvaget, B. (2012, 5 avril). Bernard Godard, la personnalité du culte. Libération. Consulté le 15 février 2022, à l'adresse https://www.liberation.fr/societe/2012/04/05/bernard-godard-la-personnalite-du-culte_808450/

long de la réalisation de ce mémoire. Ceci peut ainsi expliquer les réticences des acteurs parties prenantes de ces thématiques à échanger avec un étudiant menant un travail de recherche.

De surcroît, cette recherche compte également sur la mobilisation des outils de communication numérique du CFCM notamment à travers ses réseaux sociaux en tant que mode d'expression de revendications et d'opinions. Cette communication est aussi révélatrice de l'approche adoptée par le CFCM pour valoriser son image et mettre en avant sa crédibilité. Les auditions parlementaires sont pareillement des ressources utiles pour interroger les capacités de représentation du CFCM. En effet, elles permettent d'observer les discours et les postures adoptés par les membres du CFCM face au pouvoir politique. Pour finir, les discussions échangées lors de la journée d'étude intitulée « Le porte-parolat musulman. Trajectoires sociales, rapports de classe et usages politiques des idées » organisée à l'Université de Lille le 09 mai 2022 ont permis d'envisager les approches adoptées par certains chercheurs français sur la représentation de l'islam en France et d'interroger leurs observations sous le prisme de cette recherche.

Par ailleurs, la religion étant un sujet à la fois d'ordre théologique mais également politique, il convient de porter une attention particulière au besoin de nuancer et d'objectiver les propos tenus par les acteurs interrogés ou lus dans le cadre de cette recherche. En effet, certaines personnalités sont incontournables dans les débats autour de l'organisation de l'islam de France. C'est le cas par exemple de Bernard Godard ou d'Hakim el Karoui. Pour autant, ces derniers ne sont pas uniquement des chercheurs, ils portent des intérêts voire des projets politiques, et sont insérés à la fois aussi bien dans les instances étatiques que dans celles liées au culte musulman. C'est pourquoi, bien que la sollicitation de ces personnalités soit récurrente car inévitable, il faut tout de même garder à l'esprit que leurs propos ne sont pas nécessairement idéologiquement neutres. On peut ici mobiliser la notion de « marginal sécant » développée par Michel Crozier et Erhard Friedberg. C'est-à-dire « un acteur qui est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer un rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre des logiques d'actions différentes, voire contradictoires » (Crozier, Friedberg, 1977). Bernard Godard, par exemple, a indiqué aller donner un cours à la Grande Mosquée de Paris à la suite de l'entretien réalisé. Hakim el Karoui, quant à lui, est réputé proche du pouvoir exécutif actuel mais est également le fondateur depuis 2019 de l'Association musulmane pour l'islam de France (AMIF), une association cultuelle de type loi 1905. Il défend depuis plusieurs années son propre projet d'organisation de l'islam de France.

A l'issue de cette clarification méthodologique, il semble pertinent d'énoncer la façon dont se structurera la réponse au paradoxe de la faible représentativité du Conseil français du culte musulman. La première partie s'intéressera à l'histoire longue de l'islam de France. Pour ce faire, elle sera scindée entre d'une part la période antérieure au CFCM afin de comprendre comment la reconnaissance et l'institutionnalisation de l'islam de France sont devenues un enjeu de société et de politiques publiques. Cela permettra aussi de mieux cerner les attentes qui gravitent autour de l'instance au moment de sa création. D'autre part, la deuxième sous-partie concernera l'ensemble de la période d'existence du CFCM, c'est-à-dire ses prémices, son développement et sa chute. Ceci dans le but de mesurer les conséquences que peuvent avoir sur lui les évènements passés, mais aussi d'interroger ses échecs, ses tentatives d'évolution et les pistes envisagées pour lui succéder.

Le seconde partie concernera la représentation du culte musulman en action avec une première sous-partie qui interrogera le CFCM dans son rapport aux institutions, notamment à l'Etat français, ainsi que les conséquences pratiques de sa reconnaissance étatique sur ses capacités de représentation. La deuxième sous-partie questionnera les ressources possédées par le CFCM pour assurer cette représentation, et la traduction de ses ressources au prisme des répertoires d'action dont le CFCM dispose.

Première partie - Le temps long du CFCM : entre querelles intestines, jeux d'influence et tutelle étatique

A) L'avant CFCM

1 – L'année 1989 comme prise de conscience

L'islam, une « religion d'étrangers »

Dans un entretien accordé à *La Vie des Idée* en 2015, Solenne Jouanneau distingue trois âges de l'organisation du culte musulman en France (Duvoux, 2015). Selon elle, le premier âge « court pour l'essentiel des immigrations coloniales jusqu'à l'année 81, année de la loi sur la libéralisation du droit d'associations pour les étrangers » ; « Durant cette première période, la structuration du culte musulman reste timide, très informelle et largement dépendante des structures d'encadrement de la main d'œuvre immigrée ». Les prières se font alors dans les usines et dans les foyers de travailleurs migrants Sonacotra.

A cette présentation du « premier âge », son interlocuteur Étienne Pingaud ajoute la mise en place autour des années 1970 d'une politique de « promotion culturelle des immigrés » sous l'impulsion du secrétaire d'Etat aux travailleurs immigrés Paul Dijoud. Cette dernière favorise la construction de mosquées et la mise en place de cours d'arabe avec l'idée d'un côté que certains immigrés, une minorité, pourraient rester en France et qu'il serait préférable de préparer au mieux leur insertion dans la société, et de l'autre qu'il est important de mener cette politique pour que les immigrés gardent un lien avec leurs pays d'origine afin de préparer leur retour dans ces pays. Ainsi cette politique témoigne d'une hésitation de l'Etat français vis-à-vis du statut des immigrés et de l'importance à accorder à l'islam, Sylvain Laurens évoque ainsi une « ambivalence originelle » (Laurens, 2017). Ce dernier montre également que la gestion de l'islam en France dans ce « premier âge » de l'organisation du culte musulman en France n'est pas dénué d'intérêts politiques et que la décision de « s'occuper des immigrés » prise par les pouvoirs publics était un moyen pour Valéry Giscard-d'Estaing de séduire l'opinion publique de gauche. De ce fait, cet exemple datant des années 1970 démontre le lien qui existe, dans l'histoire récente, entre la religion musulmane et le politique en France, et que l'organisation de l'islam en France n'est pas un processus linéaire. Ici déjà les revendications des fidèles et leurs souhaits de pouvoir pratiquer librement leur religion semblent être largement dépassés par les intérêts d'acteurs multiples.

Les années 1980 marquent le temps de l'autonomisation avec l'implantation locale des lieux de culte musulmans, selon Solenne Jouanneau ces derniers « sont désormais gérés par des associations déclarées en préfecture. Ce second moment est indissociable de l'installation des familles immigrées dans les quartiers d'habitat populaire au terme du processus de regroupement familial ». Ceci correspond conformément à sa théorie au « deuxième âge » de l'organisation du culte musulman en France. Le nombre de mosquées s'établit à plus de 1000 dans les années 80 là où il n'était que de 100 en 1970. En parallèle se développent à cette période les grandes fédérations nationales musulmanes à l'instar de la Fédération nationale des musulmans de France (FNMF) ou du Millî Görüş. Pour la première fois la Grande Mosquée de Paris liée à l'Algérie, jusqu'ici hégémonique dans la représentation du culte musulman en France de par les liens historiques de ces deux pays, se voit concurrencée. De plus, selon les propos tenus par Bernard Godard lors de notre entretien, l'islamisme radical était considéré dans les années 1980 comme une menace lointaine qui concernait uniquement des pays étrangers à travers l'Iran et sa révolution islamique de 1979, avec son guide Rouhollah Khomeini, et le Liban avec le Hezbollah chiite qui fait son apparition suite aux évènements iraniens. Ainsi, entre 1960 et 1989 l'Etat français *externalise* en grande partie le fait religieux c'est-à-dire que l'Etat n'entend pas intervenir dans la gestion du culte musulman, à la fois parce que les pouvoirs publics considèrent que ce n'est pas de leur ressort dans le cadre du respect de la loi de 1905 et ses principes de laïcité, mais aussi parce que le fait religieux musulman n'est pas à cette période un enjeu de société majeur, et n'est pas à ce stade perçu comme une menace. Les seules politiques mises en place sont moins motivées par le religieux que par la gestion de l'immigration. Ainsi, l'Etat français délègue majoritairement à cette période la gestion du culte musulman aux pays dont sont originaires les immigrés. Cela peut aussi s'expliquer par une volonté de l'Etat français de garder des liens étroits avec ces « pays d'origine » dans un contexte difficile de décolonisation et de fin de la guerre d'Algérie. C'est ce que les auteurs du *Grand Repli* appellent le « temps du mépris » dans le sens où les pouvoirs publics français ne se soucient guère des musulmans présents sur leur territoire, ils sont comme *invisibilisés*. L'islam est alors une « religion d'étrangers » (Bancel, Blanchard, Boubeker, 2015).

La mise à l'agenda politique de l'islam de France

Le basculement idéologique a lieu en 1989, année marquée par différents évènements qui invitent les pouvoirs publics à repenser leur modèle de gestion du culte musulman en France. Dans son ouvrage, Hakim El Karoui présente l'année 1989 comme étant « charnière dans l'organisation de l'islam de France : elle marque la rupture entre deux périodes et deux

modalités de gestion de l'islam » (El Karoui, 2018). L'importance de cette date est également soulignée par Bernard Godard. Le premier évènement majeur est la condamnation à mort et l'appel à l'exécution en 1989 de l'écrivain britannique Salman Rushdie pour ses *Versets sataniques* à travers la *fatwa* (décret religieux) lancée par l'ayatollah Khomeini en Iran. Cette *fatwa* fait suite à la première mobilisation islamiste en Occident où des fondamentalistes ont brulé l'ouvrage de Salman Rushdie en Angleterre. Cet évènement a fait prendre conscience aux occidentaux que l'islamisme moyen-oriental pouvait menacer directement leurs libertés, et qu'il était désormais présent à leurs côtés. Ensuite, la même année a eu lieu « l'affaire du voile » à Creil qui touche cette fois-ci directement la société française et qui agit comme un révélateur des fractures autour de la question de la laïcité et de la place de la religion dans la sphère publique. Le voile devient un symbole et certaines voix musulmanes à l'instar de l'Union des organisation islamiques de France (UOIF) se saisissent de ce thème pour émerger dans le débat public français. Pour finir, la dernière cause de ce renversement idéologique, plus diffuse dans le temps, concerne la montée de l'islamisme dans les pays d'où sont originaires les immigrés arrivés en France et principalement en Algérie. Dès lors, la gestion de l'islam en France par des pays étrangers est devenue problématique pour les pouvoirs publics français. A ces trois évènements s'ajoute la prise de conscience par la société française que les immigrés musulmans arrivés sur le territoire allaient y rester, c'est donc la fin du « mythe du retour » partagé par les Français et par les immigrés eux-mêmes qui pensaient retourner à terme dans leurs pays d'origine. On assiste donc à un passage du provisoire au durable dans les mentalités qui s'avère lourd de conséquences. D'un côté l'Etat français et plus généralement les Français réalisent qu'ils vont devoir vivre et composer avec une population musulmane désormais sédentarisée et qui va devenir légalement de nationalité française. De l'autre côté, ceux qui étaient des « travailleurs immigrés » deviennent des Français, ou du moins savent qu'ils vont le devenir, c'est la fin de la croyance en un « retour au pays » qui marque aussi la fin de leur *invisibilisation*. Ces populations immigrées pour qui « la vie communautaire ne s'est pas structurée initialement autour de la religion dans un espace d'exil provisoire où les obligations religieuses pouvaient être mises entre parenthèses » (Del Grosso, 2015) désirent désormais pouvoir pratiquer leur religion sans se cacher, elles veulent être reconnues. C'est le début de la transformation d'un islam en France vers un islam de France. Ces éléments révèlent le désir partagé à la fois par l'Etat français et par les populations immigrées musulmanes de voir émerger cet islam de France, mais témoignent également de leurs intérêts divergents à ce sujet. L'Etat français souhaite lutter contre le fondamentalisme islamique et désire encadrer l'islam français au prisme de la laïcité républicaine pour mieux *limiter* son influence tandis que les populations

immigrées veulent obtenir une reconnaissance de leur croyance et de leurs pratiques, ainsi donc *établir* leur influence. Le projet de création d'un islam de France apparaît dès son origine comme porteur de certaines contradictions qui bouleversent aujourd'hui le CFCM.

2 – La construction du CFCM

Des tentatives d'institutionnalisation infructueuses

Ainsi la fin des années 1980 et le début des années 1990 marquent les prémices de la considération officielle du fait religieux musulman par l'Etat français. Sous l'initiative de Pierre Joxe alors ministre de l'Intérieur durant la présidence de François Mitterrand est créé en 1990 le Conseil de réflexion sur l'islam en France (CORIF). En janvier de cette même année, Pierre Joxe évoque l'une des raisons principales de ce choix : « la contradiction fondamentale qui caractérise l'islam en France : la majorité des pratiquants est de nationalité française alors que la quasi-totalité des imams est de nationalité étrangère ». Or, on l'a vu, l'épineuse question des imams en France est toujours d'actualité, signe de l'échec des réponses proposées à cet enjeu. En parallèle, Pierre Joxe nomme pour la première fois un conseiller spécial au sein de son cabinet en charge des questions de l'islam, il s'agit de Raoul Weexsteen. Par la suite, la présence d'un « Monsieur islam » au sein des cabinets des ministres de l'Intérieur français deviendra la norme et Solène Jouanneau a montré que ces spécialistes n'étaient pas souvent représentés dans l'organigramme officiel du cabinet, signe du caractère clivant et secret de leur mission (Jouanneau, 2017). Par ailleurs, à travers la création de ce CORIF, Pierre Joxe entend également lutter contre l'influence algérienne sur l'islam en France qui s'explique par sa mainmise sur la Grande Mosquée de Paris (GMP) ; influence jugée peu représentative des différents courants de l'islam des musulmans en France. Toutefois, des tensions internes à l'Etat français émergent à propos de la domination algérienne de la Grande Mosquée de Paris notamment entre le ministère des Affaires étrangères favorable à l'influence de l'Algérie et le ministère de l'Intérieur qui s'y oppose sous Pierre Joxe ; mais Charles Pasqua, ministre de l'Intérieur à partir de 1993, fera de la GMP son interlocuteur exclusif à contre-courant des approches pluralistes de Joxe (Sellam, 2006 ; Godard, 2015).

Ainsi, avec le CORIF émerge la question de la représentativité du culte musulman auprès des pouvoirs publics, et témoigne de la volonté de l'Etat Français de constituer une instance représentative de ce culte comme c'est le cas avec le catholicisme, le protestantisme et

le judaïsme. Une proposition d'arrêté ministériel est transmise aux membres du Corif afin de donner une base légale à ce dernier. Parmi les articles de cet arrêté on peut lire : « cette commission est chargée de formuler des avis sur toute question relative à l'exercice du culte musulman en France que lui soumet le ministre de l'Intérieur » ; « la commission est composée de personnalités musulmanes désignées par le ministre de l'Intérieur pour une durée d'un an, éventuellement renouvelable » ; « la commission se réunit sur convocation du ministre de l'Intérieur qui en fixe l'ordre du jour. Elle est présidée par le ministre de l'Intérieur ou son représentant ». Ceci témoigne du fait que la première structure de concertation avec les musulmans suit une logique descendante où l'Etat est le meneur de cette concertation. Pour autant les représentants du culte musulman n'ont pas protesté contre cela et ont même comparé Joxe à Napoléon selon Bernard Godard, sous le pseudonyme d'Hervé Terrel, au sein de l'ouvrage collectif *L'islam en France* (Terrel, 2004).

Par la suite Charles Pasqua met fin au CORIF en collaborant avec la GMP pour constituer une nouvelle instance représentative du culte musulman. Le processus débute avec la création du Conseil consultatif des musulmans en France fondé en 1993 dont le président Dalil Boubakeur, recteur de la Grande Mosquée de Paris, remet à la fin de l'année 1994 une charte du culte musulman en France au ministre de l'Intérieur. Toutefois, cette charte n'a pas été signée par deux grandes fédérations nationales, l'UOIF et la FNMF. Cette charte officialise la création d'un Conseil représentatif des musulmans de France mais dont l'hégémonie de la GMP en son sein entraine la chute car rejeté par les autres fédérations[5].

De la consultation au CFCM

C'est ensuite en 1999 sous l'égide de Jean-Pierre Chevènement alors ministre de l'Intérieur que les négociations autour de la représentation du culte musulman reprennent ; son prédécesseur Jean-Louis Debré n'ayant pas souhaité intervenir à ce sujet. Il est par ailleurs nécessaire de souligner le rôle joué quelques années plus tard par les attentats du 11 septembre 2001 dans la structuration de l'opinion publique et de l'approche adoptée par les pouvoirs publics. Désormais la menace islamiste est identifiée par l'ensemble de l'Occident et la France souhaite limiter autant que possible l'influence des pays étrangers tout en donnant un cadre institutionnel au culte musulman pour lutter contre les radicalisations. Ceci correspond au « troisième âge » de l'organisation du culte musulman en France selon Solenne Jouanneau,

[5] Bernard, P. (1995, 12 janvier). M. Pasqua reconnaît un Conseil représentatif des musulmans. *Le Monde*. Consulté le 2 février 2022, à l'adresse https://www.lemonde.fr/archives/article/1995/01/12/m-pasqua-reconnait-un-conseil-representatif-des-musulmans_3841958_1819218.html

c'est le temps de l'institutionnalisation et de la professionnalisation. Elle explique dans le même entretien cité précédemment qu'à ce moment charnière « Les associations tentent de devenir des « Institutions ». On assiste à une formalisation des règles de fonctionnement, une clarification et une différenciation des rôles (imam, président d'association, etc.) ». Concrètement, ceci se traduit par la grande *consultation* lancée en 1999 par Jean-Pierre Chevènement réunissant des représentants musulmans de nombreux courants de pensée différents, même ceux de sensibilités minoritaires voire controversés, à l'instar du mouvement *Tabligh*. Il souhaite les faire dialoguer dans le but d'établir un projet commun de représentation s'inscrivant dans le cadre de la loi de 1905, ce qui est inédit. Ici, la parole de Bernard Godard est incontournable car il a été au cœur du processus de la consultation qui aboutit en 2003 à la naissance du CFCM, il en fait un résumé détaillé dans un chapitre au sein de l'ouvrage *L'islam en France* (Terrel, 2004). De ce fait, les citations des écrits de l'ancien conseiller du ministère de l'Intérieur dans cette sous-section y sont issues.

Ainsi, les premières bases du futur CFCM sont posées et le projet est repris par Nicolas Sarkozy malgré l'alternance politique de 2002 et la suspension temporaire du processus sur demande de la Grande Mosquée de Paris qui s'oppose à ce projet mais qui revient finalement dans les négociations. À cette période s'opère un changement de stratégie, Nicolas Sarkozy décide de s'investir personnellement dans les négociations : « De témoin, l'Etat se fit progressivement arbitre » (El Karoui, 2018). Cette notion d' « arbitre » est également soulignée par Bernard Godard qui avance que l'« on évolue insensiblement vers un investissement plus fort du ministère de l'Intérieur, qui se transforme en arbitre ». Dès lors, on observe une véritable dynamique qui entérine et renforce la *co-construction* de la future organisation représentative du culte musulman par les représentants de l'islam *et* par l'Etat français. Néanmoins, la lourde organisation de la consultation laisse entrevoir des problématiques naissantes avec d'un côté la concurrence inter-fédérations et plus largement inter-acteurs du culte musulman parmi lesquels aucun ne souhaite devenir le grand perdant de cette consultation. De l'autre, la complexité du système élaboré pour aboutir au futur CFCM. Ainsi, ces problématiques apparaissent comme annonciatrices des difficultés auxquelles va être confronté ce dernier. Déjà Bernard Godard s'interrogeait : « Ce n'est qu'à la veille de la première assemblée générale du CFCM récemment élu que les statuts sont enfin définitivement rédigés. La sophistication de ces plus de quarante pages qui examinent dans le détail les modalités de fonctionnement de la future structure, reflet des divisions et surtout des méfiances des uns par rapport aux autres, qui voulaient

« verrouiller » le fonctionnement du CFCM, oblige à s'interroger : comment une machine si complexe pourra-t-elle fonctionner ? ».

Malgré tout, les premières élections au sein du CFCM en 2003 sont un succès en matière de participation, sont taux s'élève à 88,5%. Pour autant, certains chercheurs estiment que cette participation cache le sentiment de nombreux votants d'avoir été obligés de participer au scrutin pour ne pas être exclus du processus (Amiraux, 2003). Néanmoins, le CFCM retire de ce vote une certaine légitimé et est désormais reconnu comme l'interlocuteur officiel des pouvoirs publics. Il le restera dix-huit ans durant. L'une des preuves de cette reconnaissance et de cette considération étatiques est l'élargissement au culte musulman des traditionnels vœux aux autorités religieuses par le Président de la République en janvier 2004, juste après la création du CFCM alors que les musulmans n'y étaient pas représentés avant cette date. L'islam semble désormais pouvoir « s'asseoir à la table de la République » selon une célèbre formule.

B) L'après CFCM

1- De la faiblesse organisationnelle à la concurrence entre fédérations

Des premières élections injustes ?

Les premières élections du CFCM ont lieu les 6 et 13 avril 2003. La Fédération nationale des musulmans de France (FNMF), proche du Maroc, arrive en tête avec 16 sièges sur 41. L'Union des organisations islamiques de France (UOIF), inspirée des Frères musulmans, arrive deuxième avec 13 sièges. Elle est récompensée pour un long travail de terrain auprès d'associations et de mosquées. La perdante de cette élection est la Grande Mosquée de Paris qui arrive troisième avec seulement 6 sièges alors qu'elle était jusqu'ici hégémonique dans l'organisation de l'islam de France. Pour autant, ce classement n'est pas reflété dans les postes occupés au sein du bureau exécutif du CFCM. En effet, l'attribution de la présidence de la nouvelle instance ainsi que des ses vice-présidences a été décidée avant les élections, les 19 et 20 décembre 2002, lors d'un séminaire au château de Nainville-les-Roches, résidence des ministres de l'Intérieur. Ainsi, Dalil Boubakeur de la Grande Mosquée de Paris devient le premier président du CFCM bien que sa fédération soit arrivée en troisième position aux élections. Les vice-présidences sont, elles, occupées par la FNMF et l'UOIF. C'est pourquoi, certaines voix se sont élevées pour dénoncer le caractère antidémocratique de ces élections (Frégosi, 2007). A peine créé, le CFCM était déjà critiqué.

Par ailleurs, le mode de scrutin même de ces élections a fait l'objet de certaines controverses. Ce dernier est basé sur le critère de « surface utile », c'est-à-dire que chaque lieu de culte est représenté par un nombre de délégué proportionnel à sa surface. Toutefois, bien que ce choix ait été adopté par les membres de la consultation eux-mêmes, il apparait injuste pour certaines fédérations selon certains spécialistes. Bernard Godard explique par exemple qu'« il était évident que le critère de la surface du lieu de culte comme assiette électorale apparaissait injuste, les mosquées « des champs » étant avantagées par rapport aux « mosquées des villes ». La grande mosquée de Paris s'en rend compte, sachant très bien que ses lieux de culte, presque essentiellement gérés par des Algériens pour des Français d'origine algérienne, se situent en totalité dans les grandes villes et concentrés dans la partie Est du pays. Les populations d'origine marocaine et turque, plus également réparties sur l'ensemble du territoire, tirent un gros avantage de ce système » (Zarka, Taussig, Fleury, 2004). Le chercheur Franck Frégosi tient des propos similaires, il avance que « Compte tenu du mode d'élection retenu (élection par les délégués des lieux de culte désignés par les associations gestionnaires), cet islam est un islam

institutionnel de notables qui reflète davantage le résultat d'un rapport de forces entre divers opérateurs musulmans nationaux (les fédérations et les mosquées) et extra-nationaux (États étrangers, bailleurs de fonds, courants idéologiques…) qu'il n'est la traduction statistique des attentes des fidèles de base ou de l'ensemble des personnes de confession musulmane vivant dans l'Hexagone » (Frégosi, 2007). Ainsi, la double controverse autour des premières élections du CFCM en 2003 est un frein dans son élan pourtant déjà difficile, et sa légitimité nécessaire à sa représentativité connait dès l'année de sa création des remises en question.

Le CFCM, une « usine à gaz » ?

Lors des entretiens avec Fatima Djemaï et Bernard Godard, une expression commune a été employée, celle d' « usine à gaz » pour désigner le CFCM. Cette dernière, appréciée des acteurs de la sphère politique, exprime la complexité, voire le dysfonctionnement ou le non-sens d'un projet. Qualifier le CFCM d'usine à gaz est fort de sens et correspond à l'une des clés d'analyse pour comprendre pourquoi la communauté musulmane française ne s'est jamais vraiment saisie du CFCM comme de l'instance représentative de son culte. L'expression d' « usine à gaz » est reprise à Michèle Tribalat et à Jeanne-Hélène Kaltenbach dans leur ouvrage *La République et l'islam : Entre crainte et aveuglement* (Kaltenbach, Tribalat, 2002).

> Et moi je l'ai dit, j'ai été reçue par le conseiller du ministre Darmanin, j'ai dit « c'est une usine à gaz, interrogez-vous sur ce qui se passe vraiment sur le terrain. Les musulmans de France ne se sentent pas représentés par ces instances. Absolument pas. »
>
> Entretien avec F. Djemaï
>
> Je ne vais pas m'appesantir sur l'institution d'un point de vue organisationnel, qui avait beaucoup de défauts dès le départ etc. C'était une usine à gaz etc. Avec des élections… vraiment un système très complexe sur des structures qui ne sont pas très bien encore… parce que ce sont des mosquées mais les mosquées ne sont pas encore toutes derrière des fédérations. Moi quand je disais à Chevènement : « Bon attention on va prendre des fédérations mais il faudra prendre en compte le tissu des non-organisés ». Cela l'énervait, j'disais « bah oui mais je n'y peux rien moi » (rires).
>
> Entretien avec B. Godard

Ici, l'idée d'une usine à gaz témoigne d'une certaine déconnexion entre d'une part les instances au sein du CFCM c'est-à-dire principalement les fédérations nationales et les

représentants de mosquée, et de l'autre la communauté musulmane française. En effet, les fidèles musulmans se sentent éloignés et dépossédés d'une instance dont l'organisation apparait chaotique et dont les membres élus ne cessent de se livrer à des luttes fratricides. Par ailleurs, Bernard Godard montre que le raisonnement uniquement en termes de fédérations souffre d'un déficit de représentativité de l'ensemble des lieux de culte musulmans en France. De ce fait, les fidèles ayant l'habitude d'exercer leur foi dans les mosquées dites « non-alignées », auront une perception encore davantage distanciée vis-à-vis du CFCM. Dans une tribune parue dans *Le Monde* en 2021, la chercheuse Dorra Mameri-Chaambi explique qu' « à l'instar des autres structures émanant du fait du prince qui ont vu le jour depuis les années 1980, le Conseil français du culte musulman (CFCM) souffre d'un déficit de représentativité. Il est davantage perçu par la base musulmane comme une institution administrative peu performante, génétiquement inapte à la prise de décision collégiale et univoque » [6]. Cette idée a également été soulignée lors de l'entretien avec les deux membres du Bureau central des cultes qui ont évoqué un « problème de perception » et un « problème de crédibilité dans la gestion des dossiers » dès la création du CFCM. Toujours selon eux, l'une des raisons de ces échecs s'explique par la volonté d'avoir voulu faire du CFCM un « organe hybride » possédant à la fois une « mission politique » tout en ayant une « prétention théologique ». Établissant un parallèle avec les institutions représentatives du culte israélite en France, le CFCM avait pour but d'être à la fois un CRIF (Conseil représentatif des institutions juives de France) à travers sa stature politique, et un Consistoire central israélite de France dans sa dimension théologique.

Malgré ces fractures, Bernard Godard a évoqué lors de l'entretien une « vraie dynamique » au sein du CFCM entre 2003 et 2005. Or, même si certaines avancées sont réalisées au sein des groupes de travail, force est de constater que de forts clivages internes existent si l'on se réfère aux travaux d'Antoine Sfeir et de Julie Coste. En effet, ces derniers retracent dans un article de revue en 2006 les difficultés auxquelles le CFCM est confronté dans ses premières années (Sfeir, Coste, 2006). Ils écrivent alors : « En mai dernier [2005], Fouad Alaoui [UOIF] avait démissionné de son poste et accusé le CFCM « d'être malade de son incapacité à être effectivement une instance représentative du culte musulman de France ». Il contestait la proposition qu'avait faite le Conseil au garde des Sceaux de nommer Hassan el-Alaoui Talibi, vice-président de la FNMF, premier aumônier national des prisons, à la place du

[6] Mameri-Chaambi, D. (2021, 29 janvier). Dorra Mameri-Chaambi : « La religion musulmane paraît assujettie à un régime d'exception ». *Le Monde*. Consulté le 12 avril 2022, à l'adresse https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/01/29/dorra-mameri-chaambi-la-religion-musulmane-parait-assujettie-a-un-regime-d-exception_6067997_3232.html

candidat de l'UOIF, Amar Lasfar, recteur de la mosquée de Lille-Sud. » ; « Les controverses agitent le Conseil depuis sa création. D'ailleurs, depuis quelques mois, les démissions s'y sont multipliées. En janvier 2005, l'anthropologue Dounia Bouzar a quitté le CFCM, qu'elle accuse de s'occuper plus de la forme que du fond. Elle remplaçait Betoule Fekkar-Lambiotte, qui avait elle-même démissionné. En octobre 2004, Kamel Kabtane a abandonné son poste de trésorier du CFCM en même temps que la présidence du CRCM Rhône-Alpes. « À mon grand regret, je dois constater que le CFCM pour lequel je me suis tant battu est en échec. Aujourd'hui, nous ne servons plus à rien, je préfère me retirer plutôt que de jouer le pantin », a-t-il alors déclaré. Pour lui, le CFCM « échappe à sa mission d'origine » ». Ces différentes démissions sont révélatrices d'un CFCM qui souffre dès sa naissance de diverses guerres intestines. Or, ces dissensions internes n'ont jamais cessé depuis que l'instance existe. Ceci pose à nouveau la question de la longévité d'une organisation donc les représentés se sentent dépossédés et dont les représentants critiquent le fonctionnement.

Le déséquilibrage du rapport de force entre fédérations : la nouvelle hégémonie du Maroc

L'un des éléments caractéristiques des guerres intestines qui minent le CFCM est la concurrence entre les différentes fédérations nationales. Or, la plupart de ces fédérations sont liées à des pays étrangers : la Grande Mosquée de Paris à l'Algérie, le RMF au Maroc, le Millî Görüş à la Turquie etc. Or, depuis que ces fédérations existent, certains dénoncent l'influence voire l'emprise de ces pays sur l'islam de France. Cet « islam consulaire » est perçu par de nombreux observateurs comme le terrain d'une lutte entre ces différents États étrangers pour obtenir une mainmise sur l'islam de France, ou bien comme l'exportation d'une rivalité de longue date entre certains pays (Godard, 2015). Or, cette compétition entre fédérations se reflète au sein du CFCM, et nuit à sa légitimité.

> - Et je me suis rendu compte que dans toutes ces institutions, tout le monde voulait être calife à la place du calife.
>
> - Je me suis rendu compte qu'avec ces instances qui se mangent toutes entre elles, ça ne pourra jamais avancer.
>
> - Je reçois encore les mails et je vois à quel point ils se bouffent entre eux. Je m'interpelle, est-ce que c'est ça l'islam de France ? Je me demande si notre gouvernement n'est pas complice de cela. Ce n'est pas faute d'avoir alerté. A un moment on parle d'un islam de France mais… c'est cela qui alimente et qui stigmatise. A un moment le musulman s'interroge.
>
> Entretien avec Fatima Djemaï

Pour autant, à la suite des élections de 2003 un tripode se met en place avec l'UOIF et la FNMF qui tirent profit de leurs résultats aux élections, et la GMP qui bénéficie de la confiance des pouvoirs publics. Cependant, ce tripode qui assurait une certaine stabilité au sein du CFCM car empêchait la formation d'une hégémonie, va être déstabilisé par deux évènements majeurs. Le premier concerne la mise au ban de l'UOIF qui s'explique par deux raisons : d'une part la prise de distance des pouvoirs publics vis-à-vis de l'UOIF jugée potentiellement dangereuse car proche des Frères musulmans, et de l'autre l'alliance entre la GMP et la FNMF pour faire tomber l'UOIF aux élections de 2005. Pourtant, la mise à l'écart de l'UOIF n'était pas prévisible, en 2003 cette organisation a établi son pouvoir sur un long et solide travail de maillage de son influence au local. De plus, l'UOIF se veut être une organisation élitiste, elle possède des cadres respectés et selon Bernard Godard, intellectuellement supérieurs.

> - Alors l'UOIF qui pensait qu'elle allait prendre le pouvoir au CFCM ne s'occupe pas des commissions. Elle se dit « nous on va faire des alliances » ce qui n'est pas con comme raisonnement parce que du point de vue de l'intelligence, d'appareils, du point de vue des cadres, de leur structuration, ils sont nettement plus costauds intellectuellement par rapport à tous leurs réseaux.
>
> - Ils ont beaucoup plus de cadres, donc en termes d'appareil… Ce que comprend bien Sarkozy, il a compris tout de suite que la force importante dans l'islam de France, du moins dans l'intelligence, c'est l'UOIF.
>
> - Il y a un réflexe du côté des pouvoirs publics, un réflexe on va dire sécuritaire. C'est pour cela qu'il y a une contestation de Sarkozy, lorsqu'il est allé au Bourget etc. Parce que certains se sont dit : « c'est bien beau d'essayer mais vous discutez avec le diable là. ».
>
> Entretien avec Bernard Godard

En effet, depuis 1988 l'UOIF organise son congrès annuel au palais des expositions du Bourget qui est vite devenu un rendez-vous incontournable dans le paysage de l'islam de France (Amghar, 2003). Lors de l'entretien, Bernard Godard a souligné la singularité de cet évènement qui a lieu nulle part ailleurs dans le monde. Or, en 2003 Nicolas Sarkozy se rend au congrès de l'UOIF et c'est un grand moment pour cette dernière qui se voit ainsi légitimée par les pouvoirs publics. Mais rapidement ces derniers font marche arrière, selon un « réflexe sécuritaire » comme évoqué par Godard, et l'UOIF est écartée progressivement. Par ailleurs, les élections du CFCM de 2005 marquent une certaine recomposition du paysage de la représentation du

culte musulman avec le retour de la GMP au détriment de l'UOIF. En effet, la FNMF reste largement majoritaire et obtient 19 sièges au CFCM mais la GMP refait son retard avec 10 sièges, à jeu égal avec l'UOIF. Selon Franck Frégosi « Sa remontée [la GMP] tient sans nul doute à un travail mené auprès de sa base sociale mais aussi à un deal passé avec les Marocains pour court-circuiter la progression de l'UOIF. L'islam jacobin algérien a préféré s'entendre avec l'islam de Rabat plutôt que de devoir composer avec l'islam des Frères, son rival de toujours » (Frégosi, 2007). Dès lors, l'UOIF ainsi reléguée, le tripode devient un duopole entre la FNMF et la GMP. Cet évènement permet de se rendre compte que l'action des pouvoirs publics et les rivalités entre les fédérations ont bien un impact sur l'organisation du CFCM, et donc sur sa vitalité. Toutefois, ce duopole se transforme rapidement en un monopole détenu par la FNMF qui devient le Rassemblement des musulmans de France avec un investissement désormais appuyé du Maroc.

> - Je pense que l'UOIF avec son secrétaire général qui est vice-président du CFCM, dit : « Le CFCM ça ne va pas, ça ne marche pas », du coup il y a une espèce… Il voit quand même que les choses lui échappent.
>
> - Alors cela c'est un phénomène qui va tout déterminer et peut être même encore aujourd'hui, qui explique un peu ce qui se passe aujourd'hui, en 2005 les Marocains, dont je vous disais qu'ils n'était pas très préoccupés… ils le sont d'un point de vue sécuritaire mais ils ne sont pas très préoccupés de l'organisation du culte. Mais ils voient que dans les élections qui est-ce qui est majoritaire, 40%, ce sont les Marocains. Alors ils se disent : « La belle affaire ».
>
> - Et donc du coup 2005, c'est pour faire un résumé hein. C'est l'UOIF qui fait machine arrière car elle sent que les choses vont lui échapper. Et puis d'autre part y'a la création par le Maroc d'une vraie force. Parce que les plupart des dirigeants Marocains en particulier ceux qui en avaient un peu dans la tête se sont dit : « qu'est-ce que c'est que cette FNMF ? », c'est un truc des services de police (rires). Vous voyez un peu le climat (rires). Et donc les gens n'en voulaient plus. Il y a donc reprise en main des choses par le Maroc. Et en France cela veut dire création du Rassemblement des musulmans de France qui devient une structure… encore aujourd'hui, si on n'a pas compris cela… qui devient un organe où se reconnaissent la plupart des dirigeants de mosquée. Cela c'est fondamental. Il y a donc une certaine élite.
>
> Entretien avec Bernard Godard

Ici s'illustre le poids que peuvent avoir les Etats étrangers dans l'organisation du culte musulman en France. En effet, la nouvelle implication du Maroc qui décide de s'investir dans l'islam de France pour renforcer son influence et non plus seulement selon un registre sécuritaire change totalement la configuration de la hiérarchie entre les fédérations au sein du CFCM. Pour ce faire, le Maroc s'appuie sur la communauté musulmane originaire du Maroc basée en France depuis de nombreuses décennies. Cette dernière est établie sur l'ensemble du territoire de l'hexagone et se révèle être une véritable ressource inexploitée jusqu'ici par les autorités marocaines. On peut donc parler d'un *opportunisme* du Maroc qui a su se saisir d'un atout qu'il n'a pas contribué à mettre en place. Le Maroc a aussi pu jouir du critère de « surface utile » aux élections, développée dans la première partie de cette sous-section, qui lui était ainsi largement favorable. Ceci témoigne du fait que les bouleversements que connait le CFCM ne sont pas toujours le fruit d'un *volontarisme* mais parfois d'un *opportunisme*, c'est-à-dire que certains acteurs jouissent d'une configuration singulière à un moment précis dont ils peuvent tirer profit mais sans qu'ils aient cherché à établir cette configuration avantageuse. En s'en saisissant, ils placent leurs intérêts avant celle de l'organisation dans son ensemble. Par ailleurs, le Maroc a transformé cet essai en établissant une alliance avec la Turquie et s'est ainsi assuré une hégémonie au sein du CFCM. La Turquie possède une importante communauté en France mais reste moins représentée au sein du CFCM que les Marocains, ce sont donc ces derniers qui jouissent majoritairement de cette nouvelle hégémonie. Cette dernière n'a jamais été acceptée par les autres fédérations qui ont mis en place une « résistance interne ». Ce phénomène, bien qu'il ne soit pas le seul, apparait comme l'un des facteurs explicatifs de la faiblesse organisationnelle du CFCM, telle une instance dont les rouages sont grippés. Si différentes parties prenantes du CFCM essayent de bloquer l'action de ce dernier au lieu d'essayer de la faire avancer, on comprend dès lors l'incapacité que possède l'instance à représenter avec ferveur et efficacité les intérêts du culte musulman en France. Lors de l'entretien avec les membres du BCC, ces derniers ont pointé le « manque de solidarité » au sein du CFCM et ce dès sa création. Ils ont également souligné la divergence des positions médiatiques des représentants du culte musulman et leur incapacité à parler d'une seule voix. Ainsi, la concurrence entre les différentes fédérations et les tentatives de certaines pour contrer l'hégémonie marocaine expliquent ces clivages.

- Bon, donc du coup les Marocains créent le truc, ça prend, et puis les Turcs, je ne vous ai pas parlé des Turcs. Ils sont rentrés dans la consultation, ils ont un représentant français au sein du CFCM, mais ils sont discrets. Le mot d'ordre d'Ankara c'est : « restez à l'écart ». Et donc contre toute attente il se fait une alliance avec les Marocains. Donc vous voyez une alliance entre les Marocains et les Turcs… Parce que les Turcs en termes de population c'est 500 000 – 600 000 personnes mais en termes de mosquées c'est important. Les deux c'est la majorité, répartie sur tout le territoire.

- Tout le monde dit « mais qu'est-ce que c'est que cette histoire-là, on est devant une hégémonie maroco-turque » et donc il y a une sorte de résistance interne par rapport à cette hégémonie à travers les mosquées. En dépit d'une réforme faite en 2012 au CFCM pour essayer de rééquilibrer mais au final les Marocains ne veulent rien céder. Et ils veulent… C'est pour ça que Moussaoui nous parle des trucs départementaux mais cela ce sont des conneries car on va repartir sur une surreprésentation marocaine.

- Donc en France le RMF qui est sous influence PJD [Parti de la justice et du développement, islamo-conservateur] … le pouvoir central marocain dit il faut virer le RMF et son président Kbibech. En 2013 – 2014 (hésitation) est créée l'Union des Mosquées de France, l'UMF, avec Moussaoui à sa tête, c'est un professeur de maths agrégé, un type plutôt vertueux, mais complètement lié au Maroc. C'est paradoxal mais c'est comme ça. Et ils vident le RMF de tout pouvoir. La principale différence entre les deux c'est que l'UMF est vraiment liée à Rabat, directement sous les ordres de Rabat. L'actuel patron du CFCM, Moussaoui, est une créature de Rabat.

Entretien avec Bernard Godard

Le dernier président du CFCM, Mohammed Moussaoui, dont le mandat a pris fin le 19 janvier 2022 est qualifié par Bernard Godard de « créature de Rabat ». Ceci est lourd de sens et pose la question de l'indépendance du CFCM. Néanmoins, l'ensemble des propos tenus par l'ancien conseiller du ministère de l'Intérieur sont à nuancer car ils n'ont aucun contradicteur. De plus, Monsieur Godard peut avoir davantage d'affinités avec certaines fédérations plus que d'autres. Dans un souci d'honnêteté méthodologique il aurait été préférable d'avoir le point de vue des membres des différentes fédérations constitutives du CFCM mais cela n'a pas été rendu possible. Toutefois, les propos tenus par Bernard Godard sont crédibles, du moins plausibles, car il a été un observateur de premier plan de l'ensemble des évènements précédemment cités.

Malgré tout, force est de constater que ces guerres intestines et l'influence des pays étrangers sur le CFCM n'ont jamais cessé durant toute son existence bien que les évidences

étaient présentes et que son fonctionnement en était entravé. Ceci pose la question des alternatives possibles au CFCM, de leur viabilité, et des raisons de la longévité d'une instance souffrant d'un déficit de crédibilité.

2 – Vers des alternatives au CFCM ?

De la réforme de 2013 au Forif

Les crises successives rencontrées par le CFCM ont mené à différentes tentatives de réforme ou d'accompagnement de ce dernier qui ont pris plusieurs formes au cours des années 2010. Néanmoins, la déclaration du ministre de l'Intérieur Gérald Darmanin datant de décembre 2021 annonçant que « le CFCM, pour les pouvoirs publics, pour la République française, n'existe plus » témoigne de l'échec des réformes entreprises, et révèle qu'une alternative au CFCM est désormais privilégiée voire souhaitée par les représentants de l'Etat. L'analyse des réformes infructueuses est utile pour comprendre leurs motivations et révéler la place occupée par les pouvoirs publics dans leur mise en place.

La première tentative est une réforme des statuts du CFCM adoptée en février 2013 après plusieurs mois de reports, de négociations et de polémiques. Celle-ci met notamment en place une direction collégiale et une présidence tournante afin d'assurer une meilleure représentation de l'ensemble des composantes au sein du CFCM. Le gouvernement français avait largement soutenu cette réforme et avait félicité les membres de l'instance et notamment son président Monsieur Moussaoui pour son adoption dans un communiqué de presse de Manuel Valls, alors ministre de l'Intérieur, en février 2013. Cependant, dès la fin de l'année 2011 le ministère de l'Intérieur avait réuni les principaux représentants du CFCM pour réfléchir aux contours d'une future réforme[7].

> Mais bon si vous voulez le CFCM dans tout cela… une réforme en 2012 qui laisse les gens des appareils… 2012 échec de la réforme.
>
> Entretien avec Bernard Godard

[7] Vers une réforme du Conseil français du culte musulman ? (2011, 26 décembre). *Le Point*. Consulté le 2 mai 2022, à l'adresse https://www.lepoint.fr/societe/vers-une-reforme-du-conseil-francais-du-culte-musulman-26-12-2011-1412612_23.php.

Bernard Godard évoque ici 2012 comme année de la réforme car elle était initialement prévue à cette date, un premier accord en vue de la réforme avait été signé en février 2012, mais ce n'est finalement qu'au début de l'année 2013 que cette dernière est adoptée. Par ailleurs, il est intéressant de constater que chaque réforme du CFCM entreprise a lieu à la suite d'une crise, qu'elle soit interne à l'organisation, ou externe. Dans le cas de la réforme de 2013, la crise concerne deux évènements. Tout d'abord le boycott des élections du CFCM en 2011 par l'UOIF et la GMP. Ensuite, l'annonce de la GMP de sa démission du CFCM dans un communiqué datant du 11 juillet 2012. Le recteur Dalil Boubakeur, premier président du CFCM, y dénonce de « graves dysfonctionnements » et une « gouvernance autocratique », et affirme que cette dernière « a tenté de minorer la surface et l'influence de la Grande Mosquée de Paris ». Ainsi, cette déclaration rejoint la thèse d'une hégémonie marocaine au sein du CFCM et des tentatives de résistance en interne de la part des autres fédérations qui contestent cette surreprésentation marocaine. Or, même si la réforme de 2013 réussit à faire revenir l'ensemble des composantes, y compris la GMP, au sein du CFCM, force est de constater qu'elle reste un échec. En effet, dès les élections de juin 2013 le Rassemblement des musulmans de France, proche du Maroc, remporte 25 sièges contre seulement 8 pour la GMP. Malgré la direction collégiale et la présidence tournante, les guerres intestines n'ont jamais cessé de faire trembler le CFCM tout au long de la décennie 2010.

C'est ensuite en juin 2015 que naît la première « instance de dialogue avec l'islam de France ». Il y en aura trois au total, les deux autres ont lieu en mars et en décembre 2016. Il s'agit de forums de discussion qui visent à favoriser le dialogue entre les pouvoirs publics et les représentants du culte musulman. Selon un rapport d'information du Sénat datant de juillet 2016[8], « L'objectif fixé est de dégager les sujets prioritaires sur lesquels les représentants de l'Islam de France et les pouvoirs publics peuvent travailler ensemble. Entre chaque rencontre, administrations et responsables musulmans se coordonnent pour faire avancer les dossiers ». Ainsi, l'organisation de ces instances est portée par les pouvoirs publics. Une lettre d'invitation a été lancée par le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve le 2 juin 2015, ce dernier étant le principal initiateur de ces instances. Par ailleurs, ces dernières se déroulent place Beauvau au ministère de l'Intérieur. La tenue de ces instances de dialogue fait suite aux attentats de janvier 2015 ayant touché la France. Les pouvoirs publics ont alors considéré qu'un dialogue apaisé et constructif avec les représentants du culte musulman était nécessaire. Toutefois, il n'était pas

[8] Sénat. (2016). *De l'Islam en France à un Islam de France, établir la transparence et lever les ambiguïtés*. https://www.senat.fr/rap/r15-757/r15-75717.html

question à cette période de remettre en cause l'existence du CFCM. Lors de son discours de clôture de la première instance, Bernard Cazeneuve explique que ces moments de dialogue se déroulent « en parfaite coordination du CFCM qui garde un rôle important et central ». A ce moment il s'agit donc de l'accompagner plutôt que de le remplacer.

Le troisième temps des réformes dans l'islam de France débute en 2018 avec l'organisation des premières « assises territoriales de l'islam de France ». En effet, dans une circulaire du ministre de l'Intérieur Gérard Collomb datée du 25 juin 2018, ce dernier demande aux préfets d'organiser des consultations dans les départements avec des figures locales du culte musulman qu'ils auront préalablement identifiées. Selon les membres du BCC lors de l'entretien, il s'agit ici « d'identifier des figures montantes qui sortent des fédérations ». Ainsi, les pouvoirs publics cherchent à se constituer de nouveaux interlocuteurs du culte musulman sur une base locale après les crises connues par le CFCM. Pourtant, dans la circulaire du ministre il est mentionné que ces assises « s'inscriront dans la continuité des instances de dialogue organisées depuis 2015 ». Cela laisse penser que le CFCM n'est pas remis en cause par ces assises. Or, force est de constater qu'un changement de paradigme s'est opéré avec la tenue de ces assises et que le processus pour trouver une alternative au CFCM a bien été lancé. Ceci aboutit le 5 février 2022 à la première séance plénière du nouveau Forum de l'islam de France qui réunit notamment les figures locales identifiées lors des ATIF. Par ailleurs, on peut avancer que le changement de paradigme opéré en 2018 résulte d'un évènement ayant déclenché la tenue de ces ATIF. En effet, selon l'une des chercheuses présentes lors de la journée d'étude sur le porte-parolat musulman, l'organisation des ATIF par les pouvoirs publics est une réaction à la consultation de la communauté musulmane française lancée par Marwan Muhammad l'ancien directeur du Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF) en mai 2018. Cette consultation organisée à travers une plateforme internet et des débats lancés dans 57 mosquées de France avait pour but de faire remonter les attentes de la communauté musulmane française concernant l'organisation et la représentation de son culte. Or, toujours selon cette chercheuse, cette consultation adoptant une approche ascendante et ayant reçu plus de 24 000 réponses a fait craindre aux pouvoirs publics une perte de leadership. Les ATIF auraient donc été un moyen pour ces derniers de disqualifier la consultation de Marwan Muhammad tout en montrant qu'ils étaient également capables de dialoguer avec la communauté musulmane au local.

Une tutelle étatique indépassable ?

Que ce soit pour la réforme de 2013, les instances de dialogue ou les ATIF, force est de constater que les pouvoirs publics sont des parties prenantes incontournables des tentatives d'adaptation et de dépassement du CFCM.

> - B : Le problème du Forif c'est que l'initiative est venue des pouvoirs publics et exclusivement des pouvoirs publics. Mais même dans l'instance de dialogue de Cazeneuve jamais les musulmans n'ont proposé. Au final l'ordre du jour est fixé par les pouvoirs publics. Alors peut-être que le vice vient du CFCM lui-même, moi je sais que j'ai participé au lancement des élections dès 2003, pour faire des élections avec les préfets. A l'époque il y avait des gens qui protestaient. J'étais avec des sous-préfets on organisait des élections à Metz, à Strasbourg, à Marseille. Finalement c'était accepté par les musulmans mais est-ce que c'était bien normal tout ça ? Moi j'y allais joyeusement mais… (rires).
>
> A : Donc en 2003 les préfets étaient déjà dans le processus des élections au sein du CFCM ?
>
> B : Oui. Donc ce n'est pas nouveau l'intrusion.
>
> - Donc on est en 2022, effectivement on a peut-être mis les mains dans le cambouis, bon c'était limite, mais maintenant on est en 2022…
>
> Entretien avec Bernard Godard

Ces éléments posent la question de la pertinence de l'intervention des pouvoirs publics dans l'organisation du culte musulman, de ses conséquences et des motivations de ces derniers. Toutefois, au-delà de ces trois interrogations légitimes, il apparait également nécessaire de questionner l'*inévitabilité* d'une intervention étatique tant cette dernière serait devenue routinisée voire attendue par les représentants du culte musulman. En effet, depuis les premières tentatives d'institutionnalisation du culte musulman en France jusqu'aujourd'hui, les pouvoirs publics ont fait partie de tous les processus d'organisation de ce culte. Ayant parfois joué un rôle d'arbitre, ils ont également été à l'œuvre de différentes initiatives et, on peut l'affirmer, se sont révélés indispensables à la survie du CFCM à plusieurs reprises. Cette perpétuelle participation des pouvoirs publics pose la question d'une possible *path dependency* ou « dépendance au sentier » au sein de l'organisation du culte musulman en France, et cela à plusieurs niveaux. Selon Bruno Palier, cette notion « s'est développée en science politique au cours des années 1990, pour souligner le poids des choix effectués dans le passé et celui des

institutions politiques sur les décisions présentes. » (Palier, 2019). Ainsi, l'intervention des pouvoirs publics dans l'institutionnalisation du culte musulman en France serait devenue inévitable car banalisée, aussi bien les représentants de ce culte que les membres de l'administration se sont habitués à ces méthodes de travail. De plus, les représentants du culte sont restés globalement les mêmes depuis les années 1990 et ils ont pu tisser des liens spéciaux avec l'administration. Ils apparait dès lors qu'ils peuvent retirer de ces liens certains avantages qui les incitent à vouloir garder une proximité avec les pouvoirs publics. Cela fera l'objet d'une analyse dans la deuxième partie de ce travail de recherche.

Par ailleurs, cette dépendance au sentier semble également s'exprimer dans la forme que prennent les différentes émanations de l'organisation de l'islam de France. En effet, la charte du culte musulman en France de 1994 rappelle la charte des principes pour l'islam de France adoptée en 2021. Le Corif, de son côté, de par son impulsion par le ministère de l'Intérieur, sa volonté de dialogue et sa création de commissions thématiques, rappelle en de nombreux points les instances de dialogue organisées depuis 2015. Ainsi, les parties prenantes de l'organisation du culte musulman semblent être limitées dans leur champ des possibles des formes que peuvent prendre les processus d'institutionnalisation du culte. Cette limitation s'explique par une volonté de garder le leadership des pouvoirs publics évoquée précédemment. Néanmoins, c'est dans le maintien du CFCM et dans les différentes tentatives pour le sauver que s'illustre avec force la dépendance au sentier. En effet, l'avènement du CFCM en 2003 est perçu comme une grande avancée car sa construction a été le fruit d'un long processus et l'ensemble ou presque des sensibilités musulmanes y est représenté. De ce fait, malgré le rejet de cette institution par nombre de ses parties prenantes, le poids avec lequel ces dernières se sont engagées dans sa construction entraine une incapacité à se détourner de cette voie empruntée, d'où la référence à la dépendance au sentier.

> - Alors la Mosquée de Paris il faut toujours avoir en tête qu'elle a toujours, comme aujourd'hui, elle n'a jamais admis le CFCM. Elle est rentrée dedans, à reculons. Cela c'est sûr, contraint et forcée. Parce que pour elle c'était l'abandon de l'hégémonie qu'elle avait auparavant dans l'islam de France. Elle n'a jamais accepté.
>
> - Mais il y avait un certain doute, quand Hollande est élu, et quand Valls est ministre de l'Intérieur, bon, Premier ministre aussi mais surtout ministre de l'Intérieur, il ne veut pas du CFCM. Il se plie à l'obligation d'avoir un

> interlocuteur mais Valls n'aime pas du tout le CFCM. Il est contre pour un certain nombre de raisons.
>
> Entretien avec Bernard Godard

Cette implication dans le CFCM parfois malgré elles de ses parties prenantes n'est pas sans conséquences. Le résultat donne une instance dont les membres s'engagent qu'à minima, assez pour jouir de la légitimité étatique octroyée à celle-ci, mais pas assez pour offrir à cette instance une légitimité établie et un fort pouvoir de représentation. Ce rejet de nombreuses parties prenantes du CFCM donne l'impression que ce dernier n'arrive pas à se défaire de ses contradictions, et qu'il ne pourra jamais être efficace dans sa prétention à représenter le culte musulman en France.

Cette remise en cause du CFCM par ses membres les plus éminents s'illustre par une tribune rédigée par le dernier président du CFCM Mohammed Moussaoui dans *l'Opinion* lorsqu'il occupait encore cette fonction[9]. Il y affirme : « Tout en estimant que le CFCM dans son format actuel n'est plus viable, je considère qu'il y a possibilité de faire émerger d'une façon coordonnée avec les pouvoirs publics une nouvelle organisation du culte musulman, légitimée par les acteurs du terrain et ouverte sur toutes les compétences. Celle-ci doit être le fruit d'une concertation associant le Forif et les structures départementales du culte musulman mises en place ou en cours de l'être. Cette nouvelle organisation pourrait être suivie d'une autodissolution du CFCM dans le respect de ses statuts. ». Ainsi, même Mohammed Moussaoui, président du CFCM et président de l'Union des mosquées de France (UMF) de sensibilité marocaine, très puissante au sein du CFCM, remet en cause cette instance et appelle à suivre le nouveau projet du Forif promu par les pouvoirs publics. Cet élément révèle l'importance aux yeux des figures du culte musulman d'appartenir et d'être acteur du projet légitimé par les pouvoirs publics. C'est-à-dire que sans la reconnaissance étatique du CFCM, même son puissant président, Monsieur Moussaoui, perd son influence. De ce fait, s'il veut que lui et sa fédération « restent dans le jeu », il doit devenir acteur de la nouvelle instance plébiscitée par les pouvoirs publics. Ceci pose nécessairement la question de cette légitimation par le haut qui prévaut actuellement dans l'organisation de l'islam de France.

[9] Moussaoui, M. (2022, 7 janvier). Mohammed Moussaoui : « Le Conseil français du culte musulman n'est plus viable ». *L'Opinion*. Consulté le 20 janvier 2022, à l'adresse https://www.lopinion.fr/politique/mohammed-moussaoui-le-conseil-francais-du-culte-musulman-nest-plus-viable

Deuxième partie – La représentation du culte musulman en action

A) Une instance légitimée par sa reconnaissance étatique

1 - Les enjeux de la légitimation par le haut

Ce que la légitimation par le haut implique

Le CFCM jouit depuis sa création en 2003 d'une légitimité institutionnelle, et la gardera jusque la fin de l'année 2021. L'Etat français considère ainsi pendant toute cette période le CFCM comme l'interlocuteur officiel des pouvoirs publics concernant le culte musulman. Or, cette légitimation venue des plus hautes instances de la République française pose la question de la descendance de cette légitimité puisque la communauté musulmane n'a pas été consultée pour faire de ce CFCM le représentant officiel de son culte. Or, ce processus d'intériorisation de la légitimité par la communauté musulmane envers le CFCM, c'est-à-dire le processus par lequel le CFCM est reconnu comme légitime par cette communauté, est nécessaire pour que celle-ci se sente représentée par l'institution. Or, ceci ouvre vers une réflexion plus large qui consiste à envisager que pour qu'une institution soit légitimée « par le haut » et « par le bas », elle doit d'abord être légitimée par le bas pour qu'ensuite cette base, signifiant la communauté dans son ensemble, le local, se mobilise au travers d'un répertoire d'action dont le choix lui est libre afin d'obtenir cette légitimation par le haut. Ainsi, il s'agirait d'une démarche ascendante de la légitimation plus que descendante comme c'est le cas avec le CFCM.

Par ailleurs, cette légitimation par le haut pose la question de la notabilisation des représentants qui se retrouvent ainsi cooptés au sommet de l'organisation mais dont la nouvelle légitimité entraine une dépendance vis-à-vis du pouvoir légitimant. On peut dès lors s'interroger sur l'indépendance de ces représentants, et sur leurs possibles actions qui visent moins à servir les intérêts du culte qu'ils représentent, qu'à garder leurs places et leurs statuts. Lorsque seule la légitimation par le haut compte, le pouvoir légitimant possède la capacité de faire et de défaire les représentants ce qui agit comme un inhibiteur des vocations protestataires de ces derniers. Ces propos sont à nuancer car il s'agit là d'une réflexion théorique qui s'applique à un modèle « pur » de légitimation par le haut ce qui signifie que dans le cas du CFCM, étant donné que le culte musulman est indépendant et que les parties prenantes de son organisation sont nombreuses, on ne peut pas dire que les représentants du CFCM soient ainsi dépendants des pouvoirs publics. Néanmoins, force est de constater que l'inhibition des aspirations

contestataires par la légitimation par le haut s'applique au CFCM. Au sein de leur ouvrage collectif *L'islam et la cité*, trois chercheurs affirment dans une note de bas de page faisant référence aux travaux de Jonathan Laurence (Laurence, 2011) : « Au-delà du cas français, la cooptation de certaines élites musulmanes via la création partout en Europe d'instances représentatives du culte musulman a contribué au déclin de postures plus contestataires depuis les années 1990. » (Talpin, O'Miel, Frégosi, 2017). Par ailleurs, dans la continuité de cette « fidélité » ou du moins de ce pacifisme dont s'assure le pouvoir légitimant, ce dernier jouit également de la capacité de distinguer les bons des mauvais représentants. Autrement dit : « La reconnaissance par l'autorité publique de groupes religieux s'accompagne donc d'une définition implicite du « religieusement acceptable » et a par conséquent pour effet secondaire la catégorisation des groupes non choisis comme interlocuteurs en groupes « intégristes » ou « dangereux », dont l'image auprès du public se trouve encore davantage détériorée » (Lamine, 2005) ; « Avec le CFCM, l'islam n'est plus déviant ; mais tous les autres, s'ils n'entrent pas dans le moule qui leur est proposé, sont soumis à la réprobation collective. » (Guénif-Souilamas, 2004). Ceci signifie en pratique que la communauté musulmane se voit proposer des représentants pour son culte qu'elle n'a pas choisis, et que le choix d'un autre représentant qui n'aurait pas été préalablement légitimé par les pouvoirs publics serait perçu comme un acte de défiance.

Néanmoins il est important de relativiser cette imposition des représentants du culte à la communauté musulmane ainsi que cette intervention étatique dans les différents processus d'organisation de ce culte car il apparait que ces deux éléments ne perturbent pas la communauté musulmane, ils lui semblent « aller de soi » voire souhaitables. C'est-à-dire que si l'on considère que le culte musulman doit s'institutionnaliser en France, l'action des pouvoirs publics est nécessaire car l'initiative ne viendra pas de la communauté musulmane. Ainsi, les conséquences de cette légitimation par le haut existent, mais les bénéfices reçus par les pouvoirs publics de celle-ci ne doivent pas mener à une incrimination automatique des motivations des services de l'Etat.

> - Bon mais si l'on revient sur la question d'appareil, dans tous les pays musulmans l'autorité religieuse c'est l'Etat.
>
> - Et puis bon pour un musulman, il n'est pas choqué par l'intrusion de l'Etat, parce que c'est une culture. Le fait le plus marquant c'est quand même la consultation. Cela a duré trois ans… On s'est posé la question à l'époque : « est-

> ce qu'on ne va pas être récusé » mais la partie musulmane n'a pas été la plus… Il y a eu des musulmans non-engagés dans le processus, dans les mosquées, ils étaient très critiques. Mais c'étaient les musulmans qui n'étaient pas concernés par la gestion de l'islam. Et tous ceux qui étaient dans la gestion de l'islam soient ils n'ont pas participé, il y en a beaucoup, parce qu'ils estimaient que ce n'était pas leur affaire, mais la plupart des organisations, y compris l'UOIF, était d'accord. Bon l'UOIF était dans une autre démarche, elle a vu une bonne occasion de s'institutionnaliser. Il y a des pays où l'islam était un peu autonome quand même mais par exemple au Maroc il y a eu une vraie institutionnalisation. L'islamisme a provoqué aussi dans les pays musulmans, une gestion beaucoup plus serrée de l'islam. En plus comme cela était déjà dans la tradition ottomane… alors comme les Turcs hein. Il y a les ministères… En Turquie et ailleurs, bon vous avez de l'argent, vous avez une communauté, vous fondez la mosquée, une fois que vous avez tout fini hop vous allez au ministère et vous leur donnez les clefs. Tout le côté religion c'est le ministère. Voilà.
>
> Entretien avec Bernard Godard

Avec ces propos, Bernard Godard témoigne du rôle central joué par l'Etat dans les pays de tradition musulmane. Ceci explique que pour les représentants du culte musulman en France, issus de ces pays voire nés dans ceux-ci pour nombre d'entre eux, il apparait naturel que l'Etat soit présent dans les négociations. Par ailleurs, concernant la nécessité de l'action des pouvoirs publics pour qu'advienne une structuration du culte, cela rejoint ce qu'affirment certains chercheurs : « le caractère décentralisé, voire fragmenté et sans hiérarchie claire (chez les sunnites en tout cas), de cette religion, ne favoriserait pas des formes d'organisations unitaires. » (Talpin, O'Miel, Frégosi, 2017). Dès lors, si le mode d'organisation du culte musulman qui est désigné est unitaire, comme c'est le cas avec le CFCM, le rôle de l'Etat est primordial pour assurer la solidité de l'instance. Cette action de « consolidation » et d'accompagnement de la part des pouvoirs publics s'est exprimée à plusieurs reprises. En témoigne l'investissement personnel de Nicolas Sarkozy dans les négociations autour de la création du CFCM, investissement ayant été apprécié par les représentants du culte, et décisif quant à l'avènement de cette nouvelle instance. Les pouvoirs publics ont également contribué à consolider voire sauver le CFCM lorsqu'à plusieurs reprises ses membres élus avaient démissionnés et qu'il était nécessaire de les faire revenir dans l'instance pour assurer sa pérennité. C'est pourquoi il convient de nuancer cette action étatique au prisme des considérations de la communauté musulmane et de la faiblesse organisationnelle du CFCM.

Une traduction en termes de structures d'opportunités politiques et discursives

Cet appui des pouvoirs publics en vue d'une institutionnalisation du culte musulman en France est une dimension centrale à analyser afin de comprendre en quoi cette ouverture politique et institutionnelle exerce une influence sur les modes de représentation du CFCM. Cette analyse s'établie dans la continuité de la réflexion sur la légitimation par le haut, en essayant de traduire ses conséquences pratiques pour le culte musulman en France. La notion de structures d'opportunités politiques vient de l'analyse des mouvements sociaux (McAdam, McCarthy, Zald, 1996 ; Tilly, Tarrow, 2015). Selon le *Dictionnaire des mouvements sociaux*, « Le concept de structure des opportunités politiques (SOP) rend compte de l'environnement politique auquel sont confrontés les mouvements sociaux, et qui peut selon la conjoncture exercer une influence positive ou négative sur leur émergence et leur développement. » (Fillieule, Mathieu, 2020). Or, cette analyse peut s'appliquer au rôle des structures d'opportunités politiques sur l'émergence et le développement ou non d'une action collective en faveur du culte musulman. En effet, cette pensée suit les recherches du chercheur Julien Talpin qui, selon ses propos tenus lors de la journée d'étude sur le porte-parolat musulman, cherche à comprendre le paradoxe entre la rareté des mobilisations protestataires contre l'islamophobie malgré la fréquence des discours sur la stigmatisation récurrente. Pour ce faire, il étudie l'action d'un collectif de mosquées dans la ville de Roubaix qui vise à lutter contre la stigmatisation des musulmans dans la ville. Julien Talpin explique que ce collectif a eu quelques avancées concernant l'organisation des fêtes rituelles ou les carrés musulmans, mais n'a pas participé aux mobilisations protestataires contre l'islamophobie. Il possède ainsi davantage « un rôle de pacification sociale plutôt que de mobilisation des musulmans ». Les raisons de ce phénomène évoquées par le chercheur concernent notamment l'importance de la relation aux institutions entretenue par le collectif de mosquées. En effet, cette reconnaissance institutionnelle offre au collectif des rétributions issues de la coopération avec les pouvoirs publics qui concernent les conditions d'exercice du culte musulman dans la ville. Cependant, cette coopération empêche le collectif de mosquées d'organiser des mobilisations protestataires car cela risquerait de nuire à ses relations avec les institutions politiques locales. Ainsi, Julien Talpin évoque un « affaiblissement des intermédiaires » par le biais de cette ouverture institutionnelle, et théorise une « socialisation à un consensus local ». Or, cet exemple offre une grille d'analyse intéressante pour interpréter les conséquences de la reconnaissance institutionnelle du CFCM. En effet, cette « légitimation par le haut » au niveau local apparait comme ayant des résultats similaires à celle au niveau national dans le sens où le CFCM jouit

de rétributions, du moins en théorie, liées à sa proximité avec les pouvoirs publics. C'est-à-dire un accès privilégié aux acteurs des plus hautes instances de l'Etat français pour défendre les intérêts du culte musulman. Cependant, cette proximité et cette légitimation étatique entraine par conséquence l'incapacité du CFCM à adopter une attitude protestataire vis-à-vis des pouvoirs publics. On pourrait donc évoquer une « socialisation à un consensus national » des membres du CFCM. Pour reprendre une formule chère au chercheur Julien Talpin, cela pourrait témoigner d'une « répression à bas-bruit » (Talpin, 2016) des formes de mobilisations protestataires autour du culte musulman en France. De ce faire, cette analyse en termes de structure des opportunités politiques permet d'appréhender le rapport aux institutions comme une donnée essentielle de la capacité de représentation du CFCM. Or, les institutions sont souvent oubliées dans la sociologie de l'action collective (Barrault-Stella, 2021).

Par ailleurs, pour aller plus loin dans l'analyse des structures d'opportunités politiques, un article fait également référence à l'importance du contexte politique dans les revendications liées à l'islam. Intitulé *Political opportunities, citizenship models and political claim-making over Islam*, ses auteurs établissent une comparaison des structures d'opportunités politiques (aussi appelées institutionnelles) et discursives liées au culte musulman dans différents pays européens (Cinalli, Giugni, 2013). Les opportunités discursives peuvent être traduites comme « les normes qui régissent la prise de parole dans l'espace public » (Talpin, O'Miel, Frégosi, 2017). Ainsi, des opportunités discursives dites « ouvertes » concernant le culte musulman signifient que la parole à son sujet est libre et plurielle dans l'espace public et donc notamment dans les médias.

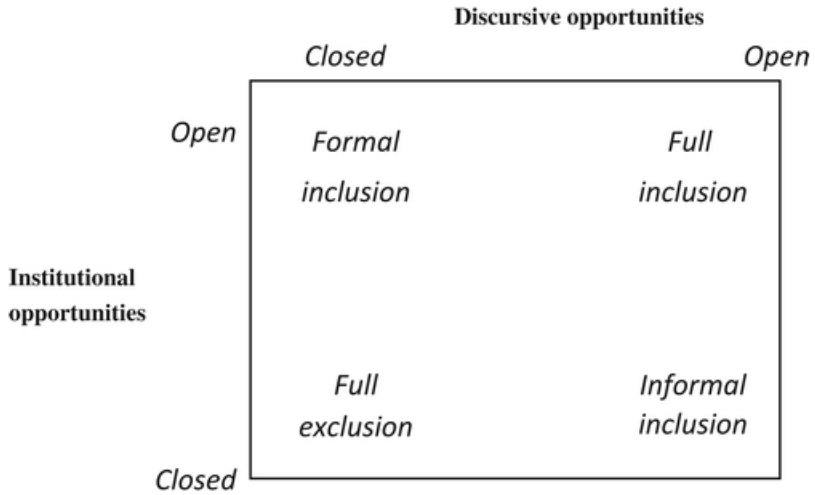

Figure 1. Specific opportunities for claim-making over Islam.

	Britain	France	Germany	Netherlands	Switzerland
Institutional opportunities	Open	Intermediate	Closed	Open	Closed
Discursive opportunities	Open	Intermediate–open	Closed	Intermediate	Closed
Overall	Open	Intermediate	Closed	Intermediate–open	Closed

Source : Cinalli, M., & Giugni, M. (2013). Political opportunities, citizenship models and political claim-making over Islam. *Ethnicities*, *13*(2), 147-164.

Selon les auteurs, le cas français est particulier car il ne correspond à aucun « idéal-type ». Ainsi, les opportunités politiques ou institutionnelles sont considérées comme « intermédiaires » et les opportunités discursives comme « intermédiaires-ouvertes ». Or, cela apparait discutable car l'existence du CFCM mais aussi la participation et le soutien des structures étatiques en faveur d'une institutionnalisation de culte musulman en France laissent apparaitre des opportunités politiques ouvertes. Toutefois, cela dépend du point de vue que l'on adopte. Les opportunités institutionnelles sont ouvertes pour les représentants du CFCM mais si l'on considère le cas de la communauté musulmane dans son ensemble, ses ressources concernant l'accès aux institutions politiques françaises pour faire valoir ses revendications liées à l'islam sont limitées. Si l'on se focalise du point de vue du CFCM, on pourrait affirmer avec les éléments de la légitimation par le haut cités plus haut, que le culte musulman en France se situe dans la catégorie « inclusion formelle ». Les auteurs définissent celle-ci comme « un accès facile aux institutions et aux processus politiques au sein d'un milieu discursif restreint » [Traduit de l'anglais]. Ce qui correspond à des opportunités institutionnelles ouvertes mais des opportunités discursives fermées. Pour illustrer ce dernier point on peut se référer à la consultation des musulmans français en 2018 organisée par Marwan Muhammad dans laquelle 96% des personnes sondées ont indiqué considérer que le traitement médiatique des musulmans n'est pas juste et équilibré. Bien que cette consultation soit subjective et ne repose sur aucune base scientifique, le taux de pourcentage est assez significatif pour révéler un sentiment partagé par la communauté musulmane d'une fermeture des opportunités discursives en France concernant le culte musulman, que cette fermeture soit avérée ou non. Aussi, à la question « Quelles sont pour vous les priorités d'une instance de représentation et d'organisation du culte musulman ? », la réponse « représenter les musulmans dans les médias » figure en tête des priorités. Cela témoigne d'une volonté d'ouvrir les opportunités discursives vis-à-vis de l'islam dans le contexte français actuel. Par ailleurs, selon les auteurs de l'article, « l'inclusion formelle implique une baisse du recours à l'action collective » [traduit de l'anglais]. De ce fait, cette

inclusion formelle entraine un transfert total de compétences au CFCM là où la communauté musulmane se voit dessaisie de ses capacités de mobilisation. Ce système pourrait être pérenne si la communauté musulmane considérait le CFCM comme légitime et efficace dans sa représentation du culte, or ce n'est pas le cas. Ceci entraine une fracture entre les représentants du CFCM légitimés par le haut, notabilisés, et la communauté musulmane qui ne se sent pas représentée par cette instance et dont les tentatives alternatives de représentation sont délégitimées par cette instance même. Dès lors, les conséquences pour l'islam de France est un décrochage à la fois de ses composantes supérieures mais aussi de ses composantes inférieures.

2 – Un décrochage par le haut et par le bas : islam officiel vs islam réel ?

Un décrochage par le haut – l'islam « officiel »

La notion d'islam « réel » a été avancée par Bernard Godard en opposition à ce que l'on pourrait qualifier d'islam « officiel ». L'islam réel correspond à celui de la communauté musulmane tel qu'il se pratique au quotidien dans les mosquées. L'islam officiel évoque quant à lui l'islam des représentants du culte ayant accès aux institutions politiques françaises, c'est l'islam des « notabilisés ». Bernard Godard l'évoque ainsi : « Fin politique, l'actuel « recteur », Dali Boubakeur, fils de Si Hamza, va vite comprendre comment jouer avec les symboles, aussi bien vis-à-vis des pouvoirs publics que vis-à-vis des organisations musulmanes : invitation de ministres à l'occasion des ruptures du jeûne lors du ramadan, importance donnée à la commémoration des morts musulmans des deux guerres, annonce de la date du début du Ramadan, parole officielle auprès des médias, etc. Nombreuses sont ainsi les occasions où le recteur Boubakeur apparaît comme un personnage officiel, encouragé en cela par les plus hautes autorités de l'Etat. Mais, l'islam réel se développe, lui, de son côté. » ; « Un islam « réel » qui ne se réduit pas à la représentation de quelques notables. » (Godard, 2015). De ce fait, il apparait une fracture entre deux islam distincts du moins dans la sociologie et dans les pratiques de ses acteurs. Ainsi cet islam « officiel » est composé des représentants du culte musulman, il convient d'interroger leur profil sociologique pour interpréter leur capacité de représentation aux yeux d'une communauté musulmane aux profils variés.

La première caractéristique concernant les acteurs de l'islam officiel est leur âge. Les membres du BCC évoquent un « problème générationnel » dans le sens où il y a peu de renouvellement au sommet de la hiérarchie au sein des structures du culte musulman notamment les fédérations et les associations gestionnaires de mosquées. De ce fait,

la plupart des acteurs de l'islam officiel sont âgés ou du moins relativement âgés. Mohammed Moussaoui, dernier président du CFCM et actuel président de l'UMF a 58 ans. Chems-Eddine Hafiz, recteur de la GMP, a 67 ans. Anouar Kbibech, président du RMF a 60 ans. Kamel Kabtane, influent recteur de la Grande mosquée de Lyon a 79 ans. Tareq Oubrou, considéré comme « l'imam de Bordeaux » a 63 ans. Dalil Boubakeur, recteur de la GMP jusque 2019 a 81 ans. Ainsi, les acteurs de l'islam officiel restent en poste très longtemps avant de déléguer le pouvoir à des personnalités qui ont déjà un certain âge. C'est pourquoi tout au long de l'institutionnalisation du culte musulman, c'est-à-dire sur plusieurs décennies, on retrouve régulièrement les mêmes personnalités de l'islam de France.

> Et puis on a les jeunes qui ne sont pas du tout concernés, ils n'accèdent pas encore au pouvoir à l'intérieur des mosquées. Les mosquées c'est traditionnel.
>
> Entretien avec Bernard Godard

Par ailleurs, au-delà de l'âge l'autre caractéristique du profil sociologique des représentants de l'islam officiel est leur sexe, ce sont exclusivement des hommes. En témoigne l'absence de femme au sein de l'assemblée générale du CFCM qui comporte 150 places. Cette représentation exclusivement masculine au sein du CFCM pose la question du ressenti des femmes musulmanes en France vis-à-vis de leur absence dans cette instance.

> Et donc par la suite les assises territoriales de l'islam. C'est moi qui ai donné la liste des représentants de mosquées au préfet et par la suite ces instances m'ont évincée. Parce que je suis une femme, parce que je ne suis pas voilée. Encore une fois, est-ce que ce sont des critères de sélection pour eux ? Ben oui.
>
> Entretien avec Fatima Djemaï

Selon Fatima Djemaï le sexe est bien un critère de sélection dans l'accès aux instances représentatives de l'islam de France. Cette aumônière musulmane milite d'ailleurs pour une meilleure intégration des femmes dans cet islam « officiel ».

Ainsi, en établissant un profil sociologique simplifié des représentants du culte musulman, on peut affirmer que ces derniers sont en grande majorité des hommes d'un certain âge. Or, on sait que la communauté musulmane française est plurielle ce qui amène à

s'interroger sur les conséquences de ce profil sociologique homogène dans la perception qu'ont les représentés, notamment les femmes et les jeunes, de leurs représentants. Pour ce faire, il est intéressant de mobiliser les travaux d'Hanna Pitkin. Dans *The Concept of Representation* publié en 1967, la chercheuse s'intéresse à la relation entre représentants et représentés (Pitkin, 1967). Ainsi, elle établit une typologie de quatre différentes conceptions de la représentation. Pour cette étude, on privilégiera deux types de représentation qui sont davantage pertinents dans le cas des représentants du culte musulman. En effet, la représentation dite « formelle » qui repose sur une procédure d'autorisation et la représentation dite « symbolique » basée sur les rituels et les images, notamment mise en œuvre dans les régimes totalitaires (Diehl, Sintomer, Hayat, 2014), n'apparaissent pas appropriées dans le cadre de ce travail de recherche. Les deux autres types de représentation selon Pitkin sont la représentation dite « descriptive » et la représentation dite « substantive ». La première correspond à une représentation dans laquelle les représentants incarnent physiquement les représentés c'est-à-dire d'un point de vue ethnique ou sociologique. Il s'agit là d'une représentation « miroir », les représentés se reconnaissent ainsi dans les représentants, ce que Pitkin résume par « stand for » qui implique l'idée que le représentant *remplace* le représenté. La représentation dite « substantive » ou « substantielle » se base quant à elle sur une représentation par les idées, par les intérêts, ce qui signifie que les représentants n'ont pas nécessairement de caractéristiques sociologiques communs avec les représentés. Ici le représentant « agit pour » (« act for ») le représenté. De ce fait, dans le cas des représentants du CFCM on peut affirmer que le modèle le plus pertinent est celui de la représentation dite descriptive car représentés et représentants sont souvent nés ou originaires des mêmes pays. Toutefois, dans le cas des femmes et des jeunes, cette représentation descriptive est incomplète car ils ne peuvent pas se reconnaitre dans l'âge et le sexe des représentants. Par ailleurs, concernant la représentation dite substantive, la foi en l'islam partagée par les représentés et les représentants est essentielle car elle crée les conditions d'émergence d'idées et d'intérêts en commun. Néanmoins, là aussi cette représentation substantive est incomplète car les courants de pensée au sein de l'islam officiel ne représentent pas l'ensemble des courants de pensée qui existent parmi la communauté musulmane française. Les tenants d'un islam très libéral ne sont pas ou peu représentés comme l'indique Fatima Djemaï qui explique que le fait qu'elle soit une femme, qu'elle ne porte pas le voile et qu'elle se maquille sont des critères de sélection pour faire partie de l'« islam officiel ». De l'autre côté, les tenants d'un islam radical ne sont également pas représentés car jugés incompatibles avec les valeurs de la République française. Ainsi, mobiliser les travaux d'Hanna Pitkin éclaire sur la façon dont la représentation telle qu'elle est réalisée au sein du CFCM, c'est-à-dire

sociologiquement et idéologiquement homogène, prive une partie de la communauté musulmane française de considérer le CFCM comme étant l'instance représentative du culte musulman en France. Afin de valider ces éléments il pourrait être intéressant de savoir si les 9% de musulmans qui se sentent représentés par le CFCM tel qu'affirmé dans le rapport de 2016 de l'Institut Montaigne sont des hommes ayant plus de cinquante ans et pratiquants un islam modéré ou relativement conservateur.

> Vous voyez l'aumônerie nationale… on avait une aumônerie nationale et une aumônerie régionale. Tout cela en lien avec le CFCM, à Paris tout ça… Notre aumônier national a été destitué, on ne sait pas pourquoi. Ils nous ont mis un aumônier national, il a rejoint la Grande Mosquée de Paris mais il est toujours l'aumônier national des hôpitaux. Notre aumônier régional a été dissous et on a nous a mis pendant le covid un aumônier régional tunisien, de la mouvance des Mili Görüş, et on reçoit un sms « bonjour je suis votre nouvel aumônier régional ». On a regardé sur internet, il est arrivé en France il y a une dizaine ou une vingtaine d'années, il a été pris à Strasbourg avec les Mili Görüş, c'est devenu leur imam. Leur enseignant dans leur mosquée et aujourd'hui on le nomme aumônier régional du Grand Est. J'aurais aimé avoir un courrier officiel. Je lui dis « vous êtes aumônier ? », il me dit « ah non je ne sais même pas ce que c'est le rôle d'un aumônier ». Vous voyez… Il a été placé, on ne sait pas par qui, par quoi, comment. Et du coup pour l'aumônerie nationale des hôpitaux on n'a pas d'instance qui nous représente, on est livré à nous-mêmes.
>
> Entretien avec Fatima Djemaï

Par ailleurs, dans la lignée des comparaisons entre le CFCM et une « usine à gaz », les propos tenus ci-dessus par Fatima Djemaï lors de l'entretien illustrent ce décrochage des composantes supérieures de l'islam de France. En effet, il apparait que des nominations à des fonctions importantes sont réalisées moins sous le prisme de la compétence que sous celui de l'interconnaissance et de la cooptation. De ce fait, les représentés ont le sentiment d'être écartés de l'instance représentative de leur culte dont les décisions prises en interne ne sont le fruit d'aucune consultation avec les tenants de l'islam « réel ». Ceci provoque une défiance des composantes inférieures de l'islam de France, qui se sentent sinon délaissées, au moins mal représentées et parfois méprisées.

Un décrochage par le bas – l'islam « réel »

Ce décrochage des composantes supérieures de l'islam de France et de ce fait l'incapacité des acteurs de l'islam réel à se sentir représentés par le CFCM a entrainé une réaction de ces derniers dont les initiatives se sont multipliées au cours des années 2010 pour laisser apparaitre une structuration de l'islam de France « par le bas ». Le chercheur Julien Talpin a évoqué en ce sens lors de la journée d'étude sur le porte-parolat musulman « un changement dans l'écologie des mobilisations musulmanes à partir des années 2010 ».

Toutefois, un premier signal annonciateur de cette fracture entre le « haut » et le « bas » de l'islam de France est apparu en 2004. En effet, les auteurs de *L'islam et la cité* évoquent une manifestation en février 2004 sur la question du voile en lien avec la loi sur les signes religieux dans les écoles publiques adoptée la même année. Cette manifestation organisée par le collectif *Une école pour tous-tes* est parvenue « à rassembler des acteurs extrêmement hétérogènes, des organisations proches de Tarik Ramadan (Collectif des musulmans de France, Présence musulmane, etc.), des militants des quartiers populaires (Mouvement immigration banlieue, Saïd Bouamama), des associations anti-racistes (MRAP, LDH), certains partis politiques de gauche (Verts, LCR) et des collectifs féministes autour de Christine Delphy. » (Talpin, O'Miel, Frégosi, 2017). Les auteurs expliquent que les organisations représentatives de culte musulman n'ont pas pu s'investir dans cette manifestation protestataire car leur récente notabilisation liée à la création du CFCM les obligent à garder une « position de coopération avec le gouvernement ». Ceci rejoint l'idée d'une inhibition des vocations contestataires provoquée par la légitimation par le haut citée précédemment. De ce fait, à ce moment les acteurs engagés de l'islam « réel » tels que ces associations et ces militants ont compris que désormais les grandes fédérations et les associations gestionnaires de mosquées n'allaient plus les suivre dans leurs mobilisations protestataires. Peut-être est-ce là le point de départ de la scission entre l'islam « réel » et l'islam « officiel ».

Par ailleurs, les trois chercheurs évoquent dans cette perspective la création de nouvelles associations de lutte anti-islamophobie : le CCIF, la Coordination contre le racisme et l'islamophobie (CRI) et le Mouvement des indigènes de la République (MIR). Ils soulignent ainsi une « autonomisation de l'espace de la lutte anti-islamophobe » comme conséquence du manque de relais des organes représentatifs officiels. Or, toujours selon les auteurs de *L'islam et la cité,* « L'autonomie qui en découle est à la fois politique et financière ». Ceci s'explique par un « refus des collectivités locales de soutenir des actions perçues comme « communautaristes » » et de ce fait, « Les conditions matérielles des mobilisations de

musulmans demeurent dès lors précaires ». Ceci rejoint l'hypothèse d'une « répression à bas-bruit » des mobilisations protestataires au nom de l'islam car celles-ci ne s'établissant pas sous l'autorité du CFCM, seule instance légitime aux yeux des pouvoirs publics, elles se retrouvent labelisées comme étant déviantes ou du moins « non-acceptables ».

Néanmoins, force est de constater que ce rejet du CFCM et des représentants de l'islam « officiel » par les acteurs de l'islam « réel » n'est pas un phénomène isolé, tout comme la volonté de ces derniers de faire émerger par réaction des structures « par le bas ».

> Et donc le CFCM ce n'est pas qu'il est mauvais ou bon, c'est que les gens cela ne leur cause pas. Cela n'a pas d'impact sur leur vie cultuelle. Leur référent c'est l'imam. Parce que le CFCM n'a pas été décisif dans des décisions concernant l'organisation de l'islam en France.
>
> Entretien avec Bernard Godard
>
> J'ai beaucoup de femmes et de jeunes qui rejoignent mon discours. Sur les réseaux sociaux regardez quand le CFCM s'exprime, vous n'avez que des réactions négatives à son encontre. Ils se prenaient des tacles. A cause de cette négligence de concertation vis-à-vis des musulmans de France. Tu ne peux pas être la parole du musulman si tu ne lui as pas demandé sa parole.
>
> Entretien avec Fatima Djemaï

Afin d'illustrer les propos tenus par Madame Djemaï, il convient de citer quelques commentaires écrits sur les réseaux sociaux en réponse à des publications du compte officiel du CFCM. Il s'agit d'une liste non-exhaustive. Sur Twitter tout d'abord on peut lire sur des publications récentes : « Et ces imposteurs sont nos représentants officiels ? » ; « Vos conseils concernant les votes vous pouvez vous les garder. Vous ne représentez personne. » ; « Vous ne servez strictement à rien tout le monde le sait. » ; « "Représentant officiel" d'après qui ? ». Sur Facebook : « Vous êtes des sbires de l'Etat français. Vous niez la vérité pour vos intérêts personnels. » ; « Nombreux sont les musulmans qui exigent la dissolution du CFCM. La raison ? Votre représentativité plus que contestée. » ; « Qui vous a élu ??? Qui représentez-vous ???? Que vos intérêts personnels et vos sièges !!!! » ; « Bande de traîtres » ; « Qui a voté pour vous ?? Votre président ? Je n'ai pas souvenir d'avoir été consulté… Vous ne me représentez pas et je ne me sens pas représenté par vous. Bande de pantins guignols qui ne sont que des serpillères pour les gouvernements passés et présents… ». Ces propos parfois très

virulents, même s'il est difficile d'affirmer qu'ils sont partagés par l'ensemble de la communauté musulmane français tant il s'agit de commentaires isolés, témoignent d'un puissant rejet de certains musulmans face à la prétention du CFCM de représenter leur culte.

> Et donc le mouvement des jeunes musulmans qui sont identitaires cela donne le Collectif contre l'islamophobie en France. Ils s'investissent dans une activité militante avec tous les moyens qu'il faut, il y a une juriste etc. C'est une activité musulmane mais qui ne s'inscrit pas dans la pratique cultuelle. Les réflexions sur la théologie ne les intéressent pas. Et, le diable (rires), qui est-ce qui apparaît à partir des années 1990 : le mouvement salafiste. Là on a affaire à une génération beaucoup plus jeune. Tout au long des années 2000 il se développe. On quitte les Frères musulmans, il est très critique envers les Frères musulmans. Ils disent on ne mélange pas la vie profane et la vie sacrée. Cela touche une partie non négligeable de jeunes qui sont attirés par l'islam.
>
> Entretien avec Bernard Godard

Ce rejet du CFCM par les acteurs de l'islam « réel », on l'a vu, entraine de nouvelles initiatives venues « d'en bas ». Ces propos de Bernard Godard laissent penser que face à la faible représentativité du CFCM, il y a eu des tentatives de *réappropriation* de la représentation ou du moins de la défense de leur culte par les jeunes musulmans. Avec ici une distinction entre le « politique » et le « militantisme » d'un côté avec les groupes comme le CCIF, et de l'autre l'aspect cultuel avec le mouvement salafiste composé de jeunes selon Godard. Or, on a évoqué précédemment l'échec du CFCM à tenir ses prétentions à la fois politiques et théologiques difficilement conciliables. La réappropriation de la défense du culte par les jeunes musulmans a quant à elle su éviter cette faiblesse, de façon consciente ou non. Mais force est de constater qu'elle peut tirer profit de cette distinction entre l'aspect politique et l'aspect théologique. C'est peut-être ce dédoublement de la reprise en main de l'islam par les jeunes générations de musulmans qui appelle l'Etat à la méfiance.

Selon le rapport d'information du Sénat cité précédemment[10] ce qui apparait comme une revanche de l'islam réel est bien un enjeu pour les pouvoirs publics français. Il affirme : « Il n'est plus à exclure que, les réseaux sociaux et le tissu associatif aidant, une nouvelle instance surgisse de la « communauté musulmane » dans le but de concurrencer le CFCM. Si, jouant la

[10] Sénat. (2016). *De l'Islam en France à un Islam de France, établir la transparence et lever les ambiguïtés*. https://www.senat.fr/rap/r15-757/r15-75717.html

nouvelle génération contre l'ancienne, l'Islam de France contre l'Islam des chancelleries, cette instance pouvait se prévaloir d'une certaine représentativité, quel serait alors l'attitude du Gouvernement ? Autrement dit, l'État devrait-il devenir le juge de paix d'un conflit de légitimité ? » [sic] ; « Vos rapporteurs considèrent qu'il appartient aux communautés de s'organiser elles-mêmes dans le cadre de nouvelles modalités tenant davantage compte des exigences de représentativité. ». Ainsi, l'Etat doit désormais répondre au défi de la reconnexion entre l'islam réel et l'islam officiel. On a vu qu'historiquement les musulmans n'étaient pas opposés à un accompagnement voire à une tutelle de l'Etat français dans l'organisation du culte musulman. Or, il apparait que les musulmans de France souhaitent désormais avoir voix au chapitre et obtenir un rôle central dans l'organisation de l'islam de France. Lors de la consultation lancée en 2018 par Marwan Muhammad, 85% des répondants ont affirmé que « les musulmans ont besoin d'une structure nationale qui leur permette de s'organiser et d'être représentés ». Ils estiment à 84% que les instances nationales chargées d'organiser et de représenter le culte musulman ne remplissent pas leurs missions. Et 80% d'entre eux déclarent ne pas se sentir représentés par le CFCM. Face à cette recomposition des revendications liées à l'islam, les pouvoirs publics ont lancé le Forif en février 2022 afin de tenter un premier rapprochement entre l'islam officiel et l'islam réel. A travers cette initiative ils souhaitent montrer qu'ils ont saisi les attentes nouvelles des musulmans de France. Néanmoins la dissolution du CCIF et du CRI par décret en 2021 témoigne d'une inquiétude des pouvoirs publics face au risque de perdre leur leadership. L'Etat français doit désormais faire face à de nouveaux enjeux concernant la représentation du culte musulman en France. Pour le moment, les décisions prises par les pouvoirs publics laissent penser que l'organisation de l'islam de France « par le haut » reste la méthode privilégiée.

B) La défense des intérêts du culte musulman

1 – Le CFCM, un groupe d'intérêt comme un autre ?

Envisager le CFCM comme un groupe d'intérêt

Afin d'interroger les capacités de représentation du CFCM, étudier dans quelle mesure celui-ci peut défendre les intérêts liés au culte musulman en France apparaît être une démarche pertinente. Néanmoins ce questionnement nécessite de considérer le CFCM comme un groupe d'intérêt or le lien établi entre les groupes religieux et les représentants d'intérêt est un sujet sensible qui fait débat. En effet, croire en une religion et pouvoir pratiquer librement son culte sont des libertés fondamentales. De ce fait, il est compréhensible que considérer des individus défendant les intérêts de leur culte religieux comme étant un groupe d'intérêt provoque la perplexité, notamment parce qu'en France la notion de groupe d'intérêt est connotée péjorativement. Néanmoins pour cette étude il s'agit de faire abstraction de cette perception négative des groupes d'intérêt, et d'interroger si le CFCM en est un à l'aune de définitions établies par des chercheurs. Dans *Les groupes d'intérêt : Action collective et stratégies de représentation*, Emiliano Grossman et Sabine Saurugger définissent le groupe d'intérêt comme étant une « entité qui a comme objectif de représenter les intérêts d'une section spécifique de la société dans l'espace public ». Ils donnent également une autre définition davantage orientée vers le pouvoir politique : « une organisation constituée qui souhaite influencer les pouvoirs politiques dans un sens favorable à ses intérêts » (Grossman, Saurugger, 2012). Par ailleurs, selon Anne-Cécile Douillet, enseignante-chercheuse, directrice du CERAPS (Centre de recherches administratives, politiques et sociales), un groupe d'intérêt est une « structure organisée qui défend collectivement un intérêt spécifique »[11]. Ainsi, à la lecture de ses définitions le CFCM peut être considéré comme un groupe d'intérêt. Par ailleurs, sur le site internet même du CFCM, on peut lire parmi les « buts » de l'organisation à l'article 2 des statuts de l'instance : « Défendre les intérêts et la dignité du culte musulman en France par tous les moyens légaux »[12]. Les intérêts défendus par le CFCM correspondent à la défense de la libre pratique du culte, à l'obtention des meilleures conditions matérielles de sa pratique. Ils consistent également à s'assurer de son respect et d'accroitre sa visibilité.

[11] Définition présentée dans le cadre d'un enseignement intitulé « Sociologie du pouvoir local » dispensé à l'Université de Lille aux étudiants en Master 1 de science politique entre janvier et avril 2022.
[12] *Qui sommes-nous ?* . CFCM. Consulté le 9 décembre 2021, à l'adresse https://www.cfcm-officiel.fr/qui-somme-nous/

Néanmoins, bien qu'à travers l'ensemble de ces éléments le CFCM peut être considéré objectivement comme un groupe d'intérêt, la loi française a récemment évolué au sujet de la classification des « associations à but cultuel » dans la catégorie des groupes d'intérêt. En effet, la loi Sapin II (article 18-2) datant de 2016 inscrivait les « associations à objet cultuel » dans la liste des représentants d'intérêts ; elles devaient de ce fait se présenter comme telles lors de leurs échanges avec les pouvoirs publics, excepté « dans leurs relations avec le ministre et les services ministériels chargés des cultes ». Cependant, la loi du 10 Août 2018 « pour un Etat au service d'une société de confiance » (ESSOC) a supprimé totalement les « associations à but cultuel » de la liste des représentants d'intérêts. Questionnés à ce sujet lors de l'entretien, les deux membres du BCC ont indiqué ne pas se souvenir de ce changement de législation et évoquent un « épiphénomène ». Pourtant, le retrait des associations à but cultuel de la liste des représentants d'intérêt avait eu un certain écho dans la presse française[13]. Ainsi, interroger la défense d'intérêts en termes de pratiques parmi les groupes d'intérêt traditionnels est difficile sans connaissances au sein de ce milieu (Courty, 2017) mais il s'avère encore plus complexe de l'appréhender lorsqu'il s'agit d'organisations religieuses. Pour ce faire, il apparait indispensable de questionner les ressources que possède l'instance.

Les ressources du CFCM

Selon Emiliano Grossman et Sabine Saurugger, les ressources se définissent comme « les moyens qui offrent aux acteurs une capacité d'agir et qui leur assurent un pouvoir, pour autant que cette notion soit entendue comme un type particulier de relation. ». Ils distinguent ainsi trois types de ressources : financières, sociales et sociétales (Grossman, Saurugger, 2012).

> Si vous voulez le CFCM n'a jamais eu d'argent. Et la seule manière… il a eu l'argent du Maroc qui a payé le CFCM entre 2007 et 2011. Pas beaucoup mais simplement le fonctionnement. Il y a eu des initiatives par exemple Moussaoui il a monté une charte de qualité, une charte du halal. C'était un gros travail. Mais

[13] Lacoste, C. (2018, 26 juin). Les associations religieuses sont-elles des lobbys comme les autres ? *Libération*. Consulté le 5 décembre 2021, à l'adresse https://www.liberation.fr/france/2018/06/26/les-associations-religieuses-sont-elles-des-lobbys-comme-les-autres_1661770/
Motet, L. (2018, 4 juillet). Lobbying des associations religieuses : le tour de passe-passe de Gérald Darmanin. *Le Monde*. Consulté le 5 décembre 2021, à l'adresse https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/07/04/lobbying-des-associations-religieuses-le-tour-de-passe-passe-de-gerald-darmanin_5325798_4355770.html
Mathoux, H. (2018, 24 juin). Associations religieuses retirées de la liste des lobbies : des députés LREM se mobilisent contre le gouvernement. *Marianne*. Consulté le 5 décembre 2021, à l'adresse https://www.marianne.net/politique/associations-religieuses-retirees-de-la-liste-des-lobbies-des-deputes-lrem-se-mobilisent

> le problème de Moussaoui c'est qu'il a un fonctionnement très personnel. Pas par hégémonie mais par timidité. Ce n'est pas quelqu'un de communicatif. C'est un peu problématique. Hafiz a beaucoup plus de charisme là-dessus. Et si vous voulez donc le CFCM il a un local dans le quinzième qui a été donné par la mairie de Paris mais y'a le secrétaire qui était payé, parfois pas payé, bon bref… Il n'y a pas eu de travail administratif au sein du CFCM, cela n'a jamais existé. Il y avait un secrétaire et puis deux trois armoires avec de la documentation, c'était du bricolage, faut comprendre cela. Quand l'Algérie a récupéré la présidence ils ont demandé à ce que le siège soit transféré à la Mosquée de Paris. Donc vous voyez les organisations elles-mêmes ne voulaient pas mettre dans le pot commun.
>
> Entretien avec Bernard Godard

Concernant les ressources financières, les propos tenus par l'ancien conseiller du ministère de l'Intérieur montrent que le CFCM n'est que faiblement doté. Ceci s'explique par deux principaux facteurs. Le premier est le principe de laïcité qui empêche toute subvention publique d'un culte ce qui signifie que ce sont principalement les fidèles qui financent ce dernier. Or, les auteurs de *L'islam et la cité* pointent « la faiblesse des ressources individuelles et organisationnelles » parmi les musulmans de France. Ils expliquent cela par le fait qu'« en Europe, les individus de confession musulmane, quelle que soit leur façon de vivre leur foi, sont majoritairement des descendants d'immigrés, membres de classes populaires. » (Talpin, O'Miel, Frégosi, 2017). Par ailleurs, un rapport du Sénat explique que « le financement par les États étrangers existe, mais il est faible proportionnellement et est relativement concentré sur un petit nombre d'États et sur seulement quelques mosquées, souvent des grandes mosquées régionales »[14]. En outre, le deuxième facteur de la faiblesse des ressources financières du CFCM concerne la concurrence entre les différentes fédérations en son sein. En effet, Bernard Godard explique dans ce sens qu'aucune d'elles ne veut « mettre dans le pot commun ». Ceci s'explique par les éléments développés dans la première partie de ce présent mémoire. Nombre de fédérations opèrent une « résistance interne » au sein du CFCM pour contrer l'hégémonie du Maroc, ce qui signifie ne pas partager ses ressources financières. L'une des chercheuses présente lors de la journée d'étude sur le porte-parolat musulman évoque même des « logiques de sabotage » au sein du CFCM. Pour autant, les ressources financières constituent un enjeu important pour l'instance. Lors de l'audition parlementaire de Mohammed Moussaoui,

[14] Sénat. (2016). *De l'Islam en France à un Islam de France, établir la transparence et lever les ambiguïtés*. https://www.senat.fr/rap/r15-757/r15-75717.html. Pour le lien de la partie mentionnée, voir : https://www.senat.fr/rap/r15-757/r15-7579.html

président du CFCM, dans le cadre du projet de loi confortant les principes de la République en 2021, ce dernier explique que « c'est probablement le volet associatif, avec les modifications apportées aux lois de 1901 et de 1905, qui fera davantage débat. Ces dispositions inquiètent les cultes. ». Il précise que : « l'immense majorité des associations gestionnaires de mosquées sont sous le régime de la loi 1901 »[15]. Or, derrière ces propos se cachent des enjeux économiques. D'après le rapport d'information du Sénat précédemment cité, le statut d'association loi 1901 présente deux avantages pour ces associations gestionnaires de mosquées : « D'une part, il permet de combiner plusieurs objets sociaux : souvent, les mosquées sont gérées par des associations dites « mixtes », à vocation culturelle et cultuelle. […] D'autre part, il se caractérise par des obligations comptables « *minimales* » ». Le premier point est important car il permet à certaines mosquées de recevoir des financements publics en indiquant qu'ils sont destinés à des équipements culturels tels que des bibliothèques ou des activités de soutien scolaire[16]. Le maintien du statut d'association loi 1901 est donc avantageux car il impose moins de transparence financière que le statut loi 1905. En pointant cet élément comme étant le seul vraiment problématique au sein de ce projet de loi, le président du CFCM dévoile l'importance attribuée aux ressources financières.

Par ailleurs, toujours selon Grossman et Saurugger, « les ressources sociales sont caractérisées par le degré et le mode d'organisation du groupe, la nature de ses élites, le degré d'institutionnalisation du groupe au sein de l'appareil politico-administratif, les contacts plus ou moins étroits entre les groupes et les acteurs politico-administratifs, la capacité de s'appuyer sur un réseau d'anciens, le savoir-faire et l'expertise mobilisable et, enfin, la capacité de définir de manière plus ou moins autonomes son propre intérêt ». Ainsi, le CFCM peut jouir d'importantes ressources sociales du fait de sa légitimation par le haut, de sa reconnaissance par les pouvoirs publics en tant qu'instance représentative du culte musulman en France. Il est cependant difficile d'évaluer avec précision les ressources sociales du CFCM en ne possédant aucun témoignage de représentants du culte musulman, et n'ayant pas d'entrées au sein de « l'appareil politico-administratif ». Néanmoins il convient de préciser que le CFCM étant complètement institutionnalisé, ses membres possèdent des accès privilégiés au personnel

[15] Pour avoir accès à l'audition dans sa totalité, voir : Assemblée nationale. (2021). *Rapport fait au nom de la commission spéciale, chargée d'examiner le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, confortant le respect des principes de la République*, Paris, n°3797. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/csprincrep/l15b3797-tiii_rapport-fond#_Toc256000018

[16] Veron, M. (2011, 3 mars). Le casse-tête du financement des mosquées. *L'Express*. Consulté le 15 janvier 2022, à l'adresse https://www.lexpress.fr/actualite/politique/le-casse-tete-du-financement-des-mosquees_968084.html

politique pour porter leurs intérêts. De plus, on a vu que les représentants du CFCM restaient longtemps en poste et que ce sont régulièrement les mêmes visages qui animent l'islam de France. De ce fait, ces derniers ont eu et ont le temps de nouer des relations d'interconnaissance avec les agents des pouvoirs publics. Aussi, cette proximité peut également être acquise par les expériences professionnelles passées avec par exemple un membre de l'administration française ayant travaillé dans une ambassade d'un pays tel que le Maroc ou l'Algérie où il a pu rencontrer des présentes ou futures figures de l'islam de France. Ces types de liens sont à l'origine de connexions personnelles qui vont au-delà des relations professionnelles. Les auteurs parlent alors de « ressources relationnelles » au sein des ressources sociales (Grossman, Saurugger, 2012).

Pour finir, ces mêmes chercheurs expliquent que « les ressources sociétales concernent plus largement la perception du groupe au sein de la société ». Or, on a vu que le CFCM était largement décrié au sein de la communauté musulmane française ce qui signifie que celui-ci ne possède que peu de ressources sociétales.

Ainsi, à travers l'étude des ressources que le CFCM possède il apparait que ce dernier ne peut compter quasi-exclusivement que sur ses ressources sociales. Or, ces ressources sociales étant largement le fait de sa reconnaissance par l'Etat français, ceci implique que le CFCM est dépendant de sa bonne relation avec les pouvoirs publics pour défendre ses propres intérêts. Ainsi, ceci fait écho aux réflexions autour de la légitimation par le haut du CFCM. Ce dernier apparait comme étant dans une posture difficile où son seul moyen de défendre ses intérêts est également celui qui entraîne son rejet par la communauté musulmane. Il importe désormais d'analyser ces observations au prisme des répertoires d'action mobilisés par le CFCM. En effet, « par rapport aux ressources des groupes d'intérêt, le répertoire d'action constitue une manière de les mettre en valeur en vue d'influencer les décisions politiques. La disponibilité des ressources va déterminer la capacité d'un groupe à recourir à un répertoire d'action en particulier. » (Grossman, Saurugger, 2012).

2 - Quel(s) répertoire(s) d'action ?

Les idéal-types de répertoires d'action

Toujours selon Grossman et Saurugger, le répertoire d'action correspond aux « moyens établis que certains groupes utilisent afin d'avancer ou de défendre leurs intérêts ». Les deux

chercheurs distinguent six idéal-types de répertoires d'action auxquels peuvent avoir recours les groupes d'intérêt : la négociation, la consultation, le recours à l'expertise, la protestation, la juridicisation et la politisation (Grossman, Saurugger, 2012).

Il convient dès lors d'analyser les capacités du CFCM à mobiliser ces six répertoires d'action. Tout d'abord, concernant la négociation, celle-ci « relève d'un caractère officiel et généralement institutionnalisé » ce qui signifie que c'est un répertoire d'action compatible avec les ressources sociales du CFCM. L'instance peut compter sur son statut d'interlocuteur officiel des pouvoirs publics relatif aux questions du culte musulman pour mener les négociations. La consultation, quant à elle, « relève davantage de l'opportunité que de l'institutionnalisation ». C'est ce qui est qualifié habituellement de « lobbying ». On peut supposer que des échanges informels ont lieu entre les représentants du culte musulman et les pouvoirs publics à l'initiative des premiers mais on ne peut l'affirmer avec certitude sans preuves. Il aurait été nécessaire pour cela d'avoir accès aux sphères politico-administratives. Néanmoins, la consultation se révélant être la face officieuse de la négociation, il est vraisemblable que le CFCM puisse mobiliser le répertoire d'action de la consultation.

Concernant le recours à l'expertise, les capacités du CFCM apparaissent faibles. Tout d'abord, on l'a vu, le CFCM souffre depuis sa création d'un manque de crédibilité théologique et administrative. Ensuite, dans ses recherches sur la législation et l'islam en France, le chercheur Franck Frégosi a montré que le CFCM n'avait pas le monopole du recours à l'expertise, ni le monopole de l'expertise (Frégosi, 2016). En effet, lors des auditions parlementaires de différents membres du CFCM dans le cadre de la mission d'information sur la pratique du voile intégral sur le territoire national en 2009, retranscrites dans le rapport d'information de 2010[17], Frégosi souligne que les pouvoirs publics n'hésitent pas à sélectionner certains experts dont la parole va dans le sens de leur pensée, ou du moins dans celui des résultats sur lesquels ils veulent arriver, au détriment de la parole du CFCM. En effet, les membres du CFCM sont unanimes lors de ces auditions et Monsieur Moussaoui explique que « se basant sur l'avis de la grande majorité des théologiens musulmans, le CFCM considère que le port du voile intégral n'est pas une prescription religieuse mais plutôt une pratique religieuse fondée sur un avis minoritaire. ». Néanmoins, malgré leur critique du voile intégral, ils appellent à le laisser porter par les femmes qui le désirent, au nom de leur « libre-arbitre ». Ils appellent

[17] Assemblée nationale (2010). *Rapport d'information sur la pratique du port du voile intégral sur le territoire national*, Paris, n° 2262. https://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i2262.asp#P3548_1033505

également à privilégier le dialogue à l'obligation légale pour faire régresser le port du voile intégral. Anouar Kbibech, alors secrétaire général du CFCM, affirme : « Par rapport à cette position et cette action, nous vous le disons clairement : nous considérons, au sein du CFCM, que légiférer sur cette question serait totalement contre-productif parce que cela ferait évoluer des positions peut-être radicales vers encore plus de radicalisation. ». Or, les pouvoirs publics en ont décidé autrement puisque la loi du 11 octobre 2010 qui interdit le port du voile intégral dans l'espace public a été adoptée à la suite de cette mission d'information. Frégosi explique alors qu'« à défaut de pouvoir s'appuyer sur un CFCM – auditionné en sa qualité d'organe officiel représentant le culte musulman – plus que jamais réticent à se prononcer unanimement en faveur d'une loi d'interdiction, la mission parlementaire devait trouver davantage de relais médiatiques et des cautions intellectuelles auprès d'experts politiquement compatibles, parce que résolument critiques vis-à-vis de cette tenue vestimentaire ». De ce fait, les pouvoirs publics ont auditionné Abdennour Bidar et Dounia Bouzar réputés pour tenir des propos très critiques vis-à-vis du voile intégral. Selon Frégosi, cette dernière « a surtout développé une analyse défavorable au port du voile intégral en rattachant celui-ci au dynamisme du courant salafiste et en mobilisant un vocabulaire résolument socialement dépréciatif (« secte », « gourous », « auto-exclusion », « manipulation psychique », « endoctrinement »…) ». Ainsi, ceci témoigne du fait que le CFCM ne possède pas le monopole de la parole légitime ni de l'expertise en matière d'islam. Il apparait que si les propos de ses membres sont contraires aux volontés des pouvoirs publics, ces derniers mobiliseront d'autres sources pour obtenir une caution de leurs actes.

Ces éléments amènent à s'interroger désormais sur les capacités du CFCM à mobiliser le répertoire d'action de la juridicisation. Lors de cette même audition parlementaire, le président du CFCM Mohammed Moussaoui a déclaré : « Le Conseil français du culte musulman profite de cette occasion pour demander solennellement la création d'une commission d'enquête ou d'une mission d'information dont l'objectif serait de dresser un état des lieux de la montée de l'islamophobie, de mieux comprendre le phénomène et de définir des propositions afin de lutter contre ces actes qui menacent la cohésion nationale et le « vivre ensemble ». ». Ceci s'apparente donc à une tentative de juridicisation de l'islamophobie. Or, un appel du député Éric Raoult en 2010 en vue de la création d'une mission d'information sur l'islamophobie ainsi qu'une proposition de résolution du député Jean-Jacques Candelier déposée en 2016 pour former une commission d'enquête sur l'islamophobie ont été lancés, mais restés sans suite. Ce qui signifie pour le moment que cette tentative reste un échec pour le

CFCM. On peut néanmoins souligner la création d'une commission thématique sur l'islamophobie au sein du Forif en février dernier mais à l'aune des observations précédentes il semble que cela s'apparente davantage à un moyen pour les pouvoirs publics de se réapproprier le sujet de l'islamophobie dont son combat tendait à se structurer par le bas, plutôt qu'à une écoute des revendications du CFCM. De plus, cela reste en dehors du domaine juridique. Par ailleurs, force est de constater qu'au regard des récentes productions juridiques, le CFCM semble davantage être dans une posture défensive qu'offensive. Franck Frégosi évoque même une « domestication législative de l'islam » notamment à travers la loi du 15 mars 2004 sur les signes religieux dans les écoles publiques et celle du 11 octobre 2010 précédemment citée (Frégosi, 2016). Il explique ainsi que dans son article « il s'agit plus largement de pointer la propension forte, en régime de laïcité proclamée, de vouloir durablement modeler un religieux sur mesure, un islam « made in France » et lui apposer une sorte d'appellation d'origine contrôlée républicaine (AOCR). ». Le CFCM n'apparait donc pas en mesure de peser sur le droit, au contraire, il semble le subir.

> A : Est-ce que vous pensez que le CFCM a eu un impact sur des projets de loi portés par les différents gouvernements ?
>
> B : Je peux vous citer qu'un seul exemple, c'est la loi de 2004. Certaines personnes au gouvernement étaient contre par exemple Sarkozy car il avait peur que cela choque. L'idée c'était de faire produire un texte au CFCM, non pas approuvant la loi, mais disant « ce n'est pas obligatoire », ce qui était la porte d'entrée ensuite à… Cela a été des débats passionnés au sein de l'assemblée générale du CFCM parce que, surtout les Marocains disaient « non le voile cela fait partie des instructions… », l'UOIF aussi, et donc du coup cela a été une formule un peu tarabiscotée, cela ça a été grâce au recteur de la Grande Mosquée de Paris, qui disait le CFCM n'est pas contre la loi, il n'approuve pas la loi, mais il la fera appliquer, que ce qui est prioritaire c'est la loi. « Vous ne pouvez pas interdire aux femmes de porter le voile, mais si la loi dit cela, nous l'appliquerons ». Pareil pour le voile intégral, la formule que le CFCM avait sortie « le voile intégral est une option de certains ».
>
> Entretien avec Bernard Godard

Les propos de Monsieur Godard montrent que la parole à relayer auprès de la communauté musulmane après le vote d'une loi clivante fait l'objet de négociations entre le CFCM et les pouvoirs publics. Ce qui prouve que le CFCM subit davantage le droit qu'il ne

participe à son élaboration. De plus, il est intéressant de souligner que lors de l'audition parlementaire du 14 octobre 2009 le député Jean Glavany déclare aux membres du CFCM : « Si vous ne nous aidez pas, Messieurs, il faudra bien que nous vous aidions à nous aider… ». Ceci signifie que les pouvoirs publics, du moins les membres de cette mission d'information, ont les moyens de « forcer la main » au CFCM pour qu'il aille dans leur sens. Peu après, Chems-Eddine Hafiz, alors vice-président chargé des commissions au CFCM, affirme : « Vous nous tendez la main ; notre collaboration vous est acquise. Nous n'avons rien à imposer et nous ne demandons pas de privilèges – nous sommes des Français de confession musulmane qui voulons toute notre place dans la société française. », ce qui dévoile une attitude sinon disciplinée, au moins conciliante.

Si l'on s'intéresse aux deux derniers répertoires d'action de la typologie avancée par Grossman et Saurugger, les capacités du CFCM sont à nouveau faibles. D'un côté, la protestation est un répertoire d'action à exclure de par la légitimation par le haut de l'instance, cette inhibition de la protestation a été étudiée précédemment. De l'autre, concernant la politisation, le fait que l'islam fasse déjà l'objet d'une mise à l'agenda politique, le CFCM en est la preuve, limite les moyens de ce dernier d'avoir recours à la politisation.

Ainsi, à l'aune de cette typologie, les répertoires d'action mobilisables et mobilisés par le CFCM sont minces. Ils se résument principalement à la consultation et à la négociation, ce qui découle des seules ressources sociales détenues par l'instance.

Les répertoires d'action alternatifs

Par ailleurs, le CFCM dispose également de répertoires d'action qui lui sont propres et qui ne correspondent pas aux idéals-types définis par Grossman et Saurugger. Il s'agit notamment d'autres moyens que peut mobiliser le CFCM afin de tirer profit de ses ressources sociales. Le premier concerne l'acceptation d'une proximité avec le pouvoir politique, c'est-à-dire que les membres du CFCM et des fédérations musulmanes peuvent accepter que des personnalités s'affichent proches d'eux et de leur culte, quitte à ce que cela ressemble à du paternalisme. Le chercheur Vincent Geisser fait une analyse de ce phénomène qui s'est illustré notamment entre l'UOIF et Nicolas Sarkozy. Il donne les exemples suivants : « Nous recevons un ami, que nous avons découvert et qui nous a découverts », propos tenus par le président de l'UOIF Thami Breze en 2003 ; « C'est vous dire l'importance que j'attache à cette question. J'ai fini par me lier d'amitié avec nombre de mes interlocuteurs musulmans et à me passionner pour la résolution de leurs problèmes. », issu de l'ouvrage de Nicolas Sarkozy *La République,*

les religions, l'espérance[18] (Geisser, 2006). Ainsi, il s'agit de raisonner en termes d'« amitiés paradoxales » (Briquet, 1999), c'est-à-dire que l'affirmation de cette proximité inattendue serait le symbole d'une « amitié clientélaire » où l'homme politique se placerait comme patron voire comme père dans une logique paternaliste, et où le CFCM serait le client. Or, selon Briquet cette relation clientélaire serait « un moyen pour, en feignant d'accepter la domination, capter des ressources et en tirer bénéfice ». Ainsi, cela témoignerait d'une ruse du CFCM pour renforcer sa place d'interlocuteur officiel auprès de l'Etat français, et donc stabiliser ses ressources sociales.

> Moussaoui et Hafiz, qui sont ceux qui donnent le plus de la voix, ils sont partout et ce ne sont pas des critiques vis-à-vis des actes du gouvernement. Donc ils collent assez avec les desiderata des pouvoirs publics. Mais par stratégie.
>
> Entretien avec Bernard Godard

L'ancien conseiller du ministère de l'Intérieur évoque également cette idée de « stratégie » de la complaisance ou du moins de la proximité avec les pouvoirs publics. Les membres du CFCM peuvent ainsi ne pas être passifs face à l'inhibition de leurs moyens de protestation due à leur notabilisation. En effet, il apparait qu'ils peuvent se saisir de cette faiblesse en surjouant la sympathie avec les pouvoirs publics pour en retirer des avantages.

Par ailleurs, un autre répertoire d'action mobilisable par les membres du CFCM est le « chantage à la démission ». En effet, depuis sa création le CFCM a subi nombre de démissions en son sein mais dans la plupart des cas les membres démissionnaires sont rapidement revenus. On peut citer les exemples de Fouad Alaoui en mai 2005, alors secrétaire général de l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), de Dalil Boubakeur en juin 2003 fraîchement désigné président du nouveau CFCM mais qui menaçait de se retirer en invoquant une santé fragile comme l'explique Franck Frégosi dans *L'islam en France* (Zarka, Taussig, Fleury, 2004) ou encore la démission de la GMP du CFCM en 2012. Ces démissions ou ces menaces de démission peuvent être le moyen pour les membres du CFCM, que ce soient des fédérations ou des personnalités, d'obtenir des garanties voire des faveurs de la part des pouvoirs publics ou des autres membres de l'instance en échange du retour ou du maintien dans cette dernière. Néanmoins, il est difficile de savoir quels avantages précis ont pu en tirer les démissionnaires

[18] Sarkozy, N. (2004) *La République, les religions, l'espérance*. Cerf

car il s'agit souvent de négociations informelles dont les résultats ne sont pas connus publiquement. On peut faire le lien avec les fédérations ayant refusé de signer la charte des principes début 2021 et qui ont finalement accepté de le faire. Ce refus leur a apporté de la visibilité et probablement ont-elles obtenues des contreparties avantageuses grâce à leur signature après plusieurs mois de négociations. Toutefois, ce genre de répertoire d'action dessert le CFCM dans son ensemble car il met en lumière les fractures et les divisions en son sein.

Pour finir, le dernier répertoire d'action dit « alternatif » mobilisable par le CFCM est la démonstration de l'interreligieux. En effet, selon Anne-Sophie Lamine, « L'« interreligieux » est pour ces groupes une occasion de reconnaissance de leur pertinence sociale et symbolique et une affirmation publique de la pluralité religieuse et de l'égalité des cultes. » (Lamine, 2005). Ainsi, en communiquant publiquement sur ses relations avec les instances représentatives des autres religions en France, le CFCM réaffirme sa propre place de représentant du culte musulman et d'interlocuteur officiel des pouvoirs publics. En faisant cela il se positionne au-dessus de toutes les organisations musulmanes qui pourraient prétendre représenter le culte musulman à sa place. Sur son compte Twitter, réseau social le plus suivi du CFCM avec 13362 abonnés, l'instance communique ainsi sur « l'interreligieux » que ce soit par des vœux envoyés aux autres religions pour leurs fêtes respectives, par des messages de soutien lors d'atteintes à leur sécurité, ou encore par la publication de photos des représentants du CFCM en compagnie de figures des autres cultes. Ainsi, sur les 10 « tweets » et « retweets » du CFCM en 2022, 3 concernent d'autres religions, c'est-à-dire 30%. Sur l'année 2021, parmi les 121 « tweets » et « retweets » du CFCM, 29 concernent les autres cultes, ce qui donne un ratio de 24%, près d'un sur quatre.

L'étude de l'ensemble des répertoires d'action du CFCM montre que ses capacités se limitent largement à la sphère de ses ressources sociales. Il y a donc bien une corrélation entre les ressources du CFCM et ses répertoires d'action. Néanmoins, force est de constater que, limité dans le champ des possibles de ses pratiques, le CFCM ne peut pas déployer une large palette d'outils et de procédés pour défendre les intérêts du culte musulman. Ainsi, apparait ici un nouveau facteur explicatif des faibles capacités de représentation du CFCM.

Conclusion

Les causes de la faible représentativité du CFCM

Fruit d'un long processus d'institutionnalisation de l'islam de France, le CFCM est né en 2003. Censé être l'instance représentative du culte musulman auprès des pouvoirs publics, nombreuses étaient les attentes placées en lui. Pourtant, dix-huit ans durant le CFCM a subi les critiques de la communauté musulmane dénonçant une mauvaise représentation de son culte. L'objet de ce présent mémoire est de comprendre comment expliquer la faible représentativité et les faibles capacités de représentation du Conseil français du culte musulman.

La réflexion menée à travers les deux parties qui structurent cette recherche révèle la diversité des causes de cette faible représentativité qui s'avèrent être à la fois internes, mais également externes à l'organisation. La première partie, historique, permet de souligner les différentes tentatives d'institutionnalisation de l'islam de France antérieures au CFCM, signes d'un projet ambitieux mais complexe. L'analyse des prémices et du développement de ce CFCM met en lumière des fractures qui n'ont cessé de s'amplifier au fil du temps. Tout d'abord une organisation interne trouble et chaotique où la rivalité entre les fédérations constitutives de l'instance, affiliées à des pays étrangers, freine son fonctionnement. Aussi, une impression partagée par la communauté musulmane que le CFCM souffre d'un manque de crédibilité théologique, et que ses membres sont déconnectés des réalités de l'islam du quotidien, du local. Il s'est aussi avéré que les tentatives de réforme du CFCM sont des échecs, que les pouvoirs publics occupent un rôle prépondérant dans l'écosystème de l'organisation du culte musulman, et qu'il est impossible pour les parties prenantes de ce dernier d'engager des modifications profondes de son fonctionnement sauf à risquer au mieux leurs places, au pire l'éclatement de l'islam de France. A l'issue de cette première partie, le CFCM apparait divisé, incapable de se transformer et désavoué par la communauté musulmane.

La deuxième partie souligne les conséquences ambivalentes de la reconnaissance institutionnelle du CFCM sur ses capacités de représentation. Cette « légitimation par le haut » entraine une dépendance des représentants du CFCM envers les pouvoirs publics qui sont la source de leur légitimité. Les résultats sont doubles, tout d'abord une inhibition des aspirations protestataires des membres du CFCM qui doivent garder de bonnes relations avec les pouvoirs publics. Ensuite, une notabilisation des représentants de l'islam de France qui entraine la scission entre un « islam officiel », venu « d'en haut », et un islam « réel », venu « d'en bas ».

En réaction, les tenants de l'islam dit « réel » s'engagent dans une structuration du culte musulman par le bas qui fait craindre aux pouvoirs publics une perte de leadership dans le développement de l'islam de France ainsi que l'émergence d'une situation incontrôlable. L'avènement du Forum de l'islam de France en février 2022 témoigne d'une volonté de reprise en main et constitue une tentative de réconciliation entre ces deux islams de France mais dont l'initiative et l'arbitrage viennent d'en haut. Toutefois, la décennie 2010 et l'éclosion de la structuration de l'islam « réel » marquent un changement de mentalité au sein de la communauté musulmane. Bien que pendant longtemps cette dernière acceptait voire souhaitait le soutien de l'Etat français en vue de l'institutionnalisation de l'islam de France, il apparait désormais qu'elle soit en quête d'autonomie. C'est tout l'enjeu auxquels devront répondre les représentants du culte musulman et les pouvoirs publics dans les années qui viennent.

Pour finir, la dernière sous-partie de ce mémoire de recherche questionne les capacités pratiques que possède le CFCM pour défendre les intérêts du culte musulman qu'il représente. L'étude de ses ressources dévoile que l'instance ne peut compter uniquement que sur ses ressources sociales issues de sa reconnaissance institutionnelle. Le CFCM est faiblement doté financièrement et ne peux pas compter sur la mobilisation de la communauté musulmane qui le désavoue. Ceci consolide l'idée d'une dépendance des représentants du CFCM envers les pouvoirs publics. La force du CFCM, sa reconnaissance par l'Etat français comme interlocuteur officiel, est également sa faiblesse qui le restreint dans son champ d'action et entraine une rupture avec sa base. Ses seules ressources sociales offrent au CFCM la mobilisation de répertoires d'action consensuels, attendus et peu variés qui l'empêchent de représenter avec vigueur les intérêts de son culte et provoquent la lassitude et la déception de la communauté musulmane.

Ainsi, désorganisation interne, déconnexion des représentants et maigre variété d'actions à sa disposition sont les trois principales réponses à la faible représentativité et aux faibles capacités de représentation du CFCM.

Limites et perspectives de recherche

L'étude de l'islam de France est un champ d'étude vaste et complexe qui comprend une pluralité d'acteurs aux intérêts et aux opinions multiples. C'est pourquoi, dans un souci d'objectivité et d'honnêteté intellectuelle, il convient d'interroger l'ensemble de ces acteurs, du moins le plus grand nombre, afin de faire émerger une vision complète de l'état actuel de cet islam de France. Ainsi, malgré les trois entretiens menés dans le cadre de cette recherche, et la

qualité des intervenants, tous acteurs au cœur de l'écosystème de l'islam de France, il est important de souligner le manque de contradiction de leurs propos. Ceci signifie qu'afin de tendre vers l'exhaustivité et prétendre à une étude globalisante des enjeux autour de l'institutionnalisation du culte musulman, il est nécessaire de posséder au préalable des entrées au sein des fédérations musulmanes, des associations gestionnaires de mosquées et de l'appareil politico-administratif.

Sans cela, il apparait qu'une recherche autour de l'islam et du culte musulman au local convienne davantage. Dans ce sens, une étude pourrait être menée sur les initiatives entreprises à l'échelon régional ou départemental. En effet, les conseils régionaux du culte musulman (CRCM), autorités déconcentrées, ont échoué à établir une interface efficace entre l'islam « officiel » et l'islam « réel ». On pourrait donc s'interroger sur l'émergence d'autorités décentralisées au sein de l'islam de France qui favoriseraient le développement d'un islam « du milieu ». Certaines initiatives ont été prises à l'instar du Conseil des mosquées du Rhône. Une étude de leurs rapports aux institutions locales et nationales, des discours de leurs acteurs ainsi que de leurs résultats apparait comme une perspective de recherche crédible en vue de nourrir les réflexions relatives au futur de l'islam de France.

Annexes

Entretien avec Fatima Djemaï, aumônier du culte musulman en milieu hospitalier. Première femme à siéger au sein du conseil régional du culte musulman Champagne-Ardenne et ancienne membre du collège des femmes élues au sein du CFCM. L'entretien a eu lieu dans un café de Châlons-en-Champagne le 30 janvier 2022.

A : Pouvez-vous revenir sur votre parcours et notamment comment êtes-vous devenue élue au CFCM ?

F : Alors, comment je suis devenue femme élue au sein du collège des femmes élues au sein du CFCM. En 2014 lors du décès de mon père le président du Conseil régional du culte musulman [CRCM] Monsieur Rachid Zejli, CRCM Champagne-Ardenne, m'a contacté et a vu l'implication que j'avais au sein des deux mosquées de notre ville donc mosquée Nour-el-Islam, une des premières mosquées de France entre guillemets. Elle a une particularité, elle a un minaret. Et puis la mosquée Al Hidaya qui est sous l'égide de l'association franco-marocaine. Donc Rachid Zejli souhaitait que j'intègre le bureau du CRCM, c'était une première en Champagne-Ardenne car jusqu'ici aucune femme n'avait siégé dans cette instance consultative de l'islam. Par la suite, un des membres du CFCM, le trésorier m'a demandé de l'accompagner à Paris. Il y avait une réunion avec Anouar Kbibech qui était à l'époque le président du CFCM. Donc nous nous y sommes rendus et Monsieur Kbibech m'a demandé si je voulais intégrer le collège des femmes élues au sein du CFCM. Ce collège était constitué de femmes de toutes les nationalités. Des femmes écrivaines, des femmes médecins etc. On était au départ une vingtaine. Et nous avions régulièrement des réunions au sein du CFCM pour travailler sur la place des femmes en islam, sur l'intégration des femmes dans la société. En fait des sujets qui nous étaient donnés par des membres du bureau. Moi je prenais plaisir à aller à ces réunions car je me disais c'est une avancée pour les femmes. Quand il y a eu les premiers attentats le président Kbibech nous a demandé, nous les femmes, de signer une tribune parue dans le journal *Le Monde*. Lui il en était signataire, nous on en était cosignataires. Très peu de femmes ont accepté de signer. C'était pour rappeler la place des femmes dans l'islam. J'ai signé en me disant c'est une avancée, il faut que la place des femmes change. La stigmatisation de ces femmes, des jeunes filles dans les quartiers. Le foulard qui allait devenir une vraie problématique. On a continué à se réunir et à un moment donné il y avait une journaliste et moi-même, et deux autres femmes, on avait demandé au président pourquoi vos membres du bureau ne nous reçoivent jamais, pourquoi on n'est jamais à vos côtés quand il y a des réunions avec le ministre de l'Intérieur à l'époque Bernard Cazeneuve. Et le président Anouar Kbibech nous a dit « mais ne vous inquiétez pas, ça va venir », je sentais que ça ne dépendait pas que de lui si vous voulez. A un moment donné je me suis un peu révoltée car tous ces déplacements à Paris étaient à notre charge, à nos frais. J'ai donc commencé à estomper et toutes mes interrogations sont restées sans réponses. J'ai donc arrêté d'aller au CFCM mais je continuais de recevoir tous les courriels. Toutes les informations. Et je me suis rendu compte que dans toutes ces institutions, tout le monde voulait être calife à la place du calife. Quand on regarde la charte de l'islam, aucune femme ne s'exprime. La journaliste m'a dit qu'elle avait aussi quitté toutes ces structures car on n'allait jamais avancer. Mais je suis restée au CRCM. Quand ils ont commencé à parler de cette refonte de l'islam de France, ils ont demandé donc le début des

travaux avant les assises territoriales de l'islam pour créer des CDCM [Conseils départementaux du culte musulman]. Donc le CRCM, dans lequel j'étais la seule femme, à l'époque le ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve m'avait nommé référente des lieux de culte dans ma ville. J'ai encouragé le discours inter-religieux. Mais si vous voulez comment si retrouver dans cette instance [le CFCM] où on est juste des petites mains, la bouche, et qu'on vous dira « une femme ne peut pas donner la parole de Dieu » mais pourquoi je ne peux pas la donner ? Je me suis rendu compte qu'avec ces instances qui se mangent toutes entre elles, ça ne pourra jamais avancer. On a pu le voir avec la charte, personne… ils ne se sont pas entendus entre eux. Et moi je l'ai dit, j'ai été reçue par le conseiller du ministre Darmanin, j'ai dit « c'est une usine à gaz, interrogez-vous sur ce qui se passe vraiment sur le terrain. Les musulmans de France ne se sentent pas représentés par ces instances. Absolument pas. ». Quand il y a des réunions, il n'y a pas de concertation.

A : Il n'y a pas du tout de remontées de terrain de l'opinion de la communauté musulmane ?

F : Jamais. J'ai beaucoup de femmes et de jeunes qui rejoignent mon discours. Sur les réseaux sociaux regardez quand le CFCM s'exprime, vous n'avez que des réactions négatives à son encontre. Ils se prenaient des tacles. A cause de cette négligence de concertation vis-à-vis des musulmans de France. Tu ne peux pas être la parole du musulman si tu ne lui as pas demandé sa parole. Il y avait Monsieur Moussaoui, je me suis entretenue avec lui. Il devait me rappeler, il ne m'a jamais rappelée. Pour la charte, on ne nous a jamais demandé. Quand il y a eu une refonte du CRCM, j'ai été évincée. Il y a eu une réunion à la Grande mosquée de Reims et je n'ai pas été conviée.

A : Selon vous pourquoi avez-vous été évincée du CRCM ? Parce que vous êtes une femme ?

F : Parce que je suis une femme oui, je pense aussi parce que je ne suis pas voilée. Mon vestimentaire… je ne sais pas, ma revendication d'être française et musulmane. C'est toutes ces questions qui restent pour moi sans réponses car je n'ai pas eu de retour de leur part. Je reçois encore les mails et je vois à quel point ils se bouffent entre eux. Je m'interpelle, est-ce que c'est ça l'islam de France ? Je me demande si notre gouvernement n'est pas complice de cela. Ce n'est pas faute d'avoir alerté. A un moment on parle d'un islam de France mais… c'est cela qui alimente et qui stigmatise. A un moment le musulman s'interroge. Même moi je m'appelle Fatima, je suis pourtant dans la réserve de la gendarmerie nationale, j'ai un fils gendarme, j'suis fille d'un militaire. Et aujourd'hui mon cœur balance entre l'Algérie mon pays de naissance et la France mon pays d'adoption. Mais est-ce que pour autant on me considère comme une Française, est-ce que l'on me respecte ? Liberté égalité fraternité c'était ma devise, celle de mon père aussi, mais aujourd'hui elle n'est pas respectée. Le gouvernement sait ce qu'il se passe. Il sait. Et donc par la suite les assises territoriales de l'islam. C'est moi qui ai donné la liste des représentants de mosquées au préfet et par la suite ces instances m'ont évincée. Parce que je suis une femme, parce que je ne suis pas voilée. Encore une fois, est-ce que ce sont des critères de sélection pour eux ? Ben oui. Pour constituer les CDCM dans chaque département il y a eu des réunions, la première réunion assises territoriales, la deuxième, il était question de dire qui allait participer. Je n'étais pas d'accord, le responsable de ce groupe de travail a donné des noms et je l'ai interpellé j'ai dit « et l'aumônerie ? ». Car je suis référente sur Châlons depuis de nombreuses années. Je veux avoir ma place au cœur du dispositif. Et je l'ai su par la

suite, par un des membres qui avait siégé, il a été dit « il est hors de question que cette femme, qu'une femme, entre dans notre CDCM ». Je n'ai jamais été invitée. A la suite de ce CDCM donc Forif. Mais là j'ai reçu le rapport du Forif et je ne sais même pas qui représente l'aumônerie. Je ne sais même pas qui me représente.

A : Il y a un flou dans les choix ?

F : Bien sûr. J'ai appelé ma collègue en Occitanie, elle m'a dit « il faut que tu te rapproches de la préfecture ». Ils disent qu'il y a des représentants de l'aumônerie mais qui sont-ils, je ne sais pas. J'aurais souhaité qu'on me contacte en tant qu'aumônière. Encore une fois on va parler pour nous et moi j'estime que la consultation n'est pas là. C'est une usine à gaz que je ne cautionne pas. Ma collègue de Strasbourg est dans la même situation. Elle se demande où cela va la mener dans la mesure où elle est comme moi, elle n'est pas voilée. Vous voyez l'aumônerie nationale… on avait une aumônerie nationale et une aumônerie régionale. Tout cela en lien avec le CFCM, à Paris tout ça… Notre aumônier national a été destitué, on ne sait pas pourquoi. Ils nous ont mis un aumônier national, il a rejoint la Grande Mosquée de Paris mais il est toujours l'aumônier national des hôpitaux. Notre aumônier régional a été dissous et on a nous a mis pendant le covid un aumônier régional tunisien, de la mouvance des Mili Görüş, et on reçoit un sms « bonjour je suis votre nouvel aumônier régional ». On a regardé sur internet, il est arrivé en France il y a une dizaine ou une vingtaine d'années, il a été pris à Strasbourg avec les Mili Görüş, c'est devenu leur imam. Leur enseignant dans leur mosquée et aujourd'hui on le nomme aumônier régional du Grand Est. J'aurais aimé avoir un courrier officiel. Je lui dis « vous êtes aumônier ? », il me dit « ah non je ne sais même pas ce que c'est le rôle d'un aumônier ». Vous voyez… Il a été placé, on ne sait pas par qui, par quoi, comment. Et du coup pour l'aumônerie nationale des hôpitaux on n'a pas d'instance qui nous représente, on est livré à nous-mêmes. Mon aumônier régional n'a pour moi aucune légitimité. Pourquoi les musulmans ne veulent même plus être représentés par ces instances, voilà le pourquoi du comment.

A : Donc pour vous, même ce qui est tenté, le Forif, est voué à l'échec ?

F : Alors, je ne sais pas… je sais qu'ils ne peuvent pas prendre tout le monde mais concernant l'aumônerie il y a un vrai manque d'informations. Qui va parler pour moi, qui va faire remonter mes doléances ? Encore une fois c'est créer pour recréer, et vous savez ma parole c'est celle de beaucoup de personnes. Vous savez à la mosquée Nour el Islam je vais siéger au bureau permanent, c'est la première fois que cela arrive. J'ai été élue à l'unanimité par des hommes. Parce que j'essaye depuis des années d'instaurer un islam de France, le bien vivre ensemble, un islam inter-religieux.

A : Peut-on revenir sur les relations entre l'islam de France et l'Etat ? Quel rôle joue l'Etat dans l'organisation de l'islam de France ?

F : Suite à un tweet du ministre Darmanin j'ai répliqué et j'ai eu un retour, on m'a proposé un rendez-vous avec l'un de ses conseillers et avec le directeur du BCC [Bureau central des cultes]. Messieurs Rouchouse et Thirode. J'ai été reçue, accompagnée d'un médecin. Et j'ai fait remonter tous les dysfonctionnements, ils étaient conscients. Ils m'ont dit « on reviendra vers vous » et puis pas de réponse, rien. J'ai sollicité un deuxième rendez-vous, j'ai senti le conseiller

du ministre Darmanin… Il nous a reçu pour faire style. Alors qu'on est quand même venu à Paris à nos frais. Le BCC devait me rappeler, quand j'ai vu que je n'avais pas de réponse j'ai appelé, j'ai eu le directeur adjoint, il m'a dit « oui je me souviens de vous ». Je lui ai dit « je m'inquiète pour cet islam de France que vous êtes en train d'instaurer je ne sais pas quoi… une usine à gaz à nouveau. Je vais même aller plus loin, vous êtes en train de créer une bombe sur le territoire français ». J'ai remis mon mémoire au président de la République mais pas de réponse. Toutes ces instances… j'ai envoyé un message au recteur de la Grande Mosquée de Paris, il a répondu « félicitations, bravo à vous », c'est quoi cela… [Madame Djemaï me lit le message envoyé au recteur où elle lui indique avoir été élue au bureau permanent de la mosquée Nour el Islam. La déception concerne la taille de la réponse qui parait insuffisante aux yeux de Madame Djemaï]. J'attendais un minimum, j'attendais qu'il m'appelle. Je vais envoyer un mail au BCC mais il restera sans réponse. Concernant le Forif j'aurai aimé être contactée en tant qu'aumônière du culte musulman. Pour moi ce Forif ne me représente pas. […]. Quand vous les voyez sortir du bureau de l'Elysée, est-ce qu'il y a des femmes avec eux ? Jamais. […].

A : Au niveau des solutions, que proposez-vous ?

F : […] La femme c'est la cheville ouvrière de l'islam. Il faut casser ces tabous. Quand je vois des jeunes ils me disent : « tu ne peux pas être aumônière car tu ne portes pas le *hijab* » ou « pourquoi tes cheveux ils sont comme ça ? ». Et je leur dis « qui es-tu pour me juger ? En islam juger c'est condamner ».

A : Et donc en 2015/2016 il y avait une volonté d'intégrer les femmes mais qui n'était pas réelle ?

F : C'est comme s'ils avaient entrouverts la porte mais sans jamais nous l'ouvrir. […].

Entretien avec Bernard Godard, ancien conseiller du ministère de l'Intérieur (1997 – 2014) au sujet de l'islam. L'entretien a eu lieu dans un café parisien le 05 février 2022.

A : On va commencer l'entretien, est-ce que vous pouvez revenir sur votre parcours ?

B : Oui, bon ben pour résumer, pour que ce soit utile pour vous, je suis né au Maroc. Je suis né dans un milieu de parents pieds noirs depuis 2/3 générations. Du coup bon ben j'ai déjà baigné dans le monde musulman, le Maghreb, dans mon jeune âge ; et ensuite je m'y suis intéressé etc. Bon ensuite j'ai fait tout un parcours. J'ai fait des études de sociologie, ensuite j'ai eu un diplôme à Sciences Po Paris. Puis j'ai refait ensuite un master 2 etc. Je n'ai pas de doctorat. Et bon, cela c'est la partie… J'ai écrit à partir des années 85, 86, sous un pseudonyme attention.

A : Ah oui ? Vous aviez quel âge à l'époque ?

B : J'avais 34 ans

A : Vous sortiez des études, vous avez voulu écrire ?

B : Oui oui oui, dans des revues. Pas du tout au niveau universitaire. Dans des revues répertoriées quoi. J'ai commencé à écrire des livres mais bon plutôt dans des livres. Et du coup pour résumer j'ai travaillé, d'un point de vue professionnel, j'ai été officier de police aux renseignements généraux. Alors, à partir des années… attendez que je ne me trompe pas (rires) 1977 jusqu'à 1997. Cela fait 20 ans. Et de 85 à 97 j'ai été responsable, chef de groupe comme on disait, d'une unité qui était très consacrée à la… ce n'est pas le contrôle, mais plutôt aux relations avec les populations en France d'origine arabe. Et donc là je me suis intéressé… bon j'ai travaillé beaucoup avec les relations sur le monde arabe, les différents groupes sociologiques, selon l'origine. Le travail était surtout consacré à l'interface de ces populations avec les pays d'origine pour ainsi dire. Mais bon c'est par exemple, j'ai eu beaucoup de relations avec les opposants qui étaient réfugiés en France. Ce qui est formidable car j'ai pu connaitre beaucoup de gens comme ça. Voir un peu quelles étaient leurs motivations etc. Mais je me suis intéressé à l'époque forcément à l'islamisme. Qui n'intéressait pas grand monde.

A : Est-ce qu'à l'époque c'était déjà considéré comme un sujet auquel fallait s'intéresser ? ou c'étaient vraiment les prémices, on se disait qu'on voulait voir un peu comment cela se passait mais on ne disait pas que c'était une menace.

B : A cette époque on ne parlait pas de l'islamisme comme une idéologie politique constituée. C'est-à-dire qu'il y avait une préoccupation qui était le cas iranien. C'était Khomeiny. L'influence etc. d'une part et puis d'autre part nous les Français qui étaient très concernés par l'affaire libanaise, on était très engagé. Et donc le Hezbollah et le parti chiite. Donc vous voyez que le danger c'était plus identifié par les pays étrangers et en particulier la menace iranienne. On ne disait pas chiite on disait iranienne. Voilà. Et vous voyez comme quoi l'islamisme. Il se trouvait que Kepel revenait d'Egypte et bon ben on a travaillé ensemble. On n'est plus copain maintenant (rires) mais c'est autre chose. Mais, voilà, lui avait travaillé sur ce sujet dans les années 70. C'était sa thèse. Et donc du coup il y avait quelques gens qui disaient que l'islamisme ça ne concerne pas uniquement l'Iran. Encore que d'un point de vue sécuritaire on disait que

c'était l'Iran qui influençait les islamistes. On n'était pas dans un souci de l'Etat, des pouvoirs publics, de dire c'est un danger qui déborde, c'est une idéologie qui déborde largement en Iran mais qui trouve ses racines dans toute une tradition islamiste. Je ne vous fais pas un dessin. Mais les choses sont devenues beaucoup plus précises en 89. C'est une année déterminante, c'est très important. Si vous voulez c'est en même temps le retrait des troupes d'Afghanistan. L'affaire Rushdie, très importante. C'est la première fois en Occident qu'on a une mobilisation islamiste. Alors on a dit que c'était l'Iran mais non, Khomeiny a rattrapé derrière mais c'était déjà installé, c'étaient des populations en particulier musulmanes en Angleterre. Des… comment dire… des fondamentalistes qui ont brûlé le bouquin de Rushdie etc. Et puis la fatwa de Khomeiny, et c'est un truc important…

A : Oui c'est arrivé en Occident, ce n'était pas quelque chose qui restait en Iran. C'est aussi ce que j'ai lu. L'année 89 a vraiment été perçue comme un tournant.

B : Tout à fait. Alors en France il y a ça et… le déclenchement de ce grand malheur que nous connaissons encore aujourd'hui qui est l'affaire du foulard de Creil. C'est une catastrophe très mal gérée par le gouvernement à l'époque qui a effectivement. Enfin pas lui mais disons certains intellectuels qui… sur une affaire qui était peut-être gérable, en tout cas solutionnable de manière beaucoup plus juridique, a pris une importance idéologique. C'est là que l'on situe le camp idéologique. Y'a une guerre. Je ne dis pas que c'est l'époque de guerre, parce qu'on n'était pas encore à l'époque où Huntington ou Bernard Lewis avaient théorisé la guerre des civilisations. Et donc du coup voilà l'affaire de Creil, bon moi je l'ai suivi de très près, tous les protagonistes je les connais, et bon il y a ce nouvel article du Nouvel Obs. Debré, etc. qui disent le voile est le symbole de l'oppression. Donc on commence vraiment à se dire mais c'est quoi ces gens qui mettent des voiles. Donc si vous voulez à l'époque on se que c'est une bataille idéologique et on se dit ce sont les islamistes qui sont derrière le voile. Alors c'est en partie vrai, pas tout à fait vrai. Les islamistes occidentaux ont compris tout l'intérêt qu'il y avait à se saisir de ce symbole et ils ont commencé à parler du voile non plus comme ce qu'il était d'un point de vue coranique etc. Bon ben faut savoir que le monde musulman était travaillé par un certain purisme avec des acteurs qui étaient des islamistes. Tout était venu d'Egypte, des Frères Musulmans. Moi je suis allé en Indonésie dans les années 70 et bon ben personne n'était voilé. 20 ans après toutes le femmes sont voilées. En France les féministes elles-mêmes se sont saisies, sont rentrées dans la bataille etc. Donc voilà 89 l'affaire du voile c'est une affaire importante. Ensuite il y a la guerre du Golfe, 91. Faut savoir que dans les années 80 ce qui s'est passé aussi c'est la multiplication des mosquées. On est passé à un nombre de plus de 1000 mosquées alors qu'on était à 200-300 dans les années 70. C'est l'émergence en France d'une vraie vie cultuelle musulmane. C'est parce que ces années-là c'est la constitution des grandes fédérations. La Mosquée de Paris qui elle-même avait le pouvoir depuis longtemps, se voit concurrencée.

A : Par d'autres pays ?

B : Par d'autres pays mais surtout par d'autres structures. Si vous voulez ce ne sont pas les pays qui décident d'impulser cela. Même si l'Arabie Saoudite par exemple a été très active. Ce sont plutôt des initiatives qui sont faites par les populations musulmanes qui vont ensuite s'appuyer sur des pays. Bon la Mosquée de Paris était adossée à l'Algérie c'est vrai puisque la France avait négocié en 81 la section définitive de la Mosquée de Paris et l'Algérie puisque bon c'était

l'héritière… je ne vais pas vous faire tout l'historique (rires). Mais bon il y a d'autres structures par exemple une structure née en 85 qui s'appelle la Fédération nationale des musulmans de France qui a été initiée par des convertis. Et des convertis qui ont essayé… bon parce que je connaissais très bien le secrétaire général, et bon ben ces convertis c'est un groupe. Alors eux ce sont des fondamentalistes, aujourd'hui on dirait ce sont des salafistes, c'est vrai. Et ils ont cherché à avoir des alliés, ils ont eu des Turcs fondamentalistes, le Millî Görüş, et puis ils ont eu des Marocains, des amicales de marocains qui se sont agrégés, voilà.

A : Oui donc ce n'est pas un pays particulier.

B : Non. Au début non. Dans un premier temps c'est la partie turque qui a pris le pouvoir et à partir de 92 c'est les marocains qui ont investi en disant « bon, c'est intéressant ce truc-là ». D'autant que, effectivement, alors ce n'était pas le cas en 90, ils se situaient, alors cela c'est devenu une constante, de concurrence avec l'Algérie. Pour eux c'était un instrument. Mais c'était le début hein. Auparavant les Marocains se souciaient peu de la vie cultuelle, ils voulaient faire du lobbying à l'intérieur de la France, c'est normal, mais ils se servaient d'autres leviers quoi. Par exemple des élus, des choses comme ça. C'est culturel. Mais la partie religieuse ce n'est pas cela qu'ils voulaient. Alors ils regardaient hein, ils voulaient gérer, mais d'un point de vue purement sécuritaire. Ils étaient quand même inquiets. Pour eux l'inquiétude elle est venue surtout à la fin de la guerre d'Afghanistan, au retour des Afghans qui ont commencé à faire de l'agitation. Donc il y avait une sensibilité des pays maghrébins d'un point de vue sécuritaire par rapport à cette dérive. Surtout au Tunisie et au Maroc, moins en Algérie. Et alors bien sûr les Frères musulmans, à travers l'Union des organisations islamiques de France qui s'appelle aujourd'hui Musulmans de France. Bon, eux mettent en place effectivement des structures pour essayer de prendre la main sur les mosquées de France. Donc vous voyez que ces acteurs se mettent en place à partir des années 80 et je vais lier cela au voile car si vous voulez ils ont bien compris l'UOIF que le symbole du voile…

A : C'était un moyen pour eux d'émerger.

B : Voilà. Un moyen pour eux de se mettre sur ce créneau et en particulier l'UOIF a publicisé fortement le fait d'aller voir le directeur du lycée à Creil où effectivement trois filles s'étaient voilées etc.

A : Ce qui aurait pu passer facilement a été… tout le monde a voulu… mais est-ce que c'était une volonté à la fois des mouvements musulmans pour que cela joue un rôle catalyseur… pour apparaître, mais aussi des pouvoirs publics. Est-ce que les deux le souhaitaient ?

B : Non pas les pouvoirs publics. C'est l'opinion, c'est l'opinion des intellectuels, des journalistes. Et il faut toujours garder cela en tête. Les pouvoirs publics, eux, ce n'est pas leur préoccupation… leur but n'est pas de rentrer dans une bataille idéologique avec des islamistes. Pour eux c'était essayer de voir quelles sont les forces en présence. D'ailleurs Joxe qui est ministre de l'Intérieur en 91, donc il y a eu la création du Corif et dans le Corif il a invité l'UOIF. Cela lui a valu d'être fortement… Cela voulait dire que les pouvoirs publics n'étaient pas du tout dans cette bataille. En revanche au sein de l'opinion et là il y a des intellectuels et la presse, et ce n'était pas négligeable ça. Les pouvoirs publics on verra que cela change en 2015. Pas tant Cazeneuve, c'est surtout Macron. Mais pas tant Macron lui-même, j'crois pas,

c'est un type plutôt intelligent, c'est justement cette prise de position… J'comprends la France Insoumise qui veut y aller mais l'état de l'opinion… Bon bref. Donc du coup voilà, l'UOIF se saisit de ce thème du voile qui est très porteur et cela va jusqu'en 2004 qui est le vote de la loi sur l'interdiction des signes religieux à l'école. Cela va être un sujet… Mais en même temps faut savoir que l'UOIF a beaucoup développé son réseau local. A Lille c'est Lasfar, c'est la mosquée de Lille qui s'érige en interlocuteur privilégié de Martine Aubry.

A : Oui il y a des enjeux de pouvoirs locaux qui s'installent. Ce qu'ont fait les Musulmans de France c'est qu'en parallèle du national ils ont créé un réseau local, ils se sont implantés.

B : Oui tout à fait et c'est vrai que vous avez une physionomie locale. Lille c'est quand même un pouvoir assez fort de l'UOIF qui joue, Lasfar joue sur son identité UOIF, Frères musulmans, et en même temps sur sa marocanité. Il s'appuie aussi sur son origine rifaine du côté d'Oujda, ce qui n'est pas négligeable hein. A Lille il y avait beaucoup de gens du rif. Et vous avez à Bordeaux Tareq Oubrou qui n'est plus dans l'UOIF mais qui était quand même un des piliers de l'UOIF. Lui a noué des liens particuliers avec la mairie, parce qu'il y a une population marocaine importante, et avec Juppé cela se passait d'une bonne manière. C'est un tempérament différent Tarek, j'dis cela parce que c'est un ami donc euh (rires) C'est pas du tout Lasfar, Lasfar… (rires)

A : C'est très intéressant de savoir que les personnalités jouent un rôle sur le local.

B : Et puis donc vous avez une prégnance idéologique… par exemple Bordeaux et Lille mais vous avez aussi des phénomènes nationaux par exemple Strasbourg c'est quand même une présence turque et quoi qu'il arrive, même si l'UOIF ou les Algériens essayent de prendre la main, y'a quand même cette présence turque importante qui est déterminante et qui est encore prégnante. Donc vous voyez c'est comme cela que les choses se développent autour des années 90. Alors on porte une attention particulière à l'UOIF parce qu'elle créée un évènement qui va devenir au fil des années très important, elle organise chaque année un congrès au Bourget. Et cela c'est important.

A : Sarkozy y était allé.

B : Sarkozy y était allé et dans le monde occidental c'est la seule… Ils ont essayé de faire cela aux Etats-Unis et ailleurs et ils n'y sont pas arrivés. Donc en France c'est vraiment… pour eux c'est un pilier, quelque chose de très important. Qu'est ce qui se passe pour les autres du côté musulman… pour la FNMF [Fédération nationale des musulmans de France] bon ce n'est pas du tout une structure importante, elle est organisée autour d'une direction marocaine ; et puis la Mosquée de Paris qui perd petit à petit son hégémonie qui lui avait été donné par les pouvoirs publics. Alors c'est pour ça, quand vous me posez la question euh, par rapport à l'organisation hein de qui c'était qui émergeait etc. On ne peut pas dire… Alors il y a eu des tentatives avec le Corif qui n'est pas une structuration de la représentation. C'est une espèce de dialogue, discuter avec les musulmans et bon, il se trouve que la gauche perd. Pasqua qui arrive.

A : Pasqua décide de remettre la Grande Mosquée de Paris au centre de la table.

B : Voilà, tout à fait. Finalement cela s'est fait, beaucoup d'initiatives sont prises par Pasqua. Jean-Louis Debré continue et puis bon la gauche revient. Alors moi je suis au cabinet de

Monsieur Chevènement. Chevènement me demande de venir. Ok d'accord. Et alors je fais une note de présentation pour lui dire ce qu'il faudrait faire etc. Quelles sont les forces en présence etc. Et moi je présente pas du tout contre l'UOIF, ni pour, mais il faut prendre toutes les forces en présence dont l'UOIF et les fondamentalistes qui à l'époque ne sont pas… enfin il y a les salafistes qui sont là, qui pointent le bout de leur nez à a fin des années 1990. C'est le mouvement tabligh, je ne sais pas si vous voyez. Un mouvement fondamentaliste, très puissant en Angleterre, qui vient d'Inde. Mais quiétiste. Mais le Tabligh c'est quand même très important. Depuis les années 70 ils travaillent… j'en n'ai pas parlé mais il y a des mosquées tabligh aussi. Beaucoup de gens, des retraités qui quittent leur boulot, qui se mettent en maladie aussi, et qui voilà, qui s'animent. Une sorte de fidéisme un petit peu forcené, qui est du fondamentalisme hein.

A : Oui, ils essayent de convertir dans les quartiers, par exemple les dealers de drogue etc.

B : Tout à fait et alors cela a continué, cela existe encore. Je suis allé voir les dirigeants tabligh et ils ne voulaient pas de politique. Ils me disent la chose suivante, ça n'a jamais été dit cela (rires) : ils disent « mais on a déjà eu la visite de l'UOIF » parce que les Frères musulmans et le tabligh ça ne s'entend pas. Ils disent « Mais l'UOIF est venu nous voir et ont dit si jamais vous ne rentrez pas dans le dialogue que veut Chevènement, dans la grande consultation, vous serez… vous pouvez ne pas participer mais donnez-nous un mandat pour le faire ». Et moi je leur ai dit, « non non, soit vous venez vous-mêmes, vous n'avez pas besoin d'avoir un truc… » et en fait ils sont passés par une association qui s'appelle Foi et Pratique qui effectivement était une scission du Tabligh.

A : Ils ont fait reparlé d'eux il n'y a pas longtemps en refusant de signer la charte en 2021.

B : Oui oui oui, qu'ils ont finalement signé mais c'est normal ils ont refusé… les salafistes qui ne signent pas c'est normal, le tabligh effectivement c'est contraire à son truc. Ce sont des fondamentalistes donc ils ne peuvent pas signer cette charte. Ils ont fini par la signer. Bon en tout cas voilà comment ça se présente au moment de la consultation. On réunit… c'est trois ans de travail. Quand je vois le Forif [Forum pour l'islam de France], qu'en une journée… Pour nous c'est trois ans de travail, de réunions… Alors bon moi je suis resté avec Jean-Pierre Chevènement, en 2002 je pars, je rejoins mon service d'origine. Mais c'est grâce à l'Elysée, avec qui… Chirac suivait de très près hein la consultation. Il était pour. A l'Elysée ils ont dit il faut rappeler… bon ils m'ont rappelé moi et donc j'ai repris du service.

A : Donc vous quittez avec l'alternance politique et puis ils vous rappellent quand même pour vous dire on va continuer.

B : Oui, « on va continuer avec vous parce que vous êtes de l'administration, vous n'êtes pas considéré comme un politique » ce qui est une erreur (rires) mais bon… c'était leur point de vue. Donc comme je n'arrivais pas à me réadapter là où j'étais bon ben je suis revenu. Mais pas au cabinet, au bureau des cultes. C'était quasiment pareil. Surtout sous Sarkozy et cela s'est perpétué jusqu'en 2015, c'est devenu l'annexe directe du cabinet. Si vous voulez c'est l'instrument qui permet au cabinet de travailler. Ce qui ne plaisait pas à beaucoup dans la haute administration mais c'était le cas. Donc du coup j'ai eu beaucoup de relations avec beaucoup de gens du cabinet. Bref Sarkozy continue le travail et on sort le CFCM [Conseil français du

culte musulman]. Alors je ne sais pas de quel point de vue vous voulez que l'on parle de tout cela. Du point de vue de l'institution, du point de vue de l'opinion des musulmans ?

A : Un peu tout en fait (rires)

B : Oui un peu tout (rires) J'essaye d'imaginer comment je peux vous le représenter de manière synthétique. Parce que moi comme j'avais le nez dans le cambouis comme on dit… Le CFCM qui naît en 2003, on va dire que de 2003 à 2005 il y a une vraie dynamique. Je ne vais pas m'appesantir sur l'institution d'un point de vue organisationnel, qui avait beaucoup de défauts dès le départ etc. C'était une usine à gaz etc. Avec des élections… vraiment un système très complexe sur des structures qui ne sont pas très bien encore… parce que ce sont des mosquées mais les mosquées ne sont pas encore toutes derrière des fédérations. Moi quand je disais à Chevènement : « Bon attention on va prendre des fédérations mais il faudra prendre en compte le tissu des non-organisés ». Cela l'énervait, j'disais « bah oui mais je n'y peux rien moi » (rires). Si vous voulez c'est la moitié du tissu des mosquées. Et donc c'est un peu, comment dire, cela se met en place, il y a des commissions que j'avais mises en place déjà à l'intérieur de la consultation. Des commissions de travail. Mon chef de service comme tous les autres, c'est marrant, s'intéresse à l'organisation et au politique. Moi je suis pénard, personne ne fait attention à moi. Je fais des commissions de travail sur les thématiques. Et donc quand le CFCM est né je continue le travail de mise en place des commissions thématiques. Formation des imams… je ne vais pas vous citer tout… bon l'aumônerie etc. mais plutôt des sujets qui concernent le culte musulman vis-à-vis de ses relations avec les pouvoirs publics.

A : Ces commissions réunissent qui du coup ?

B : Alors ce sont des gens du CFCM. Le CFCM il y a des présidents de commissions. Des équilibres subtils. Avec un tripode qui se met en place, qui a un peu été voulu entre autres par Sarkozy et par l'UOIF. Vous avez l'UOIF d'un côté, la Mosquée de Paris de l'autre qui sont censés être les Algériens et puis la FNMF [Fédération nationale des musulmans de France] les Marocains. Et puis en fait à partir de… alors cela c'est un phénomène qui va tout déterminer et peut être même encore aujourd'hui, qui explique un peu ce qui se passe aujourd'hui, en 2005 les Marocains, dont je vous disais qu'ils n'étaient pas très préoccupés… ils le sont d'un point de vue sécuritaire mais ils ne sont pas très préoccupés de l'organisation du culte. Mais ils voient que dans les élections qui est-ce qui est majoritaire, 40%, ce sont les Marocains. Alors ils se disent : « La belle affaire ». Donc ils se mêlent… Bon l'autre aspect aussi c'est que les Marocains à partir des années 2000 ils vont être très préoccupés par le côté sécuritaire au Maroc même. Ils s'aperçoivent que des gens… Parce que vous savez que la présence marocaine en Europe c'est d'Oslo/Copenhague jusqu'à Algésiras. La Hollande, la Belgique, le Danemark, l'Espagne, la France… Ils se disent il y a une puissance là, et il y a un vrai souci sécuritaire, et donc ils décident… Ils se disent « ce souci sécuritaire prend sa racine dans l'islamisme, dans une vision idéologique ». Alors c'est plus du tout une vision sécuritaire… terroriste etc. C'est une des conséquences. Donc il faut ramener tous ces marocains qui sont à l'étranger au roi. Mais pas au roi en tant que souverain, en tant que référence religieuse. Très important. Chose que n'ont pas l'Algérie, la Tunisie etc. Donc du coup il y a une implication des autorités marocaines beaucoup plus forte.

A : Ils veulent structurer leur diaspora.

B : Voilà. Et donc au ministère des affaires religieuses à Rabat il y a une unité, qui existe encore, une véritable machine qui est mise en place pour suivre de près, en s'aidant des services de renseignement aussi, pour surveiller et diriger d'un point de vue religieux toute cette communauté pour lui donner les références etc. Alors c'est moitié du sécuritaire et moitié du religieux. Cela c'est le Maroc hein. D'ailleurs même à l'intérieur du royaume il y a eu des trucs… par exemple ils ont fait la guerre au salafisme, chose que n'a pas faite l'Algérie, bien au contraire. Et donc en France cela veut dire quoi, cela c'est le tournant… Alors l'UOIF qui pensait qu'elle allait prendre le pouvoir au CFCM ne s'occupe pas des commissions. Elle se dit « nous on va faire des alliances » ce qui n'est pas con comme raisonnement parce que du point de vue de l'intelligence, d'appareils, du point de vue des cadres, de leur structuration, ils sont nettement plus costauds intellectuellement par rapport à tous leurs réseaux. Les Marocains peuvent à la tête mettre en place une équipe de gens intelligents : Anouar Kbibech ou autres, et les Algériens avec la Mosquée de Paris ; après quand vous descendez par rapport aux cadres qui ont fondé les mosquées, ce sont des braves gens. C'est l'UOIF mais aussi le tabligh. Ils ont beaucoup plus de cadres, donc en termes d'appareil… Ce que comprend bien Sarkozy, il a compris tout de suite que la force importante dans l'islam de France, du moins dans l'intelligence, c'est l'UOIF.

A : C'est intéressant. C'est donc à ce moment que l'on commence à avoir une déconnexion entre les musulmans du terrain, de l'UOIF, et les interlocuteurs des pouvoirs publics principalement marocains et algériens ?

B : Il y a un réflexe du côté des pouvoirs publics, un réflexe on va dire sécuritaire. C'est pour cela qu'il y a une contestation de Sarkozy, lorsqu'il est allé au Bourget etc. Parce que certains se sont dit : « c'est bien beau d'essayer mais vous discutez avec le diable là ». C'est ce que disait Voltaire : « on discute avec le diable, mais on discute avec une longue cuillère » (rires). Et du coup on est un peu dans cette configuration et les Marocains en 2005 créent leur truc. Et donc du coup les commissions travaillent, moi je monte des commissions, en particulier sur les imams on arrive à faire des trucs, sur le halal on arrive à faire des trucs. Et puis il y a des acteurs qui ne sont pas forcément des responsables de l'appareil mais qui délèguent un certain nombre de gens sur le halal, sur les imams. Il y a des choses intéressantes qui se passent.

A : Je reviens sur les commissions, est-ce qu'il y avait des membres des pouvoirs publics à l'intérieur ?

B : Alors moi j'étais toujours là puisque c'est moi qui montait souvent la commissions.

A : Vous mais d'autres aussi ?

B : Non pas forcément, parfois le chef du bureau des cultes venait, c'est vrai, mais voilà. Bon je sais qu'en 2005 le chef du bureau des cultes c'était Didier Leschi à l'époque est venu à la commission pour… vous savez après la loi de 2004, pour se rattraper les pouvoirs publics, mais cela ça a toujours existé, sauf avec Macron, pour se rattraper ont essayé… Vous savez carotte et bâton, la loi de 2004… D'un autre côté, d'ailleurs c'était dans les conclusions du rapport Stasi, c'était de dire « oui mais les musulmans il faut quand même qu'ils aient une existence

d'un point de vue cultuel etc. » et 2005 c'est l'année où chaque ministère concerné va favoriser l'émergence d'une aumônerie nationale. C'est le cas de l'armée qui n'avait jamais eu d'aumônerie. Même en 40, même en 14. Il y a eu la nomination d'un aumônier national pénitencier, et un aumônier national des hôpitaux. Un pour l'UOIF, un pour… c'est toujours pareil. Bref bon à cette époque il y avait quand même une dynamique mais bon, cela c'est moi qui dit cela hein certains ne seront peut-être pas d'accord, je pense que l'UOIF avec son secrétaire général qui est vice-président du CFCM, dit : « Le CFCM ça ne va pas, ça ne marche pas », du coup il y a une espèce… Il voit quand même que les choses lui échappent. Il y a des commissions, ça travaille, et lui n'est pas hégémonique. Et comme il ne s'est pas préoccupé des commissions… L'aumônerie qui est dirigée par Lasfar mais qui s'en fout… Très bon interlocuteur Lasfar (rires) mais voilà. Donc si vous voulez sur les thématiques les plus importantes de la vie musulmane, il y a des spécialistes, des experts, mais si vous voulez dans le fond l'appareil CFCM lui-même il ne relaie pas. Que ce soit à la Mosquée de Paris etc. Alors la Mosquée de Paris il faut toujours avoir en tête qu'elle a toujours, comme aujourd'hui, elle n'a jamais admis le CFCM. Elle est rentrée dedans, à reculons. Cela c'est sûr, contraint et forcée. Parce que pour elle c'était l'abandon de l'hégémonie qu'elle avait auparavant dans l'islam de France. Elle n'a jamais accepté. Alors selon le raisonnement que les musulmans sociologiques étaient majoritairement les Algériens. Cela veut dire quoi des musulmans sociologiques ? On s'en fout. On veut savoir ce que sont les musulmans concernés par l'exercice du culte. Ce n'est pas la même chose. Les musulmans concernés par l'exercice du culte, les dirigeants de mosquées, ce sont plutôt les Marocains. Et donc du coup 2005, c'est pour faire un résumé hein. C'est l'UOIF qui fait machine arrière car elle sent que les choses vont lui échapper. Et puis d'autre part y'a la création par le Maroc d'une vraie force. Parce que les plupart des dirigeants Marocains en particulier ceux qui en avaient un peu dans la tête se sont dit : « qu'est-ce que c'est que cette FNMF ? », c'est un truc des services de police (rires). Vous voyez un peu le climat (rires). Et donc les gens n'en voulaient plus. Il y a donc reprise en main des choses par le Maroc. Et en France cela veut dire création du Rassemblement des musulmans de France qui devient une structure… encore aujourd'hui, si on n'a pas compris cela… qui devient un organe où se reconnaissent la plupart des dirigeants de mosquée. Cela c'est fondamental. Il y a donc une certaine élite, il ne faut pas exagérer mais enfin… des gens à Nancy, à Avignon avec Moussaoui.

A : Donc uniquement des Marocains ? Quand vous dites « dirigeants de mosquées », ce ne sont que les Marocains ? Et on voit que cela prend, il y a une certaine ferveur.

B : Ah oui oui. La FNMF bon, si vous voulez les gens se disaient « on n'est plus avec ce clown de Bechari et ses adjoints » qui était une officine pas très sérieuse, là on a des gens…. Je vous dis Kbibech était ingénieur des télécoms, un autre est docteur en biologie. Ils font un peu sur le modèle de l'UOIF. D'ailleurs c'est intéressant car il y a des Marocains qui ont fait leur premier parcours dans l'UOIF, avant de venir au RMF [Rassemblement des musulmans de France]. Reims c'est l'UOIF. Bon, donc du coup les Marocains créent le truc, ça prend, et puis les Turcs, je ne vous ai pas parlé des Turcs. Ils sont rentrés dans la consultation, ils ont un représentant français au sein du CFCM, mais ils sont discrets. Le mot d'ordre d'Ankara c'est : « restez à l'écart ». Et donc contre toute attente il se fait une alliance avec les Marocains. Donc vous voyez une alliance entre les Marocains et les Turcs… Parce que les Turcs en termes de population

c'est 500 000 – 600 000 personnes mais en termes de mosquées c'est important. Les deux c'est la majorité, répartie sur tout le territoire. Qu'est-ce ce qui se passe en 2005, il y a les élections au CFCM. Et là l'UOIF… enfin elle reste présente mais tout son calcul est faussé. Beaucoup de marocains qui votaient UOIF… Les Marocains assistés par les Turcs remportent les élections. L'UOIF et la Grande Mosquée de Paris s'entendent implicitement, le tabligh il est là. La FNMF qui existe toujours… Tout le monde dit « mais qu'est-ce que c'est que cette histoire-là, on est devant une hégémonie maroco-turque » et donc il y a une sorte de résistance interne par rapport à cette hégémonie à travers les mosquées. En dépit d'une réforme faite en 2012 au CFCM pour essayer de rééquilibrer mais au final les Marocains ne veulent rien céder. Et ils veulent… C'est pour ça que Moussaoui nous parle des trucs départementaux mais cela ce sont des conneries car on va repartir sur une surreprésentation marocaine.

A : Mais comment expliquer initialement que les Marocains aient autant de mosquées alors que c'était plutôt l'UOIF qui s'était structurée sur le terrain ?

B : Parce que c'est dans les années 70 – 80, c'est le phénomène communautaire. L'islam n'a rien à voir là-dedans. Les Marocains sont des populations plus étales sur le territoire. Les Marocains vous en avez dans l'agriculture, dans les mines, dans les usines, vous en avez partout, et en nombre. A Bordeaux, à Toulouse, à Reims etc. Et contrairement aux autres ils vont tous se retrouver dans des lieux communautaires. Alors bon les tabligh avaient commencé à mettre des mosquées, marocaines d'ailleurs. Et puis dans ces lieux communautaires les Marocains vont se cotiser, l'éducation des enfants, ce sont des pays, des ouvriers. Dans le Nord c'est un phénomène très important. Quand je suis arrivé au cabinet en 1997 c'était vraiment à l'apogée. C'est pour ça que c'est un phénomène de réunion au niveau communautaire. Et puis on s'est demandé pourquoi le Maroc n'a pas exercé de surveillance ou de contrôle, ou de liens avec ces gens-là, et bien c'est parce que ces gens-là vivaient de manière autonome. Ils n'ont jamais demandé rien à personne. Et, cela c'est très important, ils faisaient venir leurs imams eux-mêmes. Ils étaient autonomes, ils avaient leurs relations avec les mairies. A partir des années 90 on a un intérêt des maires pour ces populations pour leur vote.

[La serveuse nous demande de changer de table, nous devons donc déplacer nos affaires et l'enregistrement est arrêté momentanément.]

B : Les revendications de construction de mosquées cela a pris à partir des années 1990. C'est un enjeu important. C'était un moyen non pas de pression, mais de lien. Ce n'est pas que les Marocains, cela peut concerner d'autres origines. C'est un enjeu… il ne faut pas évacuer cette donnée. A partir de 2005 donc les Marocains font leur truc institutionnel et les autres comprennent que les Marocains qui n'avaient pas exprimé de velléité particulière. Par exemple, c'est intéressant, du temps de Sarkozy jamais les Marocains… le tripode cela fonctionnait. Et on se rend compte qu'en 2005… voilà. Après 2005 la réalité de terrain, qui n'est pas… alors souvent on dit « c'est les Etats étrangers », « c'est une opposition maroco-algérienne »… etc. Alors pourquoi cela tient encore, cela on va vous dire « c'est ce que dit Godard » (rires). Moi je suis d'accord que des jeunes ont émergé etc. mais par exemple dans la population maroco-algérienne, vous avez la deuxième génération…la vieille génération qui a 70-80 ans bon elle est encore… elle a construit des mosquées… bon ils ont été obligés de céder la place à des gens qui ont la cinquantaine par exemple. Mais ces gens ne sont pas forcément des cadres, parfois

ce sont des cadres qui sont nés en France mais la plupart ce sont des étudiants qui sont venus des pays. Donc on a toujours la perpétuation d'un lien… C'est une sensibilité, ce n'est pas une mainmise systématique. Par exemple quelqu'un comme Moussaoui il est venu comme étudiant, il est prof de maths, quelqu'un comme Kbibech c'est pareil. Donc on a une passation de pouvoir avec des gens un peu plus jeunes. Et puis on a les jeunes qui ne sont pas du tout concerné, ils n'accèdent pas encore au pouvoir à l'intérieur des mosquées. Les mosquées c'est traditionnel hein. Mais par exemple des activités comme le Comité contre l'islamophobie en France, toutes ces activités qui sont parfois très identitaires, sont peut-être tenues par des gens qui sont totalement détachés des pays d'origine. Mais les mosquées…

A : C'est encore lié au pays d'origine.

B : Voilà.

A : Et est-ce que vous avez un retour de la communauté musulmane sur cette institutionnalisation ?

B : Non pas trop, eux cela ne les intéresse pas trop. Ils vont à la mosquée et puis ils rentrent chez eux. D'autres participent un peu. Et vous avez tout le pan de ce qu'on appelait dans les années 2000 les « jeunes musulmans ». Ils ont cinquante ans maintenant. Ce sont un peu les enfants de l'UOIF, ils ne sont pas du tout dans la vie des mosquées. Ils mettent en avant la fierté musulmane avec une activité militante. Pour eux la mosquée ce n'est pas le lieu où il faut s'affirmer en tant que musulman. C'est les années 2000, c'est le changement.

A : C'est un peu le mouvement Beur ?

B : Alors non attention mais vous avez raison de le dire. Souvent on dit le mouvement Beur est venu en même temps mais pas du tout. Le mouvement Beur c'est très anti-islamiste. Là c'est 83, ça a son histoire propre. Et donc le mouvement des jeunes musulmans qui sont identitaires cela donne le Collectif contre l'islamophobie en France. Il s'investissent dans une activité militante avec tous les moyens qu'il faut, il y a une juriste etc. C'est une activité musulmane mais qui ne s'inscrit pas dans la pratique cultuelle. Les réflexions sur la théologie ne les intéressent pas. Et, le diable (rires), qui est-ce qui apparaît à partir des années 1990 : le mouvement salafiste. Là on a affaire à une génération beaucoup plus jeune. Tout au long des années 2000 il se développe. On quitte les Frères musulmans, il est très critique envers les Frères musulmans. Ils disent on ne mélange pas la vie profane et la vie sacrée. Cela touche une partie non négligeable de jeunes qui sont attirés par l'islam. Pourquoi pendant 10 ans on ne les voit pas ? Avant 2010, 2011 ? Parce que d'une part ils sont quiétistes et puis ils suivent une instruction : quand tu es musulman tu ne peux pas vivre en Occident. De nombreux font leur *hijra*, ils vont sur les terres musulmanes. Et en 2011 beaucoup de ceux qui sont partis en Egypte, au Yémen, en Syrie, ils reviennent et puis… il fait bon vivre en France quand même (rires). Donc bon ils s'investissent et puis naît un mouvement le salafisme. Ils se disent « on peut essayer de vivre… de composer… de créer nos écoles ». Le djihadisme c'est un phénomène encore plus restreint, c'est très limité. Le salafisme c'est formidable pour les jeunes parce que c'est pur, il y a aussi des convertis ça marche, et puis je n'ai pas de chef etc. Donc eux vont essayer de s'investir dans les mosquées et ça marche. Encore aujourd'hui hein. Mais c'est un phénomène très récent. Il ne faut pas surdimensionner ce tissu, mais c'est une force de réserve

pour Darmanin quand il a besoin de … oui je trouve cela malhonnête, soit on tape un grand coup … Je trouve cela politiquement, bon bref.

A : Et pour revenir sur le CFCM, vous disiez que c'était une instance de représentants âgés, les jeunes s'intéressent moins à cette représentation institutionnelle ?

B : Oui alors vous avez l'expression la plus extrême c'est le salafisme. Après il y a une donnée très importante c'est la donnée réformiste. Cela c'est très récent, au milieu des années 2010. C'est le courant réformiste. Représenté en partie par Tarek Oubrou un ancien de l'UOIF, imam à Bordeaux. Ce courant il existe. Là où il est le plus symbolique c'est au niveau des deux femmes imams dont Kahina Bahloul. L'offre d'islam… Alors je sais que Kahina elle a été invitée au Forif, c'est intéressant. C'est nouveau. Mais bon si vous voulez le CFCM dans tout cela… une réforme en 2012 qui laisse les gens des appareils… 2012 échec de la réforme. Et ensuite au niveau marocain… bon y'a le printemps arabe, et le pouvoir marocain pour éviter d'avoir un printemps arabe, laisse les élections libres, il laisse le parti islamiste arriver au pouvoir. Enfin arriver au pouvoir… il est titulaire de la charge mais il est sous haute surveillance par l'Etat central qui garde les ministères régaliens. Moi je suis allé voir le secrétaire général de l'UOIF Lasfar à l'époque et il me dit : « ah non mais là on ne touche pas à la religion, c'est le roi »… je lui dis « ah mais vous êtes vraiment marocain là » (rires) Et ils font un jeu subtil, l'Etat marocain contrôle tout. Les islamistes sont perdants dans cette affaire. Donc en France le RMF qui est sous influence PJD… le pouvoir central marocain dit il faut virer le RMF et son président Kbibech. En 2013 – 2014 (hésitation) est créée l'Union des Mosquées de France, l'UMF, avec Moussaoui à sa tête, c'est un professeur de maths agrégé, un type plutôt vertueux, mais complètement lié au Maroc. C'est paradoxal mais c'est comme ça. Et ils vident le RMF de tout pouvoir. La principale différence entre les deux c'est que l'UMF est vraiment liée à Rabat, directement sous les ordres de Rabat. L'actuel patron du CFCM, Moussaoui, est une créature de Rabat. Alors que Kbibech le patron du RMF c'est quelqu'un de… bon bref. Alors c'est vrai que le RMF fait aussi partie de la Coordination crée par la Grande Mosquée de Paris mais il est très affaibli donc il a intérêt de s'allier.

A : Donc il y a une réorganisation interne au Maroc mais il garde quand même sa mainmise sur le CFCM.

B : Tout à fait. Le fait que les Marocains soient beaucoup plus intrusifs, beaucoup plus présents effectivement … Et puis avant à la Mosquée de Paris quand il y avait Boubakeur, lui il ne voulait pas qu'il y ait de rupture. Hafiz lui maintenant il dit : « ah non c'est fini, on ne peut pas… avec ces gens-là ». Et après donc on a une charte à la demande des pouvoirs publics.

A : Alors là on arrive à 2021, est-ce qu'on peut revenir tout de même à 2015 ? Car à ce moment Cazeneuve organise un dialogue mais qui n'avait pas trop fonctionné ?

B : Oui alors cela c'était moi, j'ai fait une note (rires). L'idée c'était de faire une instance de dialogue comme on fait avec l'Eglise.

A : L'instance Matignon ?

B : Oui voilà. Le principe c'est que l'ordre du jour est décidé conjointement entre l'Eglise et les pouvoirs publics. Avec des dossiers thématiques. C'était une initiative prise en 2001. On

voulait un peu s'inspirer de ce qui se fait en Allemagne. En tout cas j'ai dit que dans une instance de dialogue il ne faut pas qu'on se limite à l'aumônerie etc. il ne faut pas avoir peur. Mais moi je disais cela afin que ce soit le côté musulman qui prenne l'initiative. Le problème du Forif c'est que l'initiative est venue des pouvoirs publics et exclusivement des pouvoirs publics. Mais même dans l'instance de dialogue de Cazeneuve jamais les musulmans n'ont proposé. Au final l'ordre du jour est fixé par les pouvoirs publics. Alors peut-être que le vice vient du CFCM lui-même, moi je sais que j'ai participé au lancement des élections dès 2003, pour faire des élections avec les préfets. A l'époque il y avait des gens qui protestaient. J'étais avec des sous-préfets on organisait des élections à Metz, à Strasbourg, à Marseille. Finalement c'était accepté par les musulmans mais est-ce que c'était bien normal tout ça ? Moi j'y allais joyeusement mais… (rires).

A : Donc en 2003 les préfets étaient déjà dans le processus des élections au sein du CFCM ?

B : Oui. Donc ce n'est pas nouveau l'intrusion. C'est pour cela que l'instance de dialogue l'idée était bonne mais… Finalement ces instances de dialogue aussi bien que le Forif ce n'est pas quatre heures de travail ou trois ans de préparation, il y a un suivi, avec des commissions de suivi, et puis une instance de dialogue ce n'est pas pour créer une institution. Le Forif actuellement qui est plein de bonnes intentions, qui a invité des gens… mais ce sont quand même les pouvoirs publics qui ont invité. Cela ne veut pas dire que ce sont des gens récusables, mais cela ne vient pas du côté musulman. Donc on est en 2022, effectivement on a peut-être mis les mains dans le cambouis, bon c'était limite, mais maintenant on est en 2022…

A : Mais est-ce qu'il y a une demande des organisations musulmanes d'eux-mêmes créer une structure ?

B : Non. C'est peut-être là le vice, y compris les appareils qui seraient les plus susceptibles d'être les plus indépendants comme la Mosquée de Paris, l'UOIF, ils collent à ce qui a été le produit du CFCM. Donc comme on est en train de les titiller… ils existent quand même de manière indépendante. Il y a eu le conflit avec la création d'une Coordination entre la Mosquée de Paris, le RMF, l'UOIF et les Africains. Donc cette Coordination c'est un peu comme je vous disais en 2005. Bon les Africains en 2005 ne voulaient pas trancher pour l'un ou pour l'autre. Là ils ont quand même tranché en décidant de rejoindre cette structure. Cette structure c'est la réponse finale … (hésitation) à ce lézard, la maison était déjà lézardée en 2005.

A : Et est-ce que cela va mener à quelque chose la Coordination ?

B : Ah bah oui. Comme je vous dis ils ne sont pas morts. Ces appareils sont toujours là. Ce ne sont pas les Etats. Ils sont toujours là parce qu'ils ont toujours une fonction.

A : Et sur la question des imams, on voit que c'est compliqué. On en parle depuis les années 90 et cela fait encore débat aujourd'hui. Pour vous, créer des conseils nationaux des imams ce n'est pas la bonne solution ?

B : Cela ne peut pas se faire par le haut. Cela c'est très français.

A : C'est un peu ce qu'ils disent avec le Forif non ? Ils essayent de favoriser les initiatives locales.

B : Oui mais ce n'est pas à vous de dire on organise des instances de dialogue.

A : Mais si les organisations musulmanes ne le proposent pas ?

B : L'Etat il vient avec sa structuration propre et cela ne peut avoir aucune correspondance. Cela n'a pas de sens. Les cultes ne fonctionnent pas dans la même répartition sociologique que le français moyen. Vous avez des départements, l'Ouest par exemple, il n'y a pas de musulmans par exemple. Il faudrait mettre une répartition par nombre de musulmans etc. C'est un travail que l'on ne peut pas faire. C'est interdit la statistique religieuse. On ne peut pas dire « je fais cela » si on n'a pas une vraie évaluation. On est à mi-chemin entre les deux donc c'est nul. La thèse du Maroc c'est de dire on fait une répartition par département, normal, ils sont gagnants. Les Turcs ne sont pas contre, ils sont intéressants. Ils m'ont demandé conseil je leur ai dit « rapprochez-vous plutôt de la Mosquée de Paris », ce n'est pas que je suis pour la Mosquée de Paris attention. Mais si vous voulez ce que disent Macron et autres par rapport à une intrusion, la plus visible c'est celle des Marocains. Par rapport aux imams, si vous voulez, sous l'approbation d'Hollande et Valls à l'époque les Marocains ont créé à Rabat l'institut Mohamed VI de formation des imams. Pour des jeunes apprentis imams de l'Afrique francophone : Mali, Bénin… Ils font une proposition : on va former vos imams. Moussaoui m'a dit ça, j'étais à Rabat, mais je lui ai dit « nous aussi on aimerait bien que vous fassiez ça pour les Français ». Et ils disent « bon d'accord on met les Français de France ». Et si vous voulez le Maroc jusqu'ici gardait un suivi des imams qu'ils avaient formés. Mais avec les Français c'était un peu difficile de faire cela. Mais ce truc qui a cinq-six ans, il a formé des apprentis imams français. Le Maroc est mieux armé, plus fluide. L'Algérie ça reste 150 imams détachés etc. Et aussi, l'Algérie est moins intrusive dans l'islam de sensibilité algérienne car ils n'ont pas de direction idéologique. Par nature, les constructeurs de mosquées algériens sont beaucoup plus indépendants que les constructeurs de mosquées marocains. Pour aller donner des ordres aux mosquées algériennes c'est une autre paire de manches. C'est un pouvoir plus symbolique, il y a une indépendance des mosquées. Y'a beaucoup de mosquées de sensibilité algérienne, mais pas par rapport au pouvoir algérien. Le lien n'est pas politique ni idéologique, c'est un lien religieux. Bref donc le Forif c'est pas mal d'un point de vue des thématiques. Ce n'est pas con d'avoir créé un comité sur l'islamophobie. Mais nous on est sur un modèle clérical classique, mais cela c'est très français. Dans les pays concordataires vous avez l'Italie, vous avez l'Espagne, mais ces pays ne sont pas obsédés par le fait de donner une structure cléricale à… mais nous on a cette obsession, c'est paradoxal. Former une Eglise cléricale, euh une cléricature musulmane en France avec des gens qui viennent de l'étranger, mais attendez c'est quoi cela… Je ne suis pas contre mais il faut se donner les moyens, faut en discuter. Par rapport aux imams, sur les deux conseils des imams, sur le conseil de la Coordination bon il faut savoir que l'UOIF a toujours eu une hégémonie sur la constitution d'un éventuel conseil depuis les années 90.

A : Est-ce que vous pensez que le CFCM a eu un impact sur des projets de loi portés par les différents gouvernements ?

B : Je peux vous citer qu'un seul exemple, c'est la loi de 2004. Certaines personnes au gouvernement étaient contre par exemple Sarkozy car il avait peur que cela choque. L'idée c'était de faire produire un texte au CFCM, non pas approuvant la loi, mais disant « ce n'est pas obligatoire », ce qui était la porte d'entrée ensuite à… Cela a été des débats passionnés au

sein de l'assemblée générale du CFCM parce que, surtout les Marocains disaient « non le voile cela fait partie des instructions… », l'UOIF aussi, et donc du coup cela a été une formule un peu tarabiscotée, cela ça a été grâce au recteur de la Grande Mosquée de Paris, qui disait le CFCM n'est pas contre la loi, il n'approuve pas la loi, mais il la fera appliquer, que ce qui est prioritaire c'est la loi. « Vous ne pouvez pas interdire aux femmes de porter le voile, mais si la loi dit cela, nous l'appliquerons ». Pareil pour le voile intégral, la formule que le CFCM avait sortie « le voile intégral est une option de certains ». En 95 ou 96 ils avaient participé, non pas à la Manif pour Tous mais à certains débats, ils étaient contre le Mariage pour Tous, ils avaient suivi les organisations catholiques qui étaient majoritaires. Mais peser en tant que telle sur les lois, non. C'est plutôt dans l'autre sens, les musulmans de toute façon par rapport aux lois sécuritaires du temps de Cazeneuve ou les lois séparatistes plus récemment, on n'a pas demandé leur avis et ils n'ont pas donné de la voix. Il n'y a pas eu d'unité. Donc non on ne peut pas dire que les musulmans ont pu peser… alors toujours en tant que foi musulmane hein. Mais si vous voulez la participation citoyenne musulmane en France n'a jamais pris de manière partisane. Les musulmans en tant que citoyens sont dans une participation citoyenne comme maires, comme adjoints au maire, comme députés, mais y'a pas de cas qui met son appartenance musulmane pour défendre…

A : Il n'y a pas de parti… il n'y a pas de vote musulman ?

B : Alors il y a l'UDMF [Union des démocrates musulmans de France] mais ce n'est même pas 1%, cela ne prend pas. Il n'y a pas de vote musulman. Enfin… il ne s'exprime pas autour d'élus musulmans autour d'un parti. Mais en 2007 par exemple 20% Bayrou parce que 2007 si vous voulez… D'ailleurs (rires) Sarkozy était fou furieux contre l'UOIF qui pensait qu'elle allait le soutenir. Si vous voulez, ni la gauche car il y a les athées etc. ni la droite parce qu'il y a les jeunes donc ils voulaient être un peu sociable. Donc Bayrou. Et puis il y a certains cadres musulmans qui se sont retrouvés dans Bayrou. Mais là aux prochaines élections… non. Moussaoui et Hafiz, qui sont ceux qui donnent le plus de la voix, ils sont partout et ce ne sont pas des critiques vis-à-vis des actes du gouvernement. Donc ils collent assez avec les desiderata des pouvoirs publics. Mais par stratégie. Bon Hafiz est plutôt classé à droite hein. Depuis 2015 les choses ont beaucoup changé, si vous voulez le terrorisme ça a assommé en priorité les musulmans. Cela les a assommés. Ce n'est pas qu'ils ont une culpabilité mais… « on va encore s'en prendre plein la gueule ». Par rapport à la loi séparatisme… alors il y a quand même une critique interne mais qui n'a jamais été formalisée.

A : Si on peut revenir à la doctrine des pouvoirs publics actuels, est-ce qu'il y eu un changement sous Macron ? Est-ce qu'il a voulu soudainement tout bouleverser avec le Forif, avec Darmanin qui dit « le CFCM est mort » ? Et j'ai eu un entretien avec une femme qui faisait partie de commissions au sein du CFCM…

B : Au sein des commissions au début des années 2000 ?

A : Non plus récemment, c'étaient des commissions de femmes. Et elle disait que les instances dirigeantes du CFCM restaient fermées aux femmes. Qu'elle essayait de faire porter sa voix auprès des pouvoirs publics mais qu'ils ne l'écoutaient pas. Quel est le point de vue des pouvoirs

publics, est-ce qu'ils promeuvent un islam plutôt libéral ou ils acceptent tout de même un islam conservateur ?

B : Alors… que ce soit sur toutes les religions, le principe de laïcité est strictement respecté. L'Etat ne peut pas se permettre à aucun moment d'exprimer des desiderata vis-à-vis de la présence des femmes. Et cela il s'y est tenu. Bien sûr que l'Etat penche pour beaucoup de soufisme, de libéralisme, d'ouverture, à ce que la pensée réformiste s'exprime d'une certaine manière. Mais ils ne peuvent pas l'exprimer. Tarek Oubrou n'est pas l'imam officiel de la République. Cela rejoint un peu ce que vous me disiez sur Macron. J'en ai discuté avec Hakim el Karoui. Alors, il faut dire que le CFCM il avait vraiment du plomb dans l'aile dès 2005, après 2011, 2012 la réforme cela c'était du temps de Guéant. On a réuni des gens, moi j'ai essayé d'aller chercher des gens pour les mettre dans la réforme ils n'ont pas voulu. Mais il y avait un certain doute, quand Hollande est élu, et quand Valls est ministre de l'Intérieur, bon, Premier ministre aussi mais surtout ministre de l'Intérieur, il ne veut pas du CFCM. Il se plie à l'obligation d'avoir un interlocuteur mais Valls n'aime pas du tout le CFCM. Il est contre pour un certain nombre de raisons.

[Une femme assise pas très loin nous demande : « excusez-moi, vous parlez de Mitterrand ? », B. Godard répond « non pas du tout ».]

- Donc si vous voulez, quand… Je perds le fil (rires). Quand Cazeneuve revient, il est très bon communicant, cela se passe bien il a plutôt une bonne image de marque, en dépit des attentats. Donc on continue une politique très ferme, une surveillance constante des mosquées etc. Et puis de l'autre côté toujours donner des gages aux musulmans, leur dire que ce n'est pas eux qui sont visés etc. Cela c'est une constante. Sauf avec Macron, là il y a un changement, on n'est plus en train de ménager la chèvre et le choux. Quand Macron arrive au pouvoir, lui il n'a pas d'idée précise. Il est opportuniste Macron, il n'a pas d'idée. Il prend ce qui est… mais il est très intelligent hein. Il n'a pas de colonne vertébrale, ce n'est pas une critique (rires) c'est la réalité. Il est libéral bon c'est tout. Et donc il dit, ce n'est pas qu'il n'aime pas, il dit : « c'est quoi le CFCM ? C'est la France d'avant, c'est la vieille France, ce sont les équilibres des Etats, il faut faire plaisir au Maroc, à l'Algérie, ça c'est Chirac etc. » Donc il véhicule un certain nombre d'idées de cet islam de France de gens qui viennent de l'étranger. Donc c'est un esprit un peu simple. Donc je répète ce que m'a dit Karim el Karoui. Karoui dit « faut qu'on contourne la question des mosquées car cela c'est le conservatisme, il faut qu'on quitte ce terrain-là ; et donc la seule manière c'est de créer une structure dont se servent les musulmans pour l'islam ». Donc il forme l'Association musulmane pour l'islam de France [Amif] qui est censée être un organe en amont de l'islam qui est un petit peu comme une fondation, qui gère un petit peu l'argent, mais qui est en surplomb des organisations musulmanes traditionnelles.

A : Hakim el Karoui c'est le conseiller de Macron par rapport à toutes ces questions ?

B : Non, il est un petit peu comme une interface. El Karoui il assume sa croyance, mais si vous voulez c'est un banquier d'origine, il était à l'Institut Montaigne… Bon bref. Et puis il fait une commission théologique au sein de son association, ce qui est peut-être son erreur. Il avait raison, dans cette commission il convie des gens comme Tarek Oubrou, c'est Castaner qui porte plus ou moins le truc, pour essayer de doubler le CFCM. Et puis encore une fois on a

l'impression que l'Elysée ne suit plus du tout, Castaner est remplacé par Darmanin. Exit l'Amif. Darmanin arrive, il a un conseiller qui est Thirode que je connais bien il a été chef du Bureau des cultes, et Thirode bon ben il a une autre démarche. On est un peu plus dans du sécuritaire on va dire. Un peu plus dans le contrôle de l'Intérieur.

A : Et le Forif c'est sous l'initiative de Darmanin ?

B : Oui. Il y a aussi la Fondation pour l'islam de France mais cela va fermer bientôt.

A : Oui j'ai essayé de les contacter mais ils ne m'ont pas répondu. Jean-Pierre Chevènement est le président d'honneur.

[La dame assise deux tables à côté de nous nous interrompt une nouvelle fois et demande : « vous le connaissez bien Chevènement ? », B. Godard répond « oui oui » et la femme dit « moi aussi, c'est un grand ami à moi ». B. Godard réplique : « c'est bien ». Une petite gêne est palpable.]

B : Bon sinon sur le CFCM vous avez toute une partie dans mon dernier ouvrage, cela peut vous intéresser. Bon mais si vous voulez les Marocains c'est un os quoi parce que c'est beaucoup de mosquées etc. Alors effectivement peut être qu'il faut transcender la représentation par les mosquées, par la base. Ce n'était pas forcément la bonne méthode… Bah oui ce n'est pas la méthode dans les cultes, les protestants ne comptent pas le nombre de temples etc. vous voyez ce que je veux dire.

A : Oui c'est aussi en rapport avec la superficie des mosquées etc. j'avais vu que vous critiquiez cela.

B : Ah bah oui. Si vous voulez j'ai participé à la fondation de ce truc là et je me suis battu comme un beau diable lors de la consultation contre ce truc-là, je disais « vous n'allez pas mettre cela en place, c'est ridicule », ils m'ont répondu « ah la démocratie »…

A : Et selon vous 2005 c'est une grosse rupture, là où les Marocains obtiennent leur hégémonie ?

B : Oui après 2005… Bon cela a continué à vivre, il y a eu des réunions. Moi j'ai assisté à quasiment toutes les réunions du CFCM. Moussaoui était président du CFCM, il y a eu des initiatives prises par Moussaoui c'est pour cela que je l'ai soutenu. Si vous voulez le CFCM n'a jamais eu d'argent. Et la seule manière… il a eu l'argent du Maroc qui a payé le CFCM entre 2007 et 2011. Pas beaucoup mais simplement le fonctionnement. Il y a eu des initiatives par exemple Moussaoui il a monté une charte de qualité, une charte du halal. C'était un gros travail. Mais le problème de Moussaoui c'est qu'il a un fonctionnement très personnel. Pas par hégémonie mais par timidité. Ce n'est pas quelqu'un de communicatif. C'est un peu problématique. Hafiz a beaucoup plus de charisme là-dessus. Et si vous voulez donc le CFCM il a un local dans le quinzième qui a été donné par la mairie de Paris mais y'a le secrétaire qui était payé, parfois pas payé, bon bref… Il n'y a pas eu de travail administratif au sein du CFCM, cela n'a jamais existé. Il y avait un secrétaire et puis deux trois armoires avec de la documentation, c'était du bricolage, faut comprendre cela. Quand l'Algérie a récupéré la

présidence ils ont demandé à ce que le siège soit transféré à la Mosquée de Paris. Donc vous voyez les organisations elles-mêmes ne voulaient pas mettre dans le pot commun.

A : D'accord. Dernière question, pensez-vous qu'aujourd'hui les principales fédérations musulmanes représentent la communauté musulmane, ou est-ce qu'il y a les élites d'un côté et la communauté qui n'est pas vraiment représentée de l'autre ?

B : Alors, le terme d'élites, peut-être pas comme cela. En termes de représentation politico-nationale oui.

A : Ce sont des enjeux nationaux qui n'auront pas forcément de répercussions sur…

B : Tout à fait. Est-ce que les présidents des fédérations du CFCM reflètent … non. Le CFCM il y a eu des sondages, au pire on disait 12% de la population musulmane connait l'existence du CFCM. Ce qui n'est pas beaucoup. Et donc le CFCM ce n'est pas qu'il est mauvais ou bon, c'est que les gens cela ne leur cause pas. Cela n'a pas d'impact sur leur vie cultuelle. Leur référent c'est l'imam. Parce que le CFCM n'a pas été décisif dans des décisions concernant l'organisation de l'islam en France. Je vais vous donner un contre-exemple, vous avez la Mosquée de Lyon. Alors à chaque fois on le cite il est content (rires). Vous avez une structure à Lyon qui s'appelle le Conseil des mosquées du Rhône, et le Conseil des imams du Rhône. Deux structures. Ces structures fonctionnent comme un organe de représentation des musulmans lyonnais, de la métropole. Effectivement, alors il y a deux personnalités très importantes. Kabtane qui est le recteur de la mosquée de Lyon et Gaci recteur de la mosquée de Villeurbanne qui lui est plutôt le côté intellectuel etc. il a été président du CRCM. Bon il y a un vrai fonctionnement. Par exemple dans la gouvernance des mosquées, c'est le seul endroit où on voit quelque chose qui se passe entre des mosquées et un centre. Ce que le CFCM ne fait pas, n'a jamais fait. Elle n'avait jamais les moyens de toute façon pour le faire. Vous voyez. Et le Forif, Kabtane il était très fier car il a été la vedette du Forif. Comme étant le modèle de fonctionnement… Moi j'ai monté avec lui un diplôme universitaire [DU] de la laïcité, civique et civile etc. Il y en a partout en France. Il y a souvent une confusion on dit : « les DU forment les imams », non les DU c'est la formation complémentaire pour des imams pour les adapter à la vie civile, civique, à leur environnement. Parce que ce sont des agents sociaux comme les autres. Dans ces DU il n'y a aucun contenu théologique. Bon mais si l'on revient sur la question d'appareil, dans tous les pays musulmans l'autorité religieuse c'est l'Etat.

A : C'est intéressant, il n'y a pas d'Eglise, c'est l'Etat.

B : Il n'y a pas une tradition, maintenant cela fait quarante cinquante ans, née de l'autonomie de l'islam dans son fonctionnement. Il y a eu de l'islam minoritaire dans des pays non-musulmans, je prends l'Inde, je prends l'URSS, mais qu'est-ce qu'ont fait ces pays-là, ils se sont appuyés sur des structures traditionnelles dépendant de l'Etat. Bon qui étaient autonomes sur le culte et tout, mais on a créé des structures. La Cour européenne des droits de l'homme est saisie assez régulièrement par la Bulgarie ou la Grèce, par des musulmans qui disent « attendez, l'Etat il nous a dit ci, il nous a dit ça » c'est intéressant (rires) parce que cela veut dire que c'est fini cela. En Russie bon Poutine avec les musulmans il y a une structure c'est très contrôlé. Mais dans les pays démocratiques comment on fait ? Et puis bon pour un musulman, il n'est pas choqué par l'intrusion de l'Etat, parce que c'est une culture. Le fait le plus marquant

c’est quand même la consultation. Cela a duré trois ans… On s’est posé la question à l’époque : « est-ce qu’on ne va pas être récusé » mais la partie musulmane n’a pas été la plus… Il y a eu des musulmans non-engagés dans le processus, dans les mosquées, ils étaient très critiques. Mais c’étaient les musulmans qui n’étaient pas concernés par la gestion de l’islam. Et tous ceux qui étaient dans la gestion de l’islam soient ils n’ont pas participé, il y en a beaucoup, parce qu’ils estimaient que ce n’était pas leur affaire, mais la plupart des organisations, y compris l’UOIF, était d’accord. Bon l’UOIF était dans une autre démarche, elle a vu une bonne occasion de s’institutionnaliser. Il y a des pays où l’islam était un peu autonome quand même mais par exemple au Maroc il y a eu une vraie institutionnalisation. L’islamisme a provoqué aussi dans les pays musulmans, une gestion beaucoup plus serrée de l’islam. En plus comme cela était déjà dans la tradition ottomane… alors comme les Turcs hein. Il y a les ministères… En Turquie et ailleurs, bon vous avez de l’argent, vous avez une communauté, vous fondez la mosquée, une fois que vous avez tout fini hop vous allez au ministère et vous leur donnez les clefs. Tout le côté religion c’est le ministère. Voilà.

Bibliographie

1) Littérature scientifique

Sur la représentation

Barrault-Stella, L. & Talpin, J. (2021). Ce qu'être représenté·e veut dire. La relation de représentation du point de vue des citoyen·nes. *Participations*, 30, 7-38.

Daloz, J. (2017). *La représentation politique*. Paris: Armand Colin.

Diehl, P., Sintomer, Y., & Hayat, S. (2014). Introduction. *Trivium. Revue franco-allemande de sciences humaines et sociales - Deutsch-französische Zeitschrift für Geistes- und Sozialwissenschaften*, *16*, Article 16.

Dutoya, V. & Hayat, S. (2016). Prétendre représenter: La construction sociale de la représentation politique. *Revue française de science politique*, 66, 7-25.

Pitkin, H. (1967). *The Concept of Representation*. University of California Press.

Sur l'islam de France

Amghar, S. (2003). Le congrès du Bourget: une « fête de l'Humanité » islamique. *Confluences Méditerranée*, 46, 147-155.

Amiraux, V. (2003). CFCM A French Touch? *ISIM Newsletter*, *12*(1), 24-25.

Bancel, N., Blanchard, P., Boubeker, A. (2015). *Le grand repli*. Paris: La Découverte.

Bowen, J. R. (2004). Does French Islam Have Borders? Dilemmas of Domestication in a Global Religious Field. *American Anthropologist*, *106*(1), 43-55.

Cinalli, M., & Giugni, M. (2013). Political opportunities, citizenship models and political claim-making over Islam. *Ethnicities*, *13*(2), 147-164.

Del Grosso, M. (2015). Les musulmans dans l'espace social et politique français : modalités et enjeux de leur mise en visibilité. *Confluences Méditerranée*, 95, 59-68.

Duvoux, N. (2015). L'islam et les pouvoirs publics en France. Entretien avec Solenne Jouanneau et Étienne Pingaud. *La Vie des* idées. ISSN : 2105-3030. URL : https://laviedesidees.fr/L-islam-et-les-pouvoirs-publics-en-France.html

El Karoui, H. (2018). *L'islam, une religion française*. Paris: Gallimard.

Fernando, M. (2014). *The Republic Unsettled: Muslim French and the Contradictions of Secularism*, Durham, Duke University Press.

Frégosi, F. (2007). L'islam de France par les urnes : Retour sur les élections du Conseil français du culte musulman(2003-2005). *L'Année du Maghreb*, *II*, 491-497.

Frégosi, F. (2011). *L'islam dans la laïcité*, Paris, Pluriel.

Frégosi, F. (2016). L'envers de la législation sur les voiles : Une domestication de l'islam par la loi. *Revue du droit des religions, 2*, 83-106.

Geisser, V. (2006). L'UOIF, la tension clientéliste d'une grande fédération islamique. *Confluences Méditerranée*, 57, 83-101.

Godard, B. (2015). L'islam et l'Etat français : histoire d'une relation particulière. *Confluences Méditerranée*, 95, 29-41.

Godard, B. (2015). Les États musulmans et l'islam de France. *Politique étrangère,* , 177-189.

Guénif-Souilamas, N. (2004). Notabilisation et stigmatisation : Une dangereuse oscillation, in *L'islam en France, Cités*, hors-série, 2004.

Jouanneau, S. (2017). Faire émerger un « islam français » : Paradoxes d'une action publique sous contrainte (1970 - 2010). *Sociologie, 8*(3), 247-264.

Kaltenbach, J., & Tribalat, M. (2002). *La République et l'islam : Entre crainte et aveuglement*. Gallimard.

Laurence, J. (2011). *The Emancipation of Europe's Muslims: The State's Role in Minority Integration*. Princeton: Princeton University Press.

Laurens, S. (2017). De la « Promotion culturelle des immigrés » à « l'interculturel » (1974-1980) : Discours d'État sur une catégorie d'État. *Cultures & Conflits, 107*, 15-41.

Sellam, S. (2006). *La France et ses musulmans. Un siècle de politique musulmane (1895 - 2005)*. Paris, Fayard.

Sfeir, A., & Coste, J. (2006). Le Conseil français du culte musulman à l'épreuve du temps. *Hommes & Migrations, 1259*(1), 44-54.

Talpin, J., O'Miel, J., & Frégosi, F. (dir.) (2017). *L'islam et la cité : Engagements musulmans dans les quartiers populaires.* Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.

Terrel, H. (2004). « L'État et la création du Conseil Français du Culte Musulman », in *L'Islam en France, Cités*, Paris, PUF.

Zarka, Y. C., Taussig, S., & Fleury, C. (dir.) (2004). *L'islam en France*. Presses universitaires de France.

Zeghal, M. (2005). La constitution du Conseil Français du Culte Musulman : Reconnaissance politique d'un Islam français ? *Archives de sciences sociales des religions, 129*, 97-113.

Sur les groupes d'intérêt

Courty, G. (2017). *Le lobbying en France. Invention et normalisation d'une pratique politique*. Peter Lang.

Grossman, E., Saurugger, S. (2012). *Les groupes d'intérêt: Action collective et stratégies de représentation*. Paris: Armand Colin.

Guillaume Courty, Julie Gervais (dir.) (2016). *Le lobbying électoral. Groupes en campagne présidentielle (2012)*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, col. « Espaces politiques », 266 p.

Hertzke, A. D. (2009). Religious Interest Groups in American Politics. In *The Oxford handbook of religion and American politics*.

Mihut, L. (2011). Lobbying–a political communication tool for churches and religious organizations. *Journal for the Study of Religions and Ideologies*, *10*(29), 64-86.

Offerlé, M. (1998). *Sociologie des groupes d'intérêt* (2e édition). Montchrestien.

Saurugger, S. (2003). Les groupes d'intérêts entre démocratie associative et mécanismes de contrôle. *Raisons politiques*, *10*(2), 151-169.

Tilly, C. (1984). Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne, *Vingtième Siècle*, n° 4 : 89-108.

Sur l'action collective

Barrault-Stella, L. (2021). *Addendum* : propositions pour des analyses processuelles et relationnelles des contributions de l'État aux (dés)investissements politiques. *Revue française de science politique*, 71, 827-846.

Clark, P. B., & Wilson, J. Q. (1961). Incentive Systems : A Theory of Organizations. *Administrative Science Quarterly*, *6*(2), 129166.

Crozier, M., & Friedberg, E. (1977). *L'acteur et le système: Les contraintes de l'action collective*. Paris: Editions du Seuil.

Fillieule, O. & Mathieu, L. (2020). Structure des opportunités politiques. Dans : Olivier Fillieule éd., *Dictionnaire des mouvements sociaux: 2e édition mise à jour et augmentée* (pp. 573-580). Paris: Presses de Sciences Po.

McAdam, D., McCarthy, J., & Zald, M. (Eds.). (1996). *Comparative Perspectives on Social Movements: Political Opportunities, Mobilizing Structures, and Cultural Framings* (Cambridge Studies in Comparative Politics). Cambridge: Cambridge University Press.

Olson M. (1987). *La logique de l'action collective*, Paris, PUF.

Talpin, J. (2016). Une répression à bas bruit. Comment les élus étouffent les mobilisations dans les quartiers populaires. *Métropolitiques*.

Tilly, C. (1984). Les origines du répertoire d'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne, *Vingtième Siècle*, n° 4 : 89-108.

Tilly, C., & Tarrow, S. (2015). *Politique (s) du conflit: De la grève à la révolution. 2e édition augmentée d'une préface*. Presses de sciences po.

Autres références

Briquet, J.-L. (1999). Des amitiés paradoxales. Echanges intéressés et morale du désintéressement dans les relations de clientèle. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, *12*(45), 7-20.

Lamine, A.-S. (2005). Mise en scène de la « bonne entente » interreligieuse et reconnaissance. *Archives de sciences sociales des religions*, *129*, 83-96.

Palier, B. (2019). *Path dependence*. Dans : Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques: 5e édition entièrement revue et corrigée* (pp. 446-453). Paris: Presses de Sciences Po.

2) Articles de presse

Bernard, P. (1995, 12 janvier). M. Pasqua reconnaît un Conseil représentatif des musulmans. *Le Monde*. Consulté le 2 février 2022, à l'adresse https://www.lemonde.fr/archives/article/1995/01/12/m-pasqua-reconnait-un-conseil-representatif-des-musulmans_3841958_1819218.html

Bevilacqua, A., & Lasserre, M. (2021, 23 novembre). L'épineuse organisation d'un islam de France. *La Croix*, 17.

Guénois, J.-M. (2021, 19 novembre). Nouvelle crise dans l'islam de France. *Le Figaro*. Consulté le 10 décembre 2021, à l'adresse https://www.lefigaro.fr/actualite-france/nouvelle-crise-dans-l-islam-de-france-20211119

Lacoste, C. (2018, 26 juin). Les associations religieuses sont-elles des lobbys comme les autres ? *Libération*. Consulté le 5 décembre 2021, à l'adresse https://www.liberation.fr/france/2018/06/26/les-associations-religieuses-sont-elles-des-lobbys-comme-les-autres_1661770/

Mameri-Chaambi, D. (2021, 29 janvier). Dorra Mameri-Chaambi : « La religion musulmane paraît assujettie à un régime d'exception ». *Le Monde*. Consulté le 12 avril 2022, à l'adresse https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/01/29/dorra-mameri-chaambi-la-religion-musulmane-parait-assujettie-a-un-regime-d-exception_6067997_3232.html

Mathoux, H. (2018, 24 juin). Associations religieuses retirées de la liste des lobbies : des députés LREM se mobilisent contre le gouvernement. *Marianne*. Consulté le 5 décembre 2021, à l'adresse https://www.marianne.net/politique/associations-religieuses-retirees-de-la-liste-des-lobbies-des-deputes-lrem-se-mobilisent

Motet, L. (2018, 4 juillet). Lobbying des associations religieuses : le tour de passe-passe de Gérald Darmanin. *Le Monde*. Consulté le 5 décembre 2021, à l'adresse https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2018/07/04/lobbying-des-associations-religieuses-le-tour-de-passe-passe-de-gerald-darmanin_5325798_4355770.html

Moussaoui, M. (2022, 7 janvier). Mohammed Moussaoui : « Le Conseil français du culte musulman n'est plus viable ». *L'Opinion*. Consulté le 20 janvier 2022, à l'adresse

https://www.lopinion.fr/politique/mohammed-moussaoui-le-conseil-francais-du-culte-musulman-nest-plus-viable

Sauvaget, B. (2012, 5 avril). Bernard Godard, la personnalité du culte. Libération. Consulté le 15 février 2022, à l'adresse https://www.liberation.fr/societe/2012/04/05/bernard-godard-la-personnalite-du-culte_808450/

Source AFP (2011, 26 décembre) Vers une réforme du Conseil français du culte musulman ? *Le Point*. Consulté le 2 mai 2022, à l'adresse https://www.lepoint.fr/societe/vers-une-reforme-du-conseil-francais-du-culte-musulman-26-12-2011-1412612_23.php.

Veron, M. (2011, 3 mars). Le casse-tête du financement des mosquées. *L'Express*. Consulté le 15 janvier 2022, à l'adresse https://www.lexpress.fr/actualite/politique/le-casse-tete-du-financement-des-mosquees_968084.html

3) Rapports

Assemblée nationale (2010). *Rapport d'information sur la pratique du port du voile intégral sur le territoire national*, Paris, n° 2262. https://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i2262.asp#P3548_1033505

Assemblée nationale. (2021). *Rapport fait au nom de la commission spéciale, chargée d'examiner le projet de loi, après engagement de la procédure accélérée, confortant le respect des principes de la République*, Paris, n°3797. https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/csprincrep/l15b3797-tiii_rapport-fond#_Toc256000018

Institut Montaigne. (2016). *Un islam français est possible*. https://www.institutmontaigne.org/publications/un-islam-francais-est-possible

Sénat. (2016). *De l'Islam en France à un Islam de France, établir la transparence et lever les ambiguïtés*. https://www.senat.fr/rap/r15-757/r15-75717.html